

REGION BRETAGNE

AVIS EMIS PAR

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

LORS DE SA SESSION DU 8 JUIN 2015

Le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne se prononce, lors des votes en séance, non pas sur les rapports qui lui sont soumis, mais sur les rapports présentés par les rapporteurs du Conseil économique, social et environnemental régional. Ils constituent ses avis.

Conseil économique, social et environnemental régional

2^{ème} réunion de 2015

SOMMAIRE

DOSSIER DU CESER « POUR DES ACTIVITES INDUSTRIELLES CREATRICES D'EMPLOI DURABLE EN BRETAGNE »	5
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	7
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	23
DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL « RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (RADD)»	49
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	51
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	111
DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL « RAPPORT FINANCIER 2014»	131
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	133
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	139
DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL « PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2015»	143
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	145
DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL « L'ACTION DU CONSEIL REGIONAL EN FAVEUR D'UNE BRETAGNE SPORTIVE »	159
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	161
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	167
DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL «LA CREATION D'UNE OFFRE D'ACCUEIL SUPPLEMENTAIRE EN LYCEE PUBLIC EN REPONSE AUX EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES A L'HORIZON 2020 ET 2030 SUR LE PAYS DE RENNES – CHOIX DE LA LOCALISATION»	173
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	175
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	179

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL « POUR UNE POLITIQUE BRETONNE CONTRACTUELLE ET RENOUVELEE PREPARANT LES TERRITOIRES AUX ENJEUX D'AVENIR CONTRATS DE PARTENARIAT EUROPE / REGION / PAYS »	187
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	189
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	195
DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL « PROJET DE DEVELOPPEMENT DU PORT DE BREST – DECLARATION DE PROJET ».....	201
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	203
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	207
DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL « PORT DE SAINT-MALO – DECLARATION DE PROJET POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE MOUILLAGE ET CREATION D'UN TERRE-PLEIN POUR LES PECHEURS SUR LE PORT DE SAINT-MALO ».....	213
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	215
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	219
DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL « COMMUNICATION D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BRETAGNE SUR LA GESTION DE L'ASSOCIATION ESPACE DES SCIENCES AU COURS DES EXERCICES 2009 ET SUIVANTS ».....	225
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE	227

DOSSIER DU CESER

« POUR DES ACTIVITES INDUSTRIELLES CREATRICES D'EMPLOI DURABLE EN BRETAGNE »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DE
BRETAGNE**

SESSION DU 8 JUIN 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2015

Commission « Développement économique, recherche »

Rapporteurs : MM. Patrice BOUDET et Henri DAUCE

AUTOSAISINE DU CESER
« POUR DES ACTIVITES INDUSTRIELLES CREATRICES D’EMPLOI DURABLE
EN BRETAGNE »

Face à l'accélération des mutations économiques et au décrochage de certains secteurs, l'avenir de l'industrie en Bretagne suscite de multiples craintes. L'industrie conserve pourtant une place significative dans l'économie, non seulement du fait de sa présence dans les territoires, mais aussi parce que son poids dans les exportations, l'innovation et l'investissement est plus que proportionnel à sa part dans la valeur ajoutée. Le développement industriel reste donc indispensable à la prospérité des territoires.

Mais si l'effet d'entraînement de l'industrie sur l'activité économique est peu contesté, ses effets sur l'emploi nécessitent d'être plus profondément analysés. La question de l'emploi recouvre en effet différents enjeux : la réponse au chômage, bien sur, mais aussi la compétitivité, la qualité de vie au travail, la gestion des trajectoires professionnelles ou encore la capacité des territoires, des entreprises et des salariés à gérer les mutations économiques. La réflexion des territoires sur l'industrie doit donc porter à la fois sur le volume et sur la nature des emplois.

Pour ce faire, le CESER a choisi de mobiliser la notion d'emploi durable, en jouant sur la polysémie du mot « *durable* ». Plutôt que de définir ce terme, il postule qu'il y a plusieurs manières d'être durable, pour un emploi. Pour réfléchir à la durabilité des emplois, il propose alors de recourir à une grille de lecture comprenant différents critères d'appréciation, tout en précisant qu'aucun d'entre eux ne saurait être considéré à lui seul comme suffisant.

Point de vue	Critères
Le salarié	<ul style="list-style-type: none">• Le travailleur est-il capable d'exercer l'emploi sur le long terme ? S'agit-il d'un emploi de qualité ?<ul style="list-style-type: none">- <i>qui n'interfère pas négativement dans sa vie sociale ?</i>- <i>qui n'affecte pas sa santé ?</i>- <i>dont les opportunités correspondent aux attentes de l'employé dans et hors entreprise ?</i>- <i>qui permet au salarié de maintenir ou d'accroître son employabilité ?</i>• Le travail permet-il de vivre dignement ?• Le contrat de travail est-il stable dans le temps ?<ul style="list-style-type: none">- <i>l'emploi est-il un emploi « long » ? en CDI ?</i>• L'emploi s'inscrit-il dans des parcours professionnels sécurisés ?

	<p>- <i>l'employé a-t-il la possibilité de s'adapter aux mutations économiques ? (par la formation, l'évolution de ses compétences, etc.)</i></p> <p>- <i>ses compétences sont-elles transposables ?</i></p>
L'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Le management et la gestion des ressources humaines facilitent-ils le dialogue, le partage des stratégies et l'implication de tous au sein de l'entreprise ? • Les acteurs du territoire ont-ils une visibilité sur la stratégie de l'entreprise ? • L'entreprise est-elle en capacité de s'adapter aux mutations de l'environnement économique ? <ul style="list-style-type: none"> - <i>est-elle en capacité de dégager suffisamment de marges ou de lever des fonds pour investir, pour créer des emplois ou pour résister aux difficultés conjoncturelles ?</i> - <i>est-elle en mesure de faire évoluer son positionnement, ses modes de fonctionnement, de production, etc. ?</i> - <i>fait-elle preuve d'anticipation face aux changements ?</i> - <i>connaît-elle les compétences de ses salariés ? Ces compétences sont-elles transposables ?</i> • Les tâches peuvent-elles être externalisées, délocalisées ou effectuées par des machines ? • L'entreprise tient-elle compte de l'impact de ses activités et de ses modes de fonctionnement, en lien avec ses salariés, ses partenaires et son environnement ?
Le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • L'emploi est-il ancré sur un territoire ? <ul style="list-style-type: none"> - <i>l'activité s'appuie-t-elle sur les avantages comparatifs du territoire (infrastructures, accès aux ressources, formation, présence de laboratoires de recherche, etc.) ?</i> - <i>les collectivités créent-elles un système favorable au développement des activités et des emplois ?</i> - <i>l'activité est-elle liée à des démarches collectives menées sur le territoire (économie circulaire, clusters, GPECT, etc.) ?</i> • Les activités économiques auxquelles l'emploi est lié sont-elles soutenables sur le plan environnemental et sociétal ? <ul style="list-style-type: none"> - <i>l'activité génère-t-elle des externalités sur le territoire ?</i> - <i>l'activité nécessite-t-elle des ressources non renouvelables ?</i> - <i>l'activité rassemble-t-elle les trois critères du développement durable ?</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pérennité des activités (critère économique)</i> • <i>Qualité de l'emploi (critère social)</i> • <i>Respect de l'environnement (critère environnemental) : quels sont les impacts de l'activité sur l'environnement ? l'emploi contribue-t-il à la soutenabilité environnementale de l'économie ?</i>

En conséquence, la problématique est formulée de la manière suivante : *Dans quelle mesure les acteurs des territoires peuvent-ils favoriser les activités industrielles au bénéfice de l'emploi durable en Bretagne ? De quels leviers disposent-ils pour cela ? Comment activer au mieux ces leviers ?*

1. Etat des lieux de l'emploi industriel

1.1 Désindustrialisation : de quoi parle-t-on ?

Le concept de désindustrialisation renvoie au **recul de la part de l'industrie dans l'emploi et le Produit intérieur brut**, concomitamment à l'augmentation de celle des services. Ce phénomène touche l'ensemble des pays développés.

1.1.1 Mesure du phénomène en France

Quel que soit l'indicateur retenu (emploi industriel ou part de l'industrie dans la valeur ajoutée), **le phénomène est plus marqué en France que dans d'autres pays comparables**. Cela témoigne d'une perte de compétitivité de ses entreprises industrielles.

Dans le même temps, **le niveau de la valeur ajoutée industrielle reste globalement constant**. Ceci prouve que l'industrie française peut continuer à produire de la richesse, et même en produire davantage dans certains secteurs... à condition de maintenir et développer ses avantages comparatifs.

Ceux-ci résident dans les fleurons historiques de l'industrie (tels que l'agroalimentaire, le luxe, les industries liées à l'environnement ou encore l'aéronautique), mais aussi et surtout dans sa capacité à monter en gamme, à imaginer des produits innovants et à retrouver de la compétitivité. Autant d'évolutions qui passent par un effacement des frontières entre l'industrie et les services.

De fait, **la valeur ajoutée de l'industrie repose de plus en plus sur des activités de services**, que ce soit pour innover (laboratoires de recherche, centres techniques, consultants en management, etc.), pour s'adapter (intelligence économique, études de marché, etc.), pour gérer les flux de biens et d'informations (transport, logistique, informatique, etc.), ou encore pour se différencier (marketing, vente de services associés à un bien, etc.).

1.1.2. Pour une nouvelle définition de l'industrie

Toute analyse qui ne porterait que sur l'industrie et exclurait les services risquerait de masquer certaines mutations transversales des emplois liés à l'industrie, que ce soit en volume ou en nature. C'est pourquoi le CESER propose d'**élargir le périmètre statistique de l'industrie pour y inclure les activités relevant des services aux entreprises**.

Ce faisant, le CESER est conscient d'intégrer des entreprises qui n'ont que peu de liens avec les activités industrielles. Ce découpage est toutefois considéré comme plus pertinent pour penser l'avenir de l'industrie que le découpage trop étroit habituellement utilisé.

L'industrie au sens le plus courant du terme (c'est-à-dire le secteur regroupant l'industrie manufacturière et les industries extractives) sera désignée dans cette étude par la formule « *industrie (au sens de l'INSEE)* ».

1.2. La Bretagne reste une région industrielle

Même si la Bretagne reste parmi les régions dans lesquelles le taux de chômage est le plus faible (8,8 % au 3^{ème} trimestre 2014, contre 9,9 % en France métropolitaine), les difficultés récentes de son industrie posent question. Il convient d'analyser leurs conséquences, notamment pour comprendre quelles sont les capacités de rebond des entreprises et des territoires.

1.2.1. Une désindustrialisation plus tardive ou moins importante ?

De même que l'industrialisation de la Bretagne a été tardive, la désindustrialisation y est décalée par rapport aux tendances nationales. Entre 1990 et 2000, l'industrie (au sens de l'INSEE) a continué à créer des emplois en Bretagne, notamment grâce aux industries agroalimentaires, alors qu'elle en perdait au niveau national. **C'est seulement depuis 2000 que les courbes bretonne et nationale de l'emploi industriel suivent des tracés parallèles.**

En outre, la structure de l'économie régionale a pu atténuer les effets de la crise. Ce n'est plus aussi vrai depuis 2012, année à partir de laquelle les suppressions d'emplois industriels se sont accélérées en Bretagne. Il n'en reste pas moins que les évolutions de l'industrie au sens de l'INSEE comme celles des services aux entreprises sont, en Bretagne, légèrement plus favorables qu'au niveau national.

1.2.2. Une industrie plus spécialisée que la moyenne

La part de l'emploi industriel au sens large est légèrement moins importante en Bretagne qu'au niveau national. Et malgré la présence de nombreux secteurs d'activité, l'industrie y est **plus spécialisée que la moyenne dans l'agroalimentaire** (27 % de l'emploi industriel en Bretagne, 10 % au niveau national), **et moins dans les services aux entreprises** (37 % en Bretagne, 48 % au niveau national).

1.2.3. Un risque d'inégalités territoriales

En Bretagne, le tissu industriel est marqué par la **présence de PME et ETI sur tout le territoire**, notamment grâce à l'agroalimentaire. Pour autant, les entreprises industrielles restent **relativement concentrées sur le pourtour de la région** et autour des grandes villes (notamment pour les activités de services aux entreprises). **Cette concentration tend même à s'accroître.** Ainsi, certaines mutations peuvent être à somme nulle au niveau régional (c'est le cas avec l'agroalimentaire, qui crée quasiment autant d'emplois qu'il en supprime), tout en étant lourdes de conséquences, positives ou négatives, pour les zones d'emplois concernées.

1.2.4. Des salariés moins qualifiés qu'en moyenne nationale

Malgré les qualités reconnues du système éducatif (fort taux de bacheliers et faible taux de décrocheurs scolaires), la qualification des salariés de l'industrie est en Bretagne plus faible qu'en moyenne nationale. La principale explication réside dans la spécialisation sectorielle du tissu productif, et notamment dans la surreprésentation des industries agroalimentaires.

1.2.5. Des capacités d'adaptation à renforcer

L'industrie est engagée dans une dynamique de mutations profondes, qui peuvent être accentuées par les crises conjoncturelles mais qui ne s'y résument pas. Dans ce contexte, l'économie régionale dispose d'atouts lui permettant de s'adapter. Par exemple, le dynamisme du secteur des services et la coexistence de multiples activités, dont certaines portent sur des technologies transversales (numérique, biotechnologies, etc.), recèlent un potentiel de dynamisation du tissu industriel par la fertilisation croisée. Le déclin des activités et des emplois industriels n'est donc pas une fatalité.

En revanche, cette période de mutations peut grever les capacités de rebond de l'économie si les entreprises ne parviennent pas à s'adapter pour dépasser leurs difficultés conjoncturelles. L'enjeu, pour les acteurs de l'industrie en Bretagne, est donc de trouver des leviers pour anticiper les mutations et se renforcer en s'appuyant sur la complémentarité de leurs atouts.

1.3. Quels soutiens publics à l'industrie ?

Il est aujourd'hui difficile de parler de politique industrielle au singulier. L'action publique en faveur de l'industrie fait en effet appel à de nombreux dispositifs d'aide à l'innovation, de soutien à la compétitivité, d'aménagement du territoire, ou de structuration de filières.

En Bretagne, **la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)** a été adoptée par le Conseil régional fin 2013. Elle **identifie des axes de développement prioritaires pour l'innovation** (soit sept domaines d'innovation stratégiques) **ainsi que pour les activités économiques** (au moyen de onze filières).

L'autre document structurant pour le développement économique de la région est **le Pacte d'avenir pour la Bretagne**. Signé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional en décembre 2013, le Pacte vise à mettre en cohérence l'action de l'Etat et celle de la Région autour d'**objectifs partagés** et à apporter des réponses nouvelles aux difficultés spécifiques de la région. Il s'articule autour de trois piliers :

- des mesures d'urgence ;
- le Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne ;
- des mesures de soutien à la compétitivité des entreprises et des territoires.

Cette démarche a permis de renforcer le dialogue au niveau régional grâce à deux instances de dialogue social, dont une dédiée à l'agroalimentaire. Au niveau local, elle prévoit notamment des expérimentations en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Malgré cette capacité à élaborer des stratégies partagées, **le paysage du soutien à l'industrie en Bretagne reste particulièrement complexe**. Ainsi, le système du financement comme celui de l'innovation se caractérisent par l'existence de nombreux outils. Ils couvrent une grande partie des besoins, mais leur multiplication peut également être source d'illisibilité et donc contre-productive. Or, s'il y a bien une volonté de simplifier certains dispositifs, d'autres continuent à être créés. Il est alors particulièrement difficile de juger de l'efficacité globale des aides aux entreprises.

Se pose également **la question de la capacité réelle de la Région à assumer son rôle de chef de file du développement économique**. Il s'agit d'une question institutionnelle, qui appelle des débats de niveau national. Mais elle peut aussi être posée au niveau régional, puisqu'il existe des spécificités bretonnes. La première de ces spécificités est un atout, il s'agit de la bonne capacité de coordination des acteurs. La seconde est au contraire un élément de complexité, lié au fait que l'animation de la Stratégie est assurée par l'agence Bretagne Développement Innovation (BDI), tandis que le Conseil régional en porte la responsabilité politique et dispose de nombreux outils indispensables à sa mise en œuvre.

2. L'emploi industriel peut-il être durable ?

2.1. Un emploi industriel en mutation

Le CESER propose ensuite d'examiner dans quelle mesure les évolutions des métiers, des compétences et des formes d'emploi peuvent favoriser ou au contraire menacer la durabilité de l'emploi industriel.

2.1.1. Une transformation des conditions d'exercice des emplois

La période actuelle est marquée par un **« éclatement » des formes d'emploi**, avec un développement du travail à temps partiel et du recours à l'intérim, la multiplication des contrats aidés, et la résistance, voire l'augmentation des statuts non salariés. Cette évolution reflète un besoin d'adaptation des entreprises comme des salariés, mais c'est également un facteur de précarité et d'inégalités face aux possibilités d'évolution professionnelle.

La flexibilité accrue de l'emploi s'accompagne par ailleurs d'**une plus grande flexibilité du travail**. Celle-ci peut être favorable à la durabilité de l'emploi lorsqu'elle va de pair avec l'accroissement de l'autonomie et de la responsabilité des travailleurs. *A contrario* elle conduit aussi parfois à une perte de sens, voire à une certaine souffrance.

Dans le même temps, **l'intensification du travail se poursuit**. Et si les accidents du travail diminuent, ce n'est pas le cas des maladies professionnelles : les troubles musculo-squelettiques et les risques psycho-sociaux sont même en augmentation. Cette évolution n'est toutefois pas spécifique à l'industrie. Alors que ce secteur reste particulièrement concerné par la pénibilité et les risques professionnels, il compte aussi de nombreux emplois dans lesquels les salariés disposent de marges de manœuvre significatives pour exercer leurs missions.

Par ailleurs, les métiers évoluent aussi sous l'effet de **la numérisation de l'économie**. Celle-ci peut se traduire par une amélioration de la productivité et/ou des conditions de travail (autonomie accrue, recul de la pénibilité, valorisation de la créativité, etc.). Néanmoins, elle conduit également à une mise sous pression des salariés (accroissement de la surveillance, effacement des frontières entre vie professionnelle et vie privée, etc.). Ces impacts dépendent, pour une large part, de la manière dont les changements sont conduits.

2.1.2. Une hausse globale de la qualification, qui masque de profondes différences

Dans l'industrie (au sens de l'INSEE), les effectifs d'ingénieurs et de cadres techniques ont plus que doublé entre 1982 et 2009. Dans le même temps, les emplois non qualifiés ont diminué de près de moitié tandis que les effectifs de techniciens, agents de maîtrise et ouvriers

qualifiés se maintenaient. A l'inverse, le secteur des services aux entreprises a continué à créer des emplois à tous les niveaux de qualification sur cette période, y compris des emplois non qualifiés.

Face à ces évolutions contradictoires, **la poursuite de la hausse des qualifications est une condition indispensable au développement de l'industrie** dans nos territoires. Car pour monter en gamme et innover, les entreprises ont plus que jamais besoin de s'appuyer sur des savoir-faire pointus, mais également sur des compétences transférables, permettant aux salariés de s'adapter aux transformations des métiers. L'enjeu est donc de faire en sorte que cette évolution soit profitable aux entreprises et à tous les salariés, quel que soit leur niveau de qualification.

2.1.3. Les défis liés à ces évolutions

Le plus significatif dans les mutations de l'emploi industriel n'est pas tant lié aux conséquences qu'elles ont produites à ce jour, qu'au fait qu'elles apparaissent désormais comme une constante. L'emploi industriel ne cessera pas d'évoluer au cours des années à venir, et les salariés comme les entreprises devront composer avec cette incertitude. **La durabilité de l'emploi industriel sera donc conditionnée par notre capacité collective à relever certains défis.**

Le premier de ces défis, outre la création d'emplois, est celui de leur qualité, dont plusieurs indicateurs se dégradent, avec néanmoins de fortes disparités selon les secteurs, les niveaux de qualification et les types d'entreprises.

Le second défi est alors d'**éviter que ne se creusent les clivages qui caractérisent l'emploi industriel**, notamment entre :

- des emplois dans lesquels les salariés ont des marges de manœuvre et d'autres dans lesquels ils sont sous pression ;
- des emplois protégés et des emplois précaires ;
- des salariés qualifiés, à qui il est demandé d'évoluer en permanence et d'autres moins qualifiés, qui ont parfois du mal à entrevoir des perspectives d'évolution ;
- le recul des emplois non qualifiés dans l'industrie au sens de l'INSEE et leur progression dans certaines activités de services.

Le troisième défi est de parvenir à **exploiter les possibilités d'innovation et de développement endogène liées aux nouvelles manières de travailler** : outils collaboratifs, pluriactivité, *open innovation*, essaimage, etc.

Enfin, le dernier défi est celui de **l'adaptation permanente des compétences**. Celle-ci est un atout pour l'entreprise comme pour les salariés, dont les compétences accrues doivent pouvoir être reconnues dans l'entreprise ainsi que sur le marché du travail.

2.2. L'industrie peut-elle continuer à créer des emplois en Bretagne ?

Durant les prochaines années, la capacité de l'industrie à créer des emplois dépendra de la manière dont elle réagira face à plusieurs évolutions majeures.

2.2.1. Le défi de l'insertion dans la mondialisation

Une internationalisation renforcée est un passage obligé pour maintenir des activités industrielles en Bretagne. Elle peut en effet permettre aux entreprises d'accéder à de nouveaux marchés, de diversifier leurs sources de financement, ou encore d'accroître leur compétitivité en profitant au mieux du « *puzzle productif mondial* ».

Ces stratégies peuvent toutefois produire **des effets contrastés sur l'emploi**. D'un point de vue quantitatif, la somme de ces effets est impossible à mesurer. Cependant, il convient d'être vigilant quant aux possibles effets déstabilisateurs de l'internationalisation, à commencer par le risque d'un accroissement des inégalités entre travailleurs très qualifiés (de plus en plus courtisés) et travailleurs peu qualifiés (mis en concurrence avec les salariés de pays à bas coûts de main d'œuvre).

2.2.2. Le numérique : une menace pour l'emploi ?

Selon certains auteurs, **la numérisation de l'économie pourrait avoir des conséquences majeures sur l'emploi**. D'une part, le nombre d'emplois potentiellement menacés est immense. D'autre part, le champ des possibles de l'innovation étant chaque jour plus ouvert, il est difficile d'affirmer que les évolutions de l'économie pourront être anticipées. Certains métiers ou secteurs d'activité ne seraient donc pas à l'abri d'un chômage massif.

Controversées, ces théories ne permettent toutefois pas de dire si la numérisation créera plus d'emplois qu'elle n'en détruira en Bretagne. La seule certitude, à ce stade, est qu'elle constitue à la fois une opportunité et une menace pour l'emploi industriel dans la mesure où :

- elle est en cours, à un rythme de plus en plus rapide ;
- elle concerne tous les secteurs de l'économie, à des degrés divers, et permet aussi de faciliter les croisements entre des domaines qui pouvaient *a priori* être perçus comme cloisonnés ;
- elle est au cœur de la capacité d'innovation et donc de la compétitivité des économies ;
- elle bouleverse l'organisation et les conditions de travail, les stratégies des entreprises ainsi que, plus largement, les chaînes de valeur ;
- elle pourrait conduire à la suppression d'emplois peu qualifiés mais aussi d'emplois qualifiés, dans des volumes difficiles à estimer ;
- elle peut réduire ou au contraire accentuer certaines fractures territoriales.

2.2.3. L'indispensable transition écologique et énergétique

La transition écologique et énergétique est une condition *sine qua non* pour envisager un développement durable de l'industrie en Bretagne. Plusieurs conditions devront toutefois être remplies pour qu'elle entraîne des créations nettes d'emplois industriels sur nos territoires :

- elle doit s'accompagner de gains de productivité ;
- de nouvelles filières industrielles doivent être structurées au plus vite ;
- la solvabilité de la demande doit être assurée.

En d'autres termes, elle doit pouvoir s'appuyer sur un modèle économique, qui reste à inventer et qui devra conforter les solutions émergentes (développement de technologies et de pratiques plus économes en ressources et en énergie, apparition de nouveaux modes de

production, de diffusion et de consommation, développement des énergies renouvelables, etc.).

Cette transition est urgente et inéluctable : les entreprises et les territoires qui ne sauront pas la mener seront demain menacés. Il faut alors **trouver les clés pour s’y engager au bon rythme** (lequel ne peut être connu à l’avance), de manière à profiter des opportunités qu’elle ouvre sans mettre en danger la compétitivité des entreprises.

En tout état de cause, la transition écologique comme la numérisation de l’économie donneront lieu à **un processus de « destruction créatrice »**. Des transitions professionnelles sont donc à prévoir, que ce soit au sein d’un même secteur d’activité, ou entre les secteurs fragilisés et ceux qui émergeront.

2.3. Les défis auxquels est confrontée l’industrie sont des défis collectifs

L’apparition de nouveaux modes de développement industriel plus durables ne peut être vue simplement comme un enjeu technico-économique. Il s’agit bien d’un défi aux multiples dimensions, auquel il convient d’apporter des réponses collectives.

2.3.1. Allier réactivité, innovation et qualité : un défi pour l’organisation des entreprises

La capacité d’innovation est un enjeu collectif, qui renvoie à l’organisation interne des entreprises, aux liens entre elles et à leur capacité à retrouver de la compétitivité. Le nouveau référentiel sur l’innovation de Bpifrance s’ouvre d’ailleurs sur ces mots de Carlos VERKAEREN, Président du groupe Poulit : *« nous avons besoin d’un changement culturel majeur afin que l’innovation puisse prendre une place décisive dans l’économie de notre pays. [...] Faire de l’innovation l’affaire de tous, de l’école au doctorat et de l’ouvrier au cadre supérieur, de la fonction publique à l’entreprise privée, est un défi structurant de l’économie française. Je veux insister sur le rôle central de l’entreprise dans ce changement de paradigme. »*

Au sein des entreprises, de multiples réponses à ce défi sont expérimentées. Elles portent sur la rémunération (actionnariat salarié, primes, etc.), la structure des entreprises (sociétés coopératives, incitations à créer des *start up*, etc.), ou encore l’organisation du travail (entreprise libérée, création de lab-fab, aplatissement des hiérarchies, etc.). Ces réponses semblent particulièrement efficaces lorsqu’elles permettent de redonner du sens au travail.

La gouvernance des entreprises est donc une clé de la durabilité de l’emploi :

- en tant que déterminant des capacités d’innovation et de la performance, et donc de la viabilité des entreprises ;
- en tant que composante de la qualité de l’emploi.

Et si le choix d’un mode de gouvernance est du ressort des dirigeants de l’entreprise, les pouvoirs publics peuvent diffuser et valoriser les bonnes pratiques, voire même les soutenir activement.

2.3.2. Faire évoluer et reconnaître les compétences des personnes : des enjeux qui dépassent l'entreprise

La réactivité des entreprises est devenue une clé de leur capacité à résister à la concurrence internationale. Par capillarité, les attentes en termes de **réactivité de l'offre de formation** sont de plus en plus fortes. Le besoin de souplesse exprimé par les entreprises rend par ailleurs nécessaire la sécurisation des parcours professionnels qui, elle aussi, appelle des évolutions de l'appareil de formation.

Plusieurs tensions apparaissent alors :

- entre la recherche de salariés ayant exactement les compétences attendues sur un poste donné et celle de salariés capables d'évoluer ;
- entre la nécessité de trouver des personnes formées à des métiers précis au bon moment et la difficulté à anticiper ces besoins ;
- entre les besoins ponctuels des entreprises et leur capacité à créer des emplois stables.

Seuls l'anticipation et le dialogue entre l'entreprise et les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle peuvent permettre de dépasser ces contradictions.

Dans les territoires, ce dialogue existe bien souvent, l'objectif de rapprochement entre l'offre et la demande de travail étant une préoccupation partagée par les entreprises et les différents acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle. Un tel objectif appelle une grande réactivité, qui ne sera jamais parfaite mais peut toujours être améliorée par un effort d'organisation et de rapprochement des acteurs.

Au niveau régional également, le dialogue entre les partenaires sociaux, l'Etat et la Région se renforce, avec l'instauration du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP).

2.3.3. L'industrie dans la société

L'industrie peut créer des emplois durables, à condition d'être innovante, compétitive et orientée vers le développement durable... **mais encore faut-il qu'elle soit désirée, ou tout du moins acceptée.** Or, son développement est loin d'être un enjeu partagé.

D'abord, nombre de projets industriels suscitent **des oppositions** de la part d'une partie de la population, voire d'élus. De tels blocages sont à mettre en lien avec un contexte sociétal où l'industrie est, au mieux, invisible et, au pire, dévalorisée. Cela tient probablement en partie à la persistance de discours sur l'« *économie post-industrielle* », qui valorisent les activités de conception par rapport aux activités de production, oubliant au passage à quel point elles sont interdépendantes. Par ailleurs, les usines restent souvent associées dans les médias à des aspects négatifs (nuisances, plans sociaux, etc.).

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, **les métiers industriels paraissent souvent peu attractifs.** On constate ainsi que les difficultés de recrutement dans l'industrie concernent souvent des métiers qualifiés, propres à ce secteur et auxquels on n'accède généralement que par une formation dédiée (soudeur, métiers de la chaudronnerie et de la plasturgie, etc.). Deux explications peuvent être avancées : l'image dévalorisée de ces métiers et le fait que le système d'orientation demeure peu favorable à l'enseignement professionnel.

2.3.4. Les territoires appelés à accompagner les mutations et les restructurations

Chaque territoire dispose de leviers pour attirer ou favoriser le développement des activités industrielles : foncier, transports, cadre de vie, etc. Le territoire apparaît finalement comme **un catalyseur de multiples coopérations** possibles, qui peuvent favoriser l'anticipation des mutations et la mise en place de transitions de différentes manières. Dans tous les cas, le fait de traiter de ces enjeux à une échelle locale peut aider à **dépasser les cloisonnements**. Ces échanges demeurent toutefois difficiles, dans la mesure où ils mettent en jeu des acteurs de différents niveaux, dont certains ne disposent pas toujours des marges de manœuvre leur permettant de s'impliquer pleinement dans ces dynamiques locales.

3. Les leviers pour mettre l'emploi durable au cœur des politiques industrielles

Au vu de ces enjeux, le CESER identifie six leviers pour mettre l'emploi durable au cœur des politiques industrielles :

1. Tenir compte de la notion d'emploi durable dans toute sa complexité (dans la conception et l'évaluation des politiques publiques)
2. Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement
3. Renforcer l'attractivité de l'industrie et de ses métiers
4. Simplifier et améliorer l'accompagnement des entreprises
5. Organiser le dialogue dans les territoires pour mieux soutenir l'activité, anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels
6. Clarifier la gouvernance sur les enjeux liés à l'emploi industriel

Au travers de ces leviers, il souhaite inciter les différents acteurs concernés à prendre du recul pour **adopter une approche systémique**, intégrant l'objectif de compétitivité des entreprises, l'impératif d'engager une transition écologique et une volonté résolue de développer des emplois durables.

Le CESER constate en effet que les politiques industrielles ne permettent pas de poursuivre pleinement l'enjeu du développement d'emplois industriels durables.

De fait, les instruments de politique industrielle identifiables en Bretagne témoignent d'une volonté d'adapter les modes d'interventions aux enjeux économiques. Pour autant, **il ne suffit pas de faire évoluer régulièrement les dispositifs** pour concevoir une politique industrielle adaptée à un contexte de mutations.

D'abord, le fait de modifier les outils par petites touches crée en soi des difficultés. Le rythme des mutations de l'économie étant plus rapide que le temps politique, on assiste à **un empilement de dispositifs** qui, bien qu'utiles au moment de leur lancement, perdent parfois de leur pertinence au fil du temps. Le résultat en est une sédimentation qui nuit à la lisibilité des objectifs de l'action publique ainsi qu'à l'efficacité de ses instruments.

Par ailleurs, l'examen des politiques industrielles en Bretagne et de leurs évolutions récentes révèle une difficulté persistante à prendre en compte trois mouvements de fond :

- il est plus que jamais nécessaire de **penser la performance des entreprises en lien avec les critères identifiés dans la grille d'emploi durable**. Or, les dispositifs

continuent souvent à n'envisager l'emploi que comme une simple résultante de l'activité ;

- **l'innovation organisationnelle et sociale apparaît de plus en plus comme un levier d'adaptation** important, permettant de renforcer tout à la fois la qualité de vie au travail, l'engagement des salariés et la performance des entreprises. Or, l'innovation continue à être vue en priorité sous un angle technologique ;
- des stratégies de transition écologique et énergétique ambitieuses commencent à être élaborées, notamment dans le cadre du Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE). Or, **le cloisonnement des politiques publiques reste fort**, et ces ambitions ne semblent pas totalement prises en compte dans les stratégies de développement économique (et réciproquement).

Enfin, seul un important effort de mobilisation allant bien au-delà des acteurs industriels pourra permettre de stopper le déclin de l'industrie et de véritablement préparer son avenir.

L'étude du CESER aboutit à de nombreuses propositions pour une meilleure prise en compte de chacun de ces aspects dans les politiques publiques, dont les plus importantes sont reprises ici.

Les principales préconisations du CESER

Créer une conférence permanente sur l'industrie, dont le rôle serait de mettre en cohérence les orientations fixées par les schémas régionaux (SRDEII, SRCAE, CPRDF, etc.) ainsi que par l'Etat et les collectivités infrarégionales, au bénéfice d'une industrie pourvoyeuse d'emplois durables sur tout le territoire.

Passer les politiques régionales au crible de la grille d'emploi durable, afin d'intégrer cet objectif dans leur conception, leur mise en œuvre et leur suivi.

Intégrer les critères de durabilité de l'emploi dans l'évaluation des politiques publiques.

Soutenir les démarches de type RSE, pour aider les entreprises à mieux prendre en compte les attentes sociales et sociétales, mais aussi pour tirer parti des leviers de différenciation et de performance qu'elles peuvent apporter.

Développer l'ingénierie de projet, notamment pour faciliter l'accès aux financements, aux aides à l'innovation et pour favoriser les projets collectifs.

Mettre en œuvre de façon concertée la démarche de simplification administrative annoncée par le Pacte d'avenir afin de faciliter et accélérer la conduite des actions, dans le respect des objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

Renforcer l'accompagnement des dirigeants d'entreprises, pour leur permettre de mieux intégrer les enjeux liés à la transition écologique ainsi qu'à l'emploi durable (innovation sociale et organisationnelle, sécurisation des parcours, qualité de vie au travail, etc.).

Amplifier le soutien aux activités industrielles qui permettent d’apporter des réponses aux enjeux du développement durable.

Renforcer l’appropriation des enjeux industriels, en informant les citoyens sur les réalités industrielles, en suscitant le débat et en ouvrant davantage les activités sur le territoire.

Promouvoir les formations et les métiers industriels. Il s’agit de mieux faire prendre conscience des perspectives de carrière qui existent dans ce secteur afin d’aider les entreprises à trouver les salariés qualifiés dont elles ont besoin pour se développer et être plus performantes.

Conforter les instances régionales de dialogue sur le développement économique, l’emploi et la formation, l’emploi durable appelant un décroisement des politiques.

Encourager et soutenir les initiatives locales de dialogue sur les enjeux industriels au bénéfice de l’emploi durable (GPEC territoriale, renforcement du dialogue sur l’emploi et la formation, échanges pour mieux anticiper les mutations, etc.).

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l’unanimité
Abstentions (8) : FO (5), Briec GUINARD,
Fanny LE BRECH, Antoine DOSDAT**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de Mme Isabelle AMAUGER (Union régionale des sociétés coopératives et participatives URSCOP)

L'étude réalisée par le CESER Bretagne apporte de nombreux éléments de réflexion et des propositions dont le mouvement des sociétés coopératives et participatives ne peut que se réjouir.

Certes l'étude est très centrée de par son sujet même sur des problématiques concernant les activités industrielles des entreprises bretonnes. Mais de très nombreux constats et leviers peuvent être largement dupliqués à d'autres secteurs économiques.

Nous avons noté au travers de l'étude que les forces déjà à l'œuvre et qui restent à développer pour maintenir et créer des emplois durables sont : lien avec le territoire, participation et implication des salariés, relation avec l'environnement, place de la formation, collaboration, échanges, relations de confiance au sein de l'entreprise, autonomie des salariés, indépendance financière...

Depuis des décennies ce sont des réalités présentes dans les SCOP et qui font leur différence et leur spécificité.

Les entreprises coopératives et participatives non délocalisables et dont le siège social est sur le territoire de production valorisent leur appartenance et le lien avec leur environnement proche même quand leur marché est plus lointain.

Une très grande majorité d'entre elles mettent en place des politiques de formation bien au delà des obligations légales et font de la promotion voire de l'émancipation interne une valeur forte.

Les salariés sont par la nature même de l'entreprise partie prenante ; non seulement au sein des ateliers et des bureaux pour proposer améliorations et aménagements mais aussi en tant qu'associés pour participer aux grands choix stratégiques. Cette implication est possible parce qu'elle repose sur une responsabilisation partagée au sein de l'entreprise. Les salariés-associés vont ainsi confier la direction à l'un des leurs, partager le risque, participer à la capitalisation quand cela est nécessaire.

Toutefois comme un grand nombre d'entreprises bretonnes les SCOP ont aussi nécessité à se développer pour créer des entreprises de taille significative ou - et c'est une piste qui n'est pas assez explorée - pour créer des alliances, des consortiums, un maillage qui permette de mieux répondre aux besoins d'adaptation, d'anticipation.

La Région peut être un acteur essentiel pour favoriser des coopérations et des rapprochements féconds. Des structures déjà le permettent mais il est nécessaire d'aller plus loin et de manière plus active. Les SCOP, en tant qu'entreprises ancrées dans la région, et regroupant des hommes et des femmes attachés à leurs entreprises, soucieux de leur développement et vivant au quotidien la coopération sauront répondre à ces enjeux.



INTERVENTION de M. Stéphane CREACH (Délégation CGT Bretagne)

Le Conseil Économique, Social et Environnemental est saisi d'une étude qui a la grande particularité d'être totalement inédite pour au moins deux raisons :

- la première tient du fait qu'elle se place dans le monde industriel tel qu'il est aujourd'hui et que ce regard est bien évidemment aussi posé à dessein pour comprendre les enjeux sur notre territoire. La Bretagne est, et doit être, une terre industrielle ;
- la seconde raison tient du fait qu'il est fait état d'emblée de l'emploi, durable de surcroît, ce qui est inédit dans une étude du CESER qui privilégie trop souvent, pour ne pas dire tout le temps, la question économique comme si cette dernière était désincarnée. Or ce sont bien les femmes et les hommes qui créent l'économie.

Il convient donc ici de souligner cette prise de position, qui se conjugue avec le sérieux comme d'usage dans cette assemblée, dans le traitement de dossiers concourant à l'organisation de la vie publique.

Cela permet dès lors de revisiter des normes considérées comme acquises.

A partir des défis à relever, cette étude identifie des leviers, au nombre de six, pour faire des préconisations sur lesquelles le Conseil régional sera amené à se pencher pour les traiter, c'est du moins le souhait de la CGT.

Si la société se transforme, il n'en demeure pas moins vrai qu'un certain nombre de fondamentaux persistent, peut être au grand dam de certains prévisionnistes.

Oui, l'emploi et le travail lui-même ont un lien évident trop souvent délaissé.

En réponse à une question sur les difficultés du monde industriel, des entreprises et des pouvoirs publics sur la question rabâchée en permanence de ce qu'il est nommé " le coût du travail ", il est assez justement souligné dans une définition de la compétitivité, que le travail a un prix, le travail n'est pas un coût mais une richesse, ce qui remet d'une certaine façon les pendules à l'heure.

Remettre les choses dans le bon ordre permet aussi d'évoquer, non sans ignorer certaines oppositions, que le financement du capital a un coût, ce qui de fait nécessite de se poser les bonnes questions sur les modèles économiques.

Cette étude appelle aussi, et c'est intéressant, à se prendre au jeu des stratégies d'entreprises et du rôle de l'Etat en les combinant avec l'innovation sociale et les logiques de gouvernance. La CGT aurait voulu aller plus loin notamment sur les droits nouveaux en faveur des personnels et de leurs instances représentatives du personnel.

En fait, d'un point de vue fondamental, l'étude permet de relativiser le débat autour de la compétitivité dont elle propose une définition, non sans avoir souligné celle que le CESE met en avant, à partir de la définition de l'union européenne.

Les deux définitions méritent attention.

Il n'est ainsi pas anodin de constater un certain rééquilibrage de pensées et de théories, ce qui, qualitativement, est plutôt sain dans le débat démocratique.

Une chose est certaine, c'est qu'en replaçant la place des femmes et des hommes dans le triptyque : activités industrielles, emploi/travail et territoires, cette étude remet en perspectives certaines possibilités pour s'engager dans l'avenir en se préoccupant du présent et en n'oubliant rien du passé.

C'est ainsi que le CESER met en lumière que la question de l'emploi doit être abordée non seulement sur la question du volume mais aussi, et surtout, selon la nature des emplois.

Pour ce faire, le CESER propose d'introduire la notion d'emploi durable et pour caractériser cette notion des parcours professionnels, il met en avant une grille de lecture qui conjugue la place du salarié, celle de l'entreprise et celle du territoire.

En préconisant en conclusion de créer en Bretagne une conférence permanente sur l'industrie, le CESER propose non pas d'instaurer le principe d'une réunion pour une réunion mais propose que l'ensemble des acteurs s'accordent sur une permanence de dialogue sur les enjeux industriels et ce directement en territoire, dans la vie réelle.

Cette préconisation se veut novatrice. Nous savons que les idées sont combattues non pas parce qu'elles sont nouvelles mais parce qu'elles sont transformatrices.

Il conviendrait pour le Conseil régional de ne pas tomber dans une posture de ce type mais bien, dès lors, de réfléchir à l'édification de cette conférence permanente.

En définitive, cette étude qui mise sur la responsabilité sociale des entreprises, invite à dépasser une vision réductrice de celles-ci au profit d'une vision plus collective en sollicitant le Conseil régional pour renforcer son rôle de chef de file en assurant une cohérence des politiques publiques au service de l'économie, de l'emploi et ce par un renforcement du dialogue social.

Le fait que les « problèmes de compétitivité » occupent le devant de la scène n'est pas la zone d'appréciation lorsqu'on situe le contexte dans une vision plus vaste qui permet de remettre ces problèmes à l'endroit.

Comme souvent en économie, le vrai se présente d'abord comme un moment du faux.

La période que nous traversons d'une globalisation économique et financière et de mise en concurrence permanente des individus entre eux ne doit pas servir de prétexte à dévaluer nos propres leviers qui dépendent avant tout des acteurs eux-mêmes.

Le monde industriel est bien un monde vivant non dépourvu d'imagination et d'innovation, il n'en demeure pas moins vrai qu'il ne peut pas être dissocié d'autres facteurs stabilisant un modèle de cohésion sociale.

Cette étude ouvre des espaces qui sont autant de possibilités d'organiser un passage vers une économie porteuse d'un projet de société durable pour les générations à venir sans que les travailleurs actuels confrontés à des changements de leur outil de travail et mode de production en soient les victimes.

S'il n'existe pas de solutions universelles, la conclusion de l'étude, étude que nous approuvons, nous invite aussi à partager que la durabilité de l'emploi industriel est conditionné à d'autres éléments tels que les enjeux liés à la formation, qu'elle soit initiale ou dispensée tout au long de la vie professionnelle.

Bien évidemment, la CGT aurait voulu aller plus loin dans sa vision de l'industrie et de l'emploi durable, mais nous savons toutes et tous qu'une étude du CESER est le fruit d'un travail collectif.

INTERVENTION de Mme Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne)

Ce rapport a le mérite d'ouvrir le débat, et nous en remercions les rapporteurs.

En effet, malgré l'usage de termes dus à la pensée économique dominante qui impose son langage avec des indicateurs comptables qui ne rendent pas compte des coûts induits, masqués ou externalisés environnementaux, sanitaires et sociaux, il nous permet de poser quelques questions :

- Qu'est ce que la « croissance verte » pourquoi parler de « croissance » plutôt que de développement ?
- Pourquoi toujours penser en « gain de productivité » « rendements » « compétitivité » ?
- Qui a intérêt à ne voir et faire voir l'environnement que comme contrainte ?

L'observation approfondie de la biodiversité montre qu'il y a plus de coopération que de compétition, et que la productivité et le rendement sont induits par la diversité dont fait partie la biodiversité...(voir le rapport du WWF à ce sujet).

L'emploi industriel durable c'est d'abord : partir des besoins locaux et fondamentaux et y répondre localement : diminuer les importations, les transports inutiles pour des produits que l'on peut produire localement, exporter sans détruire les économies locales... et devenir autonome énergétiquement.

Se rappeler que les règles comptables ne font pas société à elles seules, que ce sont des règles récentes que l'on peut faire évoluer.

Le développement et la maîtrise des activités humaines qu'elles soient industrielles ou non le seront dans le respect et la préservation de l'environnement et de la biodiversité c'est le seul avenir possible pour les générations futures, c'est le seul choix humaniste, c'est une généralité mais tous n'en sont pas convaincus.

Un projet politique courageux et une connaissance renforcée des enjeux par la population sont urgents avant que les contraintes climatiques et les concentrations financières restreignent le champs des possibles.

INTERVENTION de M. Patrick CARE (Union des entreprises – MEDEF Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques sur le rapport intitulé « Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne », porté par nos collègues de la CGT et de la Confédération paysanne.

Les représentants du MEDEF Bretagne avec d'autres conseillers ont tenu à développer leurs analyses devant la Commission. Analyses qu'ils partagent, certes avec des branches industrielles telles que l'UIMM, l'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires, l'Union des industries Chimiques, Plasti-Ouest pour la Plasturgie, l'Union des industries de Carrières et Matériaux de construction, mais aussi avec Louis Gallois, qui a rendu un rapport remarqué sur le sujet le 5 novembre 2012, ainsi qu'avec le Président de la République et le Premier ministre, qui ont décidé de créer les conditions de la reconstitution des marges des entreprises afin de leur permettre d'investir, de faire de la R et D pour monter en gamme, ceci pour enrayer *in fine* le cercle vicieux des pertes de parts de marché et des pertes d'emplois industriels.

Un graphique du rapport, situé en début de texte, a particulièrement retenu l'attention. Il permet au lecteur de déceler qu'en 13 ans, le nombre d'emplois industriels s'est stabilisé en Allemagne quand en France il a baissé de 23 % ! Preuve s'il en était besoin que la voie empruntée par la France depuis le début des années 2000 s'est avérée nettement moins favorable à l'emploi que celle mise en œuvre en Allemagne.

En se donnant le temps de l'écoute et de l'échange au sein de la commission, plusieurs propositions portant sur des éléments importants ont été introduites dans le rapport, comme :

- la question de la compétitivité prix,
- la première priorité en matière d'emploi est devenue la création d'emplois, avant la qualité de l'emploi,
- la liste des éléments composant la compétitivité prix a été rajoutée, en citant en premier le coût du financement et du capital et le prix du travail,
- la question de la concurrence frontale au sein de la zone euro sans possibilité de recourir à des dévaluations compétitives, et alors que les entreprises de ces pays sont confrontées à des contraintes différentes des entreprises françaises, a été insérée,
- le lien entre la réduction des marges et la perte de capacité d'investissement et d'innovation est établi et cité,
- la hausse des prélèvements obligatoires sur les entreprises et du coût du travail a été plus forte qu'ailleurs. Je cite : « Enfin, les plus récentes de ces mesures font suite à des hausses antérieures des prélèvements obligatoires, alors même que dans d'autres pays européens, le coût du travail a eu tendance à se stabiliser, voire à diminuer sur la même période »,
- la reconquête de la compétitivité est désormais citée et apparaît même comme le premier défi,
- le levier national (et européen) est reconnu comme le premier levier pour stopper la désindustrialisation,

- et plus globalement, la compétitivité est une réalité davantage présente dans le rapport.
- A l'inverse, une phrase a été supprimée, je cite, « dans certains cas, la crise sert de prétexte pour impulser des changements que la justification économique ne suffit pas à expliquer (par exemple dans une volonté de maximiser la rentabilité financière d'un site) »,

Pour autant, il est permis de regretter que d'autres éléments proposés n'aient pas été pris en compte, comme le fait que les coûts des facteurs de production ont augmenté plus vite depuis 15 ans que les gains de productivité, à l'inverse de ce qui a été fait en Allemagne en accord avec les syndicats, lesquels ont fait le choix de privilégier l'emploi sur le pouvoir d'achat. De même, auraient pu être cités les niveaux des prélèvements obligatoires rapportés à la valeur ajoutée sur les entreprises françaises et les entreprises allemandes : 25 % pour les entreprises françaises et seulement 13 % pour les entreprises allemandes. De ce fait, un produit industriel de base allemand est moins cher qu'un produit de base industriel français, ce qui fait que la France a perdu des pans entiers d'activité industrielle.

Ainsi, la France, depuis au moins 15 ans, n'a pas fait le choix de l'emploi. Si l'emploi dans l'industrie Française avait évolué comme en Allemagne, notre Pays compterait au moins 800 000 emplois industriels de plus qu'aujourd'hui.

L'Allemagne a réduit sa sphère publique pour réduire les impôts et taxes sur l'industrie, elle a réformé son droit du travail, son assurance chômage, ses régimes de retraite, etc. La conséquence aujourd'hui est que le taux de chômage en Allemagne est de 4,8 % contre plus de 10 % en France. Autant de réformes qui relèvent du Président de la République, du Premier ministre et de leur majorité, autant de réformes différées depuis au moins 20 ans par les majorités et gouvernements successifs, et qui menacent l'équilibre de la société française.

Le chômage, la pauvreté, qui minent notre société, commandent de regarder la situation en face et de prendre les mesures qui s'imposent. Il y va de l'intérêt général sur le long terme.

INTERVENTION de Mme Christine DIVAY (Union régionale CFTC de Bretagne)

La CFTC salue le travail réalisé par la commission « développement économique et recherche » pour ce qui concerne l'état des lieux de l'emploi industriel, la prise en compte de sa mutation et les nouveaux défis repérés pour créer des emplois durables en Bretagne.

Nous interviendrons sur 2 points.

Sur la forme tout d'abord : il est inédit que le travail validé en commission soit retoqué par un collègue en réunion de bureau avant le passage en session plénière alors que le cahier des charges est respecté avec la menace de ne pas l'approuver.

L'objectif du travail en commission est justement d'aplanir les divergences et sans la recherche d'un consensus mou, il permet de décliner un socle de valeurs et de propositions qui peuvent être complétées lors des interventions en plénière. Cette manière de faire doit être exceptionnelle. Au CESER il n'est pas question d'enjeux de pouvoir mais de porter la voie de nos organisations pour être si possible des précurseurs voir des novateurs dans nos propositions et qu'elles puissent être reprises dans toutes les instances de concertations et de négociations.

Sur le fond : nous voulons vous redire l'attachement de la CFTC au contrat de travail. Il garantit le respect du salarié et nous avons en mémoire en Bretagne de rudes conflits sociaux ou seul ce contrat pouvait garantir autant que faire se peut le respect des salariés, le respect des procédures voir la répartition des dommages moraux et financiers.

La CFTC a des propositions à faire parmi lesquelles le développement des groupements d'employeurs déjà pratiqués dans certaines branches. Partant du constat que nombre de petites entreprises n'ont ni la charge de travail ni la capacité financière permettant la création, pour elles seules, d'emploi à temps plein, il s'agirait de partager l'emploi à l'échelle de territoires compatibles avec la conciliation des temps de vie. Centrés sur des fonctions dites « support », n'entrant donc pas ou peu dans la différenciation stratégique des entreprises, les emplois créés seraient de véritables « CDI partagés » générant la totalité des droits découlant du CDI « classique ». Ce « CDI partagé » pourrait également se conclure dans le cadre de conventions interentreprises, un dispositif plus léger encore.

Les emplois non pourvus estimés à plusieurs centaines de milliers sont concentrés pour la grande majorité d'entre eux dans les PME/TPE. Parmi les mesures susceptibles d'accroître l'attractivité de ces emplois et métiers est la participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise.

Parce que les freins à l'embauche et à l'investissement source de recrutement sont accentués dans les PME/TPE par des problèmes récurrents de trésorerie, la CFTC plaide pour une réduction et un encadrement plus strict des délais de paiement, qu'il s'agisse notamment des contrats de sous-traitants ou encore des contrats publics.

Enfin, pour aller dans le sens du choc de simplification annoncé, la CFTC préconise pour les TPE l'établissement d'une « check-list » regroupant l'ensemble de leurs obligations sociales et fiscales. Cette liste serait mise à jour 2 fois par an rompant ainsi avec la pratique actuelle qui

consiste à modifier ces obligations en permanence. Ces changements constants créent l'insécurité juridique qui bien souvent dissuade les TPE d'embaucher.

Alors que les derniers chiffres du chômage, plus que décevants, apparaissent en décalage avec les signes de reprise annoncés par ailleurs, ces quelques mesures qui se veulent simples dans leur conception et efficaces dans leur mise en œuvre sont défendues comme urgentes par la CFTC pour permettre la création d'emplois durables dans le secteur industriel en particulier.

**INTERVENTION de Mme Annie GUILLERME
(Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et
des familles - URCIDFF)**

Nous apprécions les essais de clarification concernant la question de l'emploi durable au cœur des activités industrielles développés par la Commission « Développement économique et recherche » dans une phase de profondes mutations des technologies, du travail et des productions.

Pour tenir compte de la notion d'emploi durable dans toute sa complexité (dans la conception et l'évaluation des politiques publiques), une des préconisations du rapport :

- La question de la répartition des femmes et des hommes dans les activités industrielles, leur formation et qualification auraient eu avantage à être approfondie afin d'identifier les inégalités entre les femmes hommes au niveau des filières en termes d'emploi durable et faire des préconisations en conséquence,.

- L'étude aurait pu également tenir compte des préconisations relatives à l'activité des Cluster Egalité mis en place sur différents territoire par l'Aract Bretagne réunissant une pluralité d'entreprises dont des entreprises industrielles.

INTERVENTION de Mme Valérie FRIBOLLE (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Tout d'abord, nous nous félicitons que la Commission Développement économique et recherche du CESER se soit saisie de ce sujet majeur de l'avenir des activités industrielles pour notre région, alors que celles-ci connaissent effectivement de profondes mutations et ont été durement frappées par la crise depuis 2011.

L'étude commence par poser un certain nombre de constats que nous partageons : la Bretagne reste effectivement une région industrielle où le chômage est moins élevé qu'au niveau national ; la crise de notre tissu industriel a effectivement été plus tardive qu'ailleurs ; notre industrie est plus spécialisée que la moyenne, notamment dans l'agroalimentaire (34% de l'emploi industriel en Bretagne selon les données CCI, contre 10% au niveau national). Enfin, nous partageons l'inquiétude liée à la tendance lourde à l'accroissement de la concentration géographique des activités, qui constitue un enjeu majeur d'aménagement du territoire pour notre région.

Ensuite, vient la question du soutien à ces activités et notamment celui de l'intervention publique. Il va de soi pour les acteurs économiques que celle-ci est nécessaire, à condition qu'elle soit mise en place de manière efficace et qu'elle réponde aux besoins des entreprises. Il convient de souligner à cet égard le rôle essentiel des chambres consulaires, dont c'est le cœur de métier, probablement insuffisamment développé dans le rapport. Pour le reste, nous sommes d'accord avec deux idées mises en avant :

- d'une part, l'existence d'un environnement complexe, parfois source d'illisibilité tant réglementaire qu'au niveau des dispositifs de soutiens proposés. Plus particulièrement sur la SRDEII et le Pacte d'Avenir, nous insistons sur l'importance de bien mettre en œuvre les orientations de ces schémas stratégiques après qu'ils soient adoptés. Nous partageons aussi l'esprit du rapport qui consiste à redonner sa place aux services, de plus en plus imbriqués avec l'activité industrielle ;
- d'autre part, le rôle structurant de la Région lié à sa proximité avec le territoire ainsi qu'à sa compétence en matière de développement économique, qui doit pouvoir être assumé pleinement. De plus, les évolutions dans ce domaine qui seront induites par la réforme territoriale appelleront également des ajustements : la suppression des interventions économiques des départements appelle à une prise de relai par la Région afin que les territoires les moins favorisés continuent à être soutenus.

Les enjeux qui traversent l'industrie aujourd'hui sont connus et ils sont bien évoqués ici : enjeu d'internationalisation –à cet égard, il convient de souligner le travail de BCI sur notre territoire-, celui de la numérisation et bien évidemment de la transition écologique. Par ailleurs, nous reconnaissons qu'il y a en effet un enjeu sur la formation dans les métiers de l'industrie et qu'à cet égard le dialogue entre l'entreprise et les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle est impératif : c'est le sens de l'instauration récente du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP).

Enfin, je souhaiterais dire un mot sur les leviers et propositions identifiées par le CESER.

La première proposition suggère la création d'une conférence permanente sur l'industrie, visant à mettre en cohérence les orientations fixées par les schémas régionaux. Il nous semble paradoxal de critiquer l'empilement des dispositifs et de proposer la création d'une conférence supplémentaire, sans rationaliser l'existant. Si nous partageons l'idée d'un nécessaire décloisonnement des politiques publiques, la réponse réside selon nous dans la meilleure lisibilité des dispositifs. De ce point de vue, le regroupement des divers schémas régionaux en un seul schéma régional unique, position que nous soutenons de longue date et qui fait d'ailleurs son chemin au niveau national, nous paraît être plus pertinent.

Plusieurs propositions nous paraissent aller dans le bon sens comme le renforcement de l'accompagnement des dirigeants d'entreprises, ou encore la promotion des formations et des métiers industriels. Nous regrettons cependant que l'offre existante en la matière, notamment celle des branches et des chambres consulaires, soit si peu prise en compte dans l'analyse, dans la mesure où beaucoup de choses qui se font dans ces domaines, ne sont pas mentionnées comme points d'appui pour progresser collectivement.

Enfin, nous partageons pleinement l'idée de renforcer l'appropriation des enjeux industriels par les citoyens. Effectivement, de nombreux projets suscitent, plus qu'autrefois sans doute, des oppositions de la part d'une partie de la population. Cela nous alerte tout particulièrement et, à notre sens, souligne la nécessité de valoriser notre activité industrielle et de faire preuve de pédagogie, dans le but d'assurer la pérennité et l'attractivité de projets industriels acceptés socialement, et garants du développement de nos territoires. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour l'avenir de la Bretagne qui, je crois, devrait rassembler bien au-delà des seuls industriels.

Je vous remercie de votre attention.



INTERVENTION de Mme Yolande HENRY (Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne)

La CFDT salue le travail collectif de la commission Développement Economique et Recherche sur la question de l'emploi durable et de l'industrie, elle remercie les deux rapporteurs, Patrice Boudet et Henri Daucé, ainsi que Pierre Yacger pour leur engagement sur ce sujet.

La CFDT partage les conclusions et les préconisations faites dans cette étude, En particulier, si un certain nombre de leviers se situent plutôt au niveau national et européen, il n'en reste pas moins que les acteurs Bretons disposent de marges de manœuvre pour favoriser le développement de l'industrie et des emplois dans la région.

Pour des sociétés avancées comme la nôtre, il est relativement compliqué de se démarquer uniquement par le prix, sauf à faire reposer l'essentiel de la production sur des robots et/ou autres machines. La solution semble donc être une montée en qualité, elle passe notamment par la recherche et développement et l'innovation, la formation des salariés et la qualité du dialogue social, et enfin des infrastructures de haut niveau.

Pour l'innovation, il conviendrait de simplifier la visibilité du soutien et de l'accompagnement apportés aux entreprises, nous pensons notamment au secteur du numérique où trois structures existent, MEITO, pôle Image et réseaux et IRt B-Com, une plus grande coordination dans un même lieu serait sans doute profitable à l'ensemble du secteur.

Par ailleurs, il faut favoriser des échanges croisés entre les secteurs d'excellence (ex Valorial et pôle images et réseaux).

Enfin, nous confirmons, en réponse à une réelle attente des PME, la nécessité absolue de favoriser sans attendre l'ingénierie de projet en soutien à l'innovation, et nous souhaitons que la Région puisse se positionner en pilote sur ce volet.

Sur le volet social, nous partageons l'idée retenue dans le rapport « du rôle du politique comme catalyseur », notamment en ce qui concerne la qualité du dialogue social, l'incitation au développement d'un management socialement responsable.

L'offre formative (initiale et continue) permet de développer les compétences nécessaires à l'amélioration de la valeur ajoutée et en matière de développement humain. Dans le cadre de ses nouvelles compétences, la région dispose des leviers nécessaires pour mettre en cohérence une offre de formation répondant aux besoins de l'économie bretonne.

La carte des formations ne doit pas seulement coller aux besoins économiques régionaux, elle doit aussi répondre aux aspirations des jeunes et de leurs familles, ce qui ne veut pas dire qu'on doive tout faire en Bretagne, mais qu'on doit pouvoir accéder à tout à partir de la Bretagne. Ce sera par exemple un enjeu important de la mise en place de la Communauté d'université (COMUE) dite Université Bretagne Loire mais aussi de la relation intelligente entre universités et grandes écoles.

Quant à l'offre éducative et culturelle, elle contribue à l'attractivité de la région, soit pour inciter à venir en Bretagne, soit pour inciter à y rester.

Pour ce qui est du développement des infrastructures, la CFDT le considère comme un axe majeur pour garder et/ou attirer les entreprises. Si les transports sont essentiels, il ne faut pas oublier l'énergie, nous pensons en particulier à la transition énergétique et au développement de la production d'énergie renouvelable, mais aussi au numérique et au déploiement du Très Haut Débit (THD).

Sur ce dernier point, pour Bretagne THD l'objectif actuel à 2030 nous paraît dangereusement éloigné. Nous souhaitons que les dernières évolutions techniques soient évaluées afin d'accélérer l'arrivée du THD sur les territoires.

INTERVENTION de Mme Marie-Martine LIPS (CRESS)

Nous tenons d'abord à souligner l'intérêt de cette excellente étude qui aborde le sujet de façon très complète et fait des préconisations très intéressantes.

Comme le souligne l'étude, le développement industriel est un élément incontournable et un atout pour l'essor économique breton.

Pour atteindre son plein effet, il doit à la fois s'appuyer sur son ancrage dans un développement territorial équilibré, sur une volonté de promouvoir un emploi durable, et sur une place prépondérante donnée à l'innovation, tant technologique que sociale.

Il est particulièrement important de maintenir ou créer des entreprises de taille médiane, grosses PME et ETI.

Nous soulignons la place que pourraient prendre utilement les SCOP dans ce domaine, tant dans l'activité industrielle elle-même que dans le service aux entreprises.

Nous souhaitons donc qu'une attention particulière soit apportée au soutien aux reprises et créations de ce type en Bretagne, qui nécessitent un accompagnement particulier.

INTERVENTION de M. Thierry MERRET (Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA))

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Une part importante de l'emploi en Bretagne est liée à l'activité agricole. Les industries agricoles et agroalimentaires fournissent 34 % de l'emploi industriel en Bretagne. Cet emploi est toutefois mis à mal par la situation que subit l'agriculture bretonne. Malgré la demande importante en produits alimentaires, sur le marché intérieur et sur les marchés internationaux, notre production baisse. Les désavantages compétitifs qui pèsent sur les producteurs en sont la cause. Les coûts de production dans notre pays et notre région sont nettement plus élevés que chez nos concurrents. Les prix payés aux producteurs ne couvrent même pas les coûts de production !

A ce rythme-là, de nombreux éleveurs vont être contraints de cesser leur activité et les drames sociaux qui s'opèrent dans nos campagnes ne vont pas s'arrêter ! Des usines agroalimentaires vont devoir fermer en Bretagne, les plans sociaux vont se multiplier et nos campagnes vont se désertifier !

Et pourtant, tout le monde s'accorde à dire que l'agriculture est le socle de l'économie de notre région !

Face à ce constat, que faisons-nous ?

Le rapport en discussion évoque les pistes visant à assurer la durabilité de l'emploi généré par les activités industrielles. La première chose à faire pour assurer une source d'emploi durable, c'est préserver les activités industrielles.

Dès lors, comment préserver l'agriculture ?

Bien entendu, il y a les mesures d'urgence pour faire face à la crise. Des enveloppes financières ont ainsi été prévues pour aider les éleveurs de porc et de viande bovine. Hélas, au vu de leur montant, leur efficacité sera plus que limitée.

Il y a aussi les réformes nécessaires qui tardent à venir, même si certaines commencent à faire leur chemin : la simplification administrative, l'allègement des coûts de production et charges, l'absence de sur-transposition des directives européennes, etc.

L'organisation des filières est aussi un point essentiel, qui doit être travaillé par les acteurs des filières.

Mais, ce qu'il faut aux producteurs dans l'immédiat, c'est un prix qui couvre les coûts de production. Or, actuellement, ils vendent à perte !

Le rapport de l'Observatoire des prix et des marges (rapport CHALMIN) montre qu'en 2014 la grande distribution a encore conforté ses marges, alors que les prix payés aux producteurs ont encore chuté.

Comme je l'ai dit précédemment, alors que nos coûts de production sont élevés en raison des contraintes réglementaires et administratives, la grande distribution n'en tient pas compte. Elle fait pression sur les producteurs français pour qu'ils baissent leurs prix et va chercher des denrées étrangères produites à coût nettement plus bas par des agriculteurs qui ne se voient pas imposer des contraintes environnementales et sociales aussi fortes. Il faut que les consommateurs aient conscience de ce paradoxe : les agriculteurs français sont dans un étouffement, d'un côté les règles faisant monter leurs coûts et de l'autre l'obligation d'aligner leur prix sur celui de leurs concurrents étrangers non soumis à ces règles. C'est une équation insoluble !

Donc, bien sûr, nous partageons le constat du rapport en discussion sur le manque de solidarité entre les acteurs de la filière alimentaire. Structurer cette filière est sans doute une bonne entrée pour un travail à long terme et les organisations agricoles s'y attèlent déjà. Mais, nous, producteurs, nous ne résisterons pas longtemps si le prix qui nous revient n'augmente pas maintenant. La grande distribution doit en avoir conscience. Elle subira, elle aussi, les conséquences négatives d'une déstructuration de l'agriculture bretonne. La guerre des prix détruit l'économie et l'emploi. La grande distribution doit partager ses marges et nous nous battons tant que nous le pourrons pour cela, afin de maintenir l'activité, la vie et les emplois sur nos territoires ! Et afin de garantir une alimentation saine, de qualité avec une origine clairement identifiée aux consommateurs !

Il est du devoir des élus de soutenir notre combat, au profit de la Bretagne, de son économie et de ses emplois.

INTERVENTION DE M. Joël JOSSELIN (Coordination régionale CGT-FO de Bretagne)

Comme le Président le disait fort justement dans la première réunion du bureau consacrée à cette étude, le sujet est central et c'est tout à l'honneur du CESER disait-il de s'en saisir. Un gros travail de la commission a donc été réalisé aboutissant à un rapport de 232 pages dont nous examinons aujourd'hui la synthèse.

Cette synthèse a été examinée deux fois en réunion de bureau car la première version du rapport comportait je cite « *de sérieux points d'incompréhension* ». Le MEDEF allant même jusqu'à prévoir un vote négatif si celui-ci restait en l'état. Si la synthèse n'a guère changé, le diable se cache dans les détails dit-on... Aussi, au delà de la synthèse nous sommes allés voir dans le rapport les passages consacrés à la compétitivité (cité 96 fois dans le rapport et 10 fois dans la synthèse), la productivité (cité 23 fois dans le rapport) mais nous avons aussi recherché les mots salaires et cotisations sociales (cités respectivement 16 et 7 fois dans le rapport mais tous deux non présents dans la synthèse)...

Une réunion supplémentaire de la commission a donc été nécessaire pour aboutir à un texte faisant consensus. La divergence portait notamment sur la compétitivité-prix et la compétitivité-coût mais aussi, sauf erreur de notre part, sur le contexte de la zone euro et les réformes soi-disant nécessaires du droit du travail. Nous ne rentrerons pas dans ce débat mais ayant eu connaissance des paragraphes supprimés à la demande du collège patronal, vous comprendrez qu'il est difficile pour nous de les passer sous silence et de nous inscrire dans le consensus cher au CESER.

Nous citerons notamment le passage concernant les gains de productivité. A l'origine, ceux-ci je cite : « *constituaient la principale cause de la désindustrialisation en France et expliquaient 42 000 suppressions d'emploi par an sur les 65 000 pour la période 2000-2007* ». Le rapport n'en fait plus mention.

Même chose pour l'externalisation. « *15 % des pertes d'emplois industriels en France étaient liées à des externalisations sur la période 1980-2007* ». Le rapport disait « *qu'il s'agissait là d'une désindustrialisation en trompe l'œil* ». Pourquoi ne plus le dire ?

Enfin, le rapport initial mentionnait que « *dans certains cas, la crise sert de prétexte pour impulser des changements que la justification économique ne suffit pas à expliquer (par exemple dans une volonté de maximiser la rentabilité financière d'un site)* ». Le prétexte de la crise s'est envolé...

Voilà pour les suppressions mais il y a aussi des ajouts à la version initiale dont un que nous ne pouvons accepter page 89 de la version numérique du rapport : « *les plus récentes de ces mesures font suite à des hausses antérieures des prélèvements obligatoires, alors même que dans d'autres pays européens, le coût du travail a eu tendance à se stabiliser, voire à diminuer sur la même période* ». Et oui, les prélèvements sociaux, (ce que certains appellent les charges et que nous appelons nous les cotisations sociales) ont un coût pour les employeurs. Mais ce coût c'est tout simplement le salaire différé, issu de la création de la sécurité sociale, salaire différé qui appartient aux salariés. Cet amortisseur social est géré

paritairement et a permis à notre pays de mieux résister à la crise financière et économique. Pourquoi ne pas l'admettre et préférer idéaliser ce qui se passe dans d'autres pays européens où les salariés sont soumis à une exploitation encore plus importante qu'en France. D'autant plus quand les exonérations Fillon et autres CICE qui atteindront 50 milliards d'euros en 2016 ont en réalité un coût terrible pour les salariés eux-mêmes et la République Sociale.

Alors, aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur la synthèse du rapport, celle-ci faisant consensus au sein de la commission mais cette synthèse est en trompe-l'œil. Nous aurions peut-être voté la précédente version et disons le franchement moins étudié le rapport si la recherche du consensus n'avait pas abouti. Ajouté à cela les références au pacte d'avenir et à la simplification administrative qui ne peuvent nous agréer, vous comprendrez que Force Ouvrière s'abstiendra...

INTERVENTION de M. Lucien TRAON
(Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)
de Bretagne)

Je m'exprime au nom de la confédération des petites et moyennes entreprises.

La CGPME salut le travail accompli par la commission dans une démarche territoriale, mais pense que cette commission aurait dû accorder plus d'attention à la situation globale de notre économie industrielle et faire des propositions sur son avenir.

Rappelons que l'industrie française perd 700 000 emplois tous les dix ans, (2 millions en trente ans) comme le rappelle le rapport Gadlon.

Sans ces conditions que fait-on ? On se voile la face ou on regarde ce qu'on fait les autres pays qui ont réussi ?

Malheureusement la France a commis un nombre d'erreurs considérables que nous avons combattu.

Les 35 heures payés 39 heures.

La non-reforme de l'assurance chômage.

La non-reforme du droit du travail, etc...

La non-réduction de la sphère publique.

La France industrielle malgré une conjoncture favorable, baisse du coût de l'énergie et de l'euro ne solutionne pas son problème de chômage (taux moitié moins important chez nos voisins d'Allemagne et Grande-Bretagne).

Sur la question de la sphère publique : la Suède qui dans les années 80 passait pour le pays social-démocrate par excellence avec des dépenses publiques égales à 72 % du PIB les a ramenés à 53 %. Tous les pays industriels qui ont réussi à combattre la destruction d'emplois industriels ont fait de même. La France ne s'est pas encore réellement engagée dans cette voie.

Les pays qui résistent se sont réformés et simplifiés leur réglementation.

La France doit réussir dans cette même démarche :

- contraintes administratives sur la pénibilité et modifications des seuils sociaux (PME) ;
- droit du travail complexe etc...

Le Ministre du travail a récemment dit qu'il voulait recréer la confiance et donner cette « confiance aux petites et moyennes entreprises qui sont celles porteuses d'emplois demain ».

A la CGPME, nous partageons cette ambition mais en réponse nous disons :

« Ce n'est pas la confiance qui crée un environnement favorable mais l'environnement dans lequel on évolue qui suscite la confiance gage de succès ».

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (FSU Bretagne)

Le rapport « pour des activités industrielles créatrices d'emploi » a plusieurs mérites. Il refait le point sur la réalité de l'industrie en Bretagne tout en indiquant les limites des indicateurs les plus souvent utilisés. Ainsi la part des emplois industriels dans l'emploi total n'est pas vraiment pertinent au regard du phénomène d'externalisation, des emplois antérieurement classés dans l'industrie le sont, aujourd'hui, dans les services. Le double mouvement de « la tertiarisation de l'industrie » et de « l'industrialisation des services » légitime effectivement de redéfinir la notion d'industrie. Une fois n'est pas coutume, ce rapport aborde la compétitivité sous l'angle de la compétitivité « hors prix » (montée en gamme, innovation, formation, recherche...) loin de la rengaine libérale sur la baisse du coût du travail. Enfin, l'objectif qui est proposé est celui de la durabilité de l'emploi, c'est-à-dire la lutte contre le développement de la précarité, approche qu'un syndicat de salariés ne peut qu'approuver.

L'importance de l'attractivité des métiers de l'industrie est bien mise en avant ainsi que les exigences en matière de formation. De ce point de vue, la FSU souhaiterait apporter un éclairage complémentaire. Pour la FSU les formations industrielles dispensées dans les lycées technologiques et professionnels sont des leviers importants à mobiliser pour aborder les défis des mutations technologiques en cours, ainsi que les enjeux de la transition écologique et énergétique. Face à des évolutions dont on ne peut pas prévoir d'avance toutes les modalités, une formation initiale de haut niveau apparaît comme une priorité, car elle permet de doter les futurs travailleurs de la culture technique et professionnelle dont ils auront besoin pour concevoir et mettre en œuvre les connaissances et les pratiques liés aux métiers de demain.

En Bretagne, 2 000 élèves étaient scolarisés dans les séries industrielles des lycées publics bretons à la rentrée 2014. Ces filières technologiques industrielles (STI) ont été rénovées et s'appellent désormais « séries technologiques industrielles et développement durable (STI2D) ». Ces filières retrouvent tout juste leurs effectifs d'avant la réforme. Même si ce constat est meilleur que celui qu'on observe dans certaines régions, l'objectif fixé, qui était de rendre les filières industrielles plus attractives pour les jeunes n'a pas été atteint.

Pour la FSU qui avait demandé durant des années une rénovation des baccalauréats technologiques afin d'enrayer la désaffection des jeunes et d'adapter les contenus enseignés aux évolutions technologiques, la réforme des séries industrielles mise en place à partir de 2010 part d'une erreur d'analyse. Ses promoteurs ont cru qu'on attirerait davantage de jeunes en leur proposant une formation technologique plus « généraliste », moins appuyée sur la manipulation et la mise en œuvre concrète. Ils espéraient ainsi attirer au passage d'autres jeunes, notamment ceux se destinant au baccalauréat scientifique « S ». A quelques exceptions près, le résultat escompté n'a pas été atteint, et en revanche cette réforme a mis à mal les formations tout comme les enseignants.

Les observations faites dans les classes et lors des sessions 2013 et 2014 du Baccalauréat STI2D posent la question des contenus que ces jeunes parviennent à maîtriser au sortir du lycée en vue de leurs poursuites d'études. Jusqu'à présent le Ministère n'a pas décidé de revoir le cadre général de la formation en STI2D, ni même de tirer un bilan critique de cette réforme. Mais il y a encore des raisons d'espérer pour les filières industrielles ; d'autant qu'on

a déjà pu observer un assez large consensus entre les enseignants des séries industrielles et les professionnels de l'industrie.

Il appartient au Ministère d'opérer ces changements nécessaires. Il est tout aussi important que la Région Bretagne soutienne l'ambition des jeunes des filières industrielles des lycées technologiques et professionnels en favorisant leur accès dans de bonnes conditions aux formations supérieures.

INTERVENTION de M. Martial WESLY (Comité régional de la Fédération bancaire française)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques.

Nous tenons à dire ici, dans le prolongement du rapport sur l'industrie, que les activités de production constituent la base de notre économie. Sans activités de production, notre PIB s'effondrerait.

Par activité de production, nous entendons l'agriculture, la pêche et l'industrie qui permettent, induisent, beaucoup de création de valeur et d'échanges. De ces activités, découlent en effet tout un ensemble d'activités économiques sollicitées par les pouvoirs publics, c'est le cas notamment des travaux publics, par les ménages qui achètent ou utilisent des biens immobiliers, achètent des biens industriels, de la nourriture ou des services, et enfin, les activités de production elles-mêmes, qui sollicitent aussi beaucoup d'entreprises de services et de construction notamment.

Dès lors, il est capital de tout mettre en œuvre pour améliorer la compétitivité de nos activités de production et bien entendu des activités induites.

De nombreux rapports ont montré, ont mis en évidence, la nécessité d'engager une politique de simplification administrative pour libérer les initiatives et réduire les coûts de fonctionnement des entreprises, de baisse des prélèvements obligatoires sur les entreprises ainsi qu'un certain nombre de réformes structurelles que mon collègue Patrick CARE a précédemment citées.

C'est ainsi que le Gouvernement a engagé le Pacte de Responsabilité et de Solidarité destiné à favoriser l'investissement des entreprises par la reconstitution des marges dont je rappelle qu'elles sont, en France, historiquement basses, à 28 % de la valeur ajoutée contre 40 % en Allemagne.

Nous tenons à indiquer ici que sur les 40 milliards d'euros du Pacte de responsabilité et de solidarité du gouvernement, les entreprises n'en ont reçu, à ce jour, que 12. Ces 12 milliards d'euros sont encore loin de compenser les 35 milliards d'euros d'impôts, taxes et cotisations sociales supplémentaires, décidés par les gouvernements Fillon et Ayrault de 2011 à 2014. J'ajoute que les entreprises ne devraient percevoir les 40 milliards d'euros qu'en 2017. Nous préférons le préciser car certains essaient de tirer de la hausse du chômage l'argument selon lequel les baisses de charges n'ont pas d'effets sur l'emploi.

Bien au contraire, c'est la seule voie possible car c'est la seule qui permet de reconstituer des marges qui permettront l'investissement, la recherche et le développement, et in fine, de monter en gamme et de se dégager du cercle vicieux décrit par Louis Gallois dans son rapport sur la perte de compétitivité de l'industrie française, remis le 5 novembre 2012 au Premier ministre Jean Marc Ayrault, cercle vicieux disais-je, de la baisse des prix de vente, de la dégradation des marges et des destructions d'emplois.

Si au contraire, le chômage monte encore, c'est justement parce que la France a tardé à engager des réformes qui ne peuvent produire leurs effets que dans la durée. Certes aujourd'hui, des réformes ont été engagées mais il reste encore beaucoup à faire. Pire, des mesures prises en ce moment vont à l'encontre de la ligne directrice affichée par le gouvernement et viennent atténuer les effets positifs du Pacte de responsabilité et de solidarité.

En effet, les modalités de mise en œuvre du compte pénibilité, certes en partie corrigées sur notre demande insistante, coûteront fort cher aux entreprises et aux régimes de retraite. Le système, tel qu'il est envisagé, va accroître nos coûts de production, accroître nos déficits publics, et in fine, altérer la confiance des chefs d'entreprise, des ménages et détruire des emplois.

L'intention initiale est juste et généreuse. Mais, il aurait été possible d'engager cette réforme à coûts constants, sans dégrader notre compétitivité, en demandant à ceux qui ne sont pas concernés par la pénibilité, de travailler un peu plus.

De même, il est communément admis que le dialogue social dans les entreprises pourrait être mieux organisé, plus efficace, à moindre coût. Malheureusement, nous n'avons pu conclure d'accord entre nous sur ce point et le projet du gouvernement ne résout rien en la matière. Nous le regrettons. Pour reprendre l'exemple du seuil des 50 salariés, nous ne comptons plus le nombre de chefs d'entreprises qui nous disent ne pas vouloir dépasser l'effectif de 49 salariés pour ne pas se créer des charges supplémentaires que l'entreprise ne pourrait assumer. Quel dommage ! Quelle perte d'emplois et de richesse collective !

Je vous remercie de votre attention.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL
**« RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT
DURABLE (RADD) »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DE
BRETAGNE**

SESSION DU 8 JUIN 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2015

M. Patrice BOUDET,
Rapporteur général en charge du Plan, des schémas et de l'évaluation

**AVIS DU CESER SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE
ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Rapport d'activité et de développement durable du Conseil régional intègre pour la première fois trois documents contribuant depuis plusieurs années au rendu compte de l'action du Conseil régional :

- le Rapport d'analyse par programme (RAP) ;
- le Bilan social ;
- et le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES).

Ce rapport accompagne la publication du rapport financier de la Région.

◦ *Le Rapport d'analyse par programme*

Le Rapport d'analyse par programme (RAP) rend compte pour la 7^{ème} année consécutive de l'exécution budgétaire et des politiques publiques mises en œuvre par le Conseil régional tout au long de l'année 2014. Ce document offre une présentation des moyens déployés par l'institution régionale en vue de répondre aux objectifs et aux orientations stratégiques définis pour chaque mission et programme lors du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif. Il propose, au travers d'une série d'indicateurs, d'apprécier « la performance » de cette action.

1.2 Le Bilan social

Reflète de la politique de ressources humaines de la collectivité, le Bilan social de la Région relève de la gestion interne de l'administration régionale. Le CESER considère qu'il ne lui appartient pas de donner un avis sur ce bilan.

1.3 Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

La réalisation d'un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) est une obligation réglementaire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants depuis la loi Grenelle II. Il doit permettre d'estimer les émissions de gaz à effet de serre de l'institution régionale et d'évaluer sa dépendance aux combustibles fossiles. Pour ce quatrième exercice, ce bilan s'intéresse aux émissions de l'administration régionale (les déplacements, l'énergie utilisée dans les bâtiments, les immobilisations, les achats, les déchets), ainsi qu'à celles liées à ses compétences opérationnelles directes (lycées, ports, aéroports, TER, voies navigables).

Aucune modification de périmètre n'a été apportée au document à l'exception des émissions dues aux TER qui comprennent désormais les lignes routières.

Les émissions de gaz à effet de serre de la Région s'élèvent à 125 096 t_{eq}CO₂. A périmètre constant, les émissions liées au fonctionnement interne de la Région et des lycées sont stables tout comme celles des ports, aéroports et du TER.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1 Le Rapport d'activité et de développement durable

La présentation parallèle des trois documents contribuant au rendu compte de l'action régionale (le RAP, le Bilan social et le BEGES) témoigne, comme l'indiquait le CESER dans son dernier avis sur le RAP, de l'attention portée à la cohérence et à la lisibilité de l'action régionale. La richesse de l'analyse développée dans chacun de ces documents n'a pas été affectée par ce changement.

Le CESER tient ici à rappeler son attachement à l'annualité de ce document qui met à disposition du public une information synthétique et accessible sur l'action de la politique régionale.

Le CESER s'interroge en revanche sur la dénomination de ce document, « Rapport d'activité et de développement durable », puisque l'ensemble de l'activité du Conseil régional est orientée en vue de répondre aux enjeux du développement durable. Il aurait souhaité que soit conservé l'intitulé de « Rapport annuel de développement durable » utilisé dans les précédents bordereaux du Conseil régional.

Le CESER considère surtout que l'utilisation de cet intitulé en référence aux obligations de la loi Grenelle II aurait pu conduire à une analyse plus approfondie de la cohérence de l'action publique en matière de développement durable. Toutes les politiques du Conseil régional sont en effet concernées par ces enjeux, comme cela est mis en exergue par les observations complémentaires des commissions du CESER sur les différents programmes budgétaires (cf. infra). Selon la loi Grenelle, un tel rapport d'analyse doit donner lieu à une présentation des politiques publiques au regard de leurs effets (positifs, neutres ou négatifs) sur les finalités du développement durable. Aucun apport en ce sens n'est à observer dans le document présenté à cette session, à l'exception de l'enrichissement des « zooms PADUS », introduits dans le RAP en 2014. Pour autant le CESER apprécie le déploiement spécifique de PADUS réalisé lors de l'élaboration de la politique territoriale.

Enfin, la transformation du RAP en RADD ayant initialement été envisagée dans le cadre de la mise en œuvre d'un « Agenda 21 de seconde génération », le CESER aurait souhaité, que le lien avec cette politique soit davantage marqué. Dans ce cadre, le CESER s'interroge aussi sur les suites données à l'élaboration d'un « Index du développement durable » auquel il a été, un temps, associé.

2.2 Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Le CESER considère que le BEGES constitue un document important dans le cadre des politiques régionales en faveur d'une transition écologique et dans la poursuite de l'évaluation des politiques publiques. Le CESER apprécie la réalisation annuelle de ce document, tandis que la réglementation n'impose son actualisation que tous les trois ans.

Son intégration au sein de ce Rapport d'activité rappelle la nécessaire cohérence de l'action publique dans la prise en compte de tous les enjeux du développement durable.

Pour ce quatrième exercice, ce bilan s'intéresse aux émissions de l'administration régionale, ainsi qu'à celles liées aux compétences opérationnelles directes (lycées, ports, aéroports, TER, voies navigables). Tel que cela est rappelé dans le bordereau, les compétences formation, développement économique, etc. *« ne peuvent faire l'objet d'une comptabilisation carbone au sens strict ; elles n'intègrent pas le périmètre réglementaire obligatoire »*, *« la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre liées à l'exercice d'autres compétences ne générant pas d'émissions directes de gaz à effet de serre est un exercice particulièrement difficile, entrepris par certaines collectivités, mais qui ne semblent pas avoir donné de résultat concluant. »* Le CESER considère cependant qu'il est important de poursuivre l'approfondissement de l'analyse des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité.

En outre, il semblerait pertinent de renvoyer les lecteurs aux travaux de mesure des émissions de gaz à effet de serre réalisés pour l'ensemble de la région par l'OREGES (l'Observatoire de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre en Bretagne, animé par le GIP Bretagne environnement Observatoire régional). Cela permettrait de mettre en perspective l'évolution des émissions de gaz à effet de serre constatée au sein de l'institution, dans le cadre plus large des objectifs de réduction fixés en région (notamment dans le Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE), et dans le Plan climat énergie territoire « régional » (PCET)). Cela donnerait davantage de cohérence à l'action menée sur le territoire, cela d'autant plus que le Conseil régional a fait le choix d'élaborer, en avril 2014, un PCET l'engageant au-delà de la seule prise en compte des dimensions énergie-climat dans son fonctionnement, son patrimoine et dans l'exercice de ses compétences.

Concernant toujours le périmètre de ce Bilan d'émission de gaz à effet de serre, le CESER apprécie que la production d'énergie par les panneaux photovoltaïques placés sur les toitures de 14 lycées soit prise en compte dans ce bilan, tel que le CESER l'avait demandé précédemment.

Dans son avis de 2013, le CESER s'était également interrogé sur la possibilité d'évaluer la part positive et négative de l'informatique, dans les émissions de gaz à effet de serre liées aux compétences directes de la Région en particulier dans les lycées. Les précisions apportées dans ce document sur la réduction de l'empreinte carbone des postes informatiques sont intéressantes, la demande d'une évaluation plus générale demeure toutefois d'actualité.

En termes d'évolution chiffrée des émissions de gaz à effet de serre, ce nouveau rapport permet de prolonger les premières comparaisons interannuelles établies en 2013. Cependant la suppression des colonnes du tableau p.338, qui faisaient apparaître dans le BEGES de 2012

les totaux d'émissions corrigés des variations de périmètres et de données rend plus difficile l'appréhension globale de ces évolutions.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre du fonctionnement interne de la Région, celles liées aux déplacements dominent le bilan des émissions (78 %). Il est intéressant de relever que le développement de la visioconférence a permis d'augmenter le nombre de kilomètres de trajets évités (1 700 000 km contre seulement 200 000 km en 2012). Le CESER s'interroge sur les perspectives d'augmentation de cet usage. Il serait intéressant pour ce faire de disposer d'éléments d'information sur le taux d'équipement et l'utilisation effective de la visioconférence au sein de la Région.

Toujours en termes d'émissions liées au fonctionnement interne de la Région, des précisions pourraient être apportées sur l'évolution à la hausse des émissions de gaz à effet de serre générées par les achats. Au regard des « *suggestions et perspectives* » évoquées par le Conseil régional et en lien avec le PCET régional, le CESER souhaiterait disposer à l'avenir de davantage de précisions sur l'action menée par le Conseil régional pour favoriser la baisse de ces émissions. En outre, comme souligné dans la première fiche action du PCET, la Région dispose également de leviers d'action pour agir sur les émissions de gaz à effet de serre au travers de l'attribution de subventions. Le CESER souhaite savoir quelles sont les politiques engagées en ce sens et si leurs résultats en termes d'émissions pourraient faire l'objet d'une évaluation.

Le CESER considère aussi que la tendance à la baisse (corrigée des variations climatiques) des consommations énergétiques des lycées est un signal positif qui doit être renforcé. Le CESER s'inquiète de ce fait des conséquences que pourrait avoir la baisse des investissements consacrés à la sécurité et l'isolation thermique dans les lycées en 2014 (cf. avis sur le programme 423 du RAP).

Concernant plus largement les émissions liées au bâti utilisé par les services de la Région, le CESER soutient les « *suggestions et perspectives* » envisagées dans le BEGES, à savoir l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des installations de chauffage, de même que la substitution de combustibles intensifs en carbone par des combustibles faiblement intensifs.

Concernant enfin les transports, il apparaîtrait pertinent de préciser plus explicitement la non prise en compte des combustibles utilisés pour les déplacements aériens et portuaires, à la différence des déplacements ferroviaires dont le matériel appartient à la région, ceci afin de ne pas entraîner de confusions.

Le prochain BEGES (2014) portera sur la première année de mise en œuvre du PCET régional, il deviendra ainsi réellement « *l'outil de suivi privilégié* » de cette politique et en particulier des quatre actions du volet « *fonctionnement interne et lycées* », qui prévoient :

- d'agir sur les déplacements des agents et des élus ;
- de consommer bas carbone ;
- de poursuivre la rénovation énergétique des lycées ;
- de mettre en place un suivi systématique des consommations énergétiques des lycées.

Le CESER sera donc d'autant plus attentif aux évolutions méthodologiques apportées à ce bilan, ainsi qu'à l'évolution des émissions de gaz à effet de serre dont il témoignera. Au-delà

de la stabilisation des émissions aujourd’hui observée, le défi est maintenant de parvenir à engager une réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein de la collectivité et plus généralement du territoire régional.

2.3 Le Rapport d’analyse par programme

Concernant le RAP, cet avis du CESER est composé comme chaque année, d’une part d’un avis général portant sur la démarche et sur le document dans sa globalité, et d’autre part, de remarques plus spécifiques (présentées au travers des « observations complémentaires des commissions ») portant pour chaque programme sur l’exécution budgétaire, sur la mise en œuvre de la politique régionale, et sur la pertinence des indicateurs.

2.3.1. Avis général

Les éléments de cartographie du RAP ont été renforcés cette année, ils donnent lieu à un développement sur « *l’approche territoriale de l’action régionale* », ce dont le CESER se félicite.

Le CESER tient à rappeler son souhait de disposer de davantage de visibilité sur la réalisation des actions menées par des structures dépendantes du Conseil régional et financées au titre de ses orientations stratégiques. Dans son dernier avis, le CESER avait ainsi demandé que le Conseil régional fasse connaître dans le RAP son appréciation sur les rapports d’activité de ces structures et élabore une cartographie des principaux organismes chargés de missions de services publics par le Conseil régional (tels que Bretagne développement innovation, Bretagne commerce international, Mégalis Bretagne, le Comité régional du tourisme, etc.).

Le CESER souhaiterait également que certains indicateurs soient davantage affinés et qu’ils portent sur des éléments d’appréciation plus qualitatifs. De manière générale, le CESER réitère sa demande de disposer d’éléments d’appréciation plus précis quant à l’effet des politiques régionales en termes d’emploi. De même, l’efficacité en termes d’insertion et de retour à l’emploi des formations continues et des aides individuelles financées par la Région pour accompagner les demandeurs d’emploi et les personnes concernées par les mutations économiques devrait faire l’objet d’une analyse plus approfondie (cf. « observations complémentaires des commissions », missions 3 et 4).

Enfin, considérant que la mise en œuvre des Contrats de partenariat Région-Pays conduit à une territorialisation renforcée de certaines politiques sectorielles (habitat, aménagement durable...), le CESER s’interroge sur les modalités de rendu-compte de ces actions au travers du RAP. Afin de conserver une bonne lisibilité de la mise en œuvre de la politique régionale, une réflexion mérite sans doute d’être engagée sur ce sujet. Cela pourrait-il se faire au travers d’une analyse par mission des réalisations des Contrats de partenariat? Cela pourrait-il nécessiter qu’un nouveau rapport d’analyse transversal soit créé ?

2.3.2. Observations complémentaires des commissions sur le RAP

MISSION I - POUR UN AMENAGEMENT EQUILIBRE, GARANT DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE

Programme 101 - Agir pour la cohésion des territoires bretons

Sur proposition de Mme Marie-Pierre SINOÛ,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

Le CESER approuve la démarche du Conseil régional qui, dans le cadre de la nouvelle période de contractualisation avec les Pays, a souhaité décliner les questionnements portés par PADUS en les adaptant à la politique territoriale. Un guide de questionnement de la qualité et de la durabilité des projets portés par les Pays a été réalisé et chaque projet d'investissement a été analysé au regard des quatre piliers de PADUS. Le CESER approuve la péréquation mise en place par le Conseil régional pour cette politique territoriale, l'articulation recherchée entre les fonds régionaux, les fonds européens et le Contrat de plan Etat-Région.

Le CESER se félicite de l'association de la société civile, via les Conseils de développement, à l'élaboration et au suivi de cette politique, ainsi que de la transmission au CESER de l'ensemble des Contrats de partenariat.

La territorialisation renforcée de certaines politiques régionales sectorielles risque cependant de rendre opaque leur suivi par le CESER. Celui-ci souhaite que la lisibilité sur la mise en œuvre de ces actions soit garantie dans les prochains RAP. Cela pourrait-il se faire par l'introduction de nouveaux éléments d'information et d'indicateurs par programme ? Ou faudrait-il prévoir, à l'avenir, une « annexe territoriale » dans le RADD, rendant compte de la réalisation de ces politiques dans le cadre des Contrats de partenariat Région-Pays ?

Observations sur les indicateurs

Le seul indicateur disponible pour 2014 est celui de l'affectation de l'enveloppe du dispositif de transition pour 2014. Le taux de réalisation de 94 % est très satisfaisant.

Le CESER rappelle sa demande de précision, pour le suivi des crédits affectés à la politique territoriale, sur le montant des dépenses allouées aux projets et le montant moyen en euros par habitant, pour pouvoir avoir une notion de la « taille » des projets soutenus dans les Pays.

Programme 102 - Observer les dynamiques territoriales et anticiper les mutations

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
et de M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

Sur l'observation des dynamiques territoriales :

Pour 2014, le développement des outils d'observation et de connaissance a consisté au renforcement des partenariats sur Géobretagne permettant une montée en charge des données géographiques. L'observatoire prévu dans le Pacte d'avenir, dont la feuille de route a été validée en novembre 2014, semble s'inscrire dans la même gouvernance que Géobretagne. Ce type de gouvernance ne permet pas au CESER un suivi qualitatif de l'action régionale en matière d'observation et de connaissance des territoires. Le CESER attire l'attention sur le fait que la création d'un observatoire régional ne peut se limiter au partage de données existantes sur les territoires.

Sur la Charte d'engagement pour les jeunes :

La politique en faveur des jeunes en Bretagne est réaffirmée dans le RAP comme une priorité transversale du Conseil régional dépassant les logiques d'interventions sectorielles. Le CESER approuve cette approche, en particulier le soutien à l'engagement des jeunes dans les territoires en 2014. Le Conseil régional joue son rôle d'ensemblier en s'appuyant à la fois sur la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne, sur la concertation au sein du B16 et sur une expérimentation avec 8 Conseils de développement, en y associant les jeunes. Le CESER souhaite l'extension de cette expérimentation à tous les Conseils de développement et apprécierait d'avoir une information complémentaire sur la mise en œuvre de l'appel à projets en découlant.

Programme 103 - Soutenir l'aménagement numérique de la Bretagne

Sur proposition de M. Joël JOSSELIN,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
et de M. Jean LE TRAON,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

La croissance des crédits de paiement (CP) mandatés entre 2013 et 2014 montre clairement que les travaux de déploiement du réseau très haut débit ont démarré.

Les commentaires sur le développement des usages numériques sont trop succincts et sans indicateurs pertinents pour se faire une idée de l'appropriation de nouveaux usages. Sont cités : le soutien à l'association Défis pour l'accès public au numérique, le développement des

Espaces numériques de la connaissance (ENC), la promotion du numérique, ainsi que deux exemples sur l'accompagnement d'usages innovants...

Par ailleurs, le CESER apprécierait d'avoir plus de détails sur l'affectation des 28 M€ de subvention attribués par le Conseil régional, ainsi que sur l'activité de Mégalis Bretagne.

Au vu des évolutions technologiques, il conviendrait enfin de s'interroger sur la possibilité d'accélérer le déploiement du haut débit pour tous et de viser ainsi des objectifs de plus court terme.

Observations sur les indicateurs

Comme pour le RAP 2013, deux indicateurs sont retenus pour le programme 103. Ils concernent les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) équipés d'un système partagé de visioconférence et les entités publiques utilisant la plate-forme de service dématérialisées de Mégalis Bretagne.

Le CESER rappelle que ces deux indicateurs ne couvrent pas l'ensemble du programme Bretagne très haut débit (BTHD) qui est composé de trois sous-programmes (« *déployer le très haut débit* », « *développer les services publics numériques* » et « *soutenir les usages numériques* »).

Indicateur n°1 : *nombre total d'EPCI équipés d'un système partagé de visioconférence*

55 % des EPCI sont désormais équipés (soit 63 EPCI) dont 63 % aidés par la Région. En revanche, seuls cinq nouveaux EPCI ont été équipés cette année (contre 20 et 21 les deux années précédentes).

Indicateur n°2 : *nombre d'entités publiques utilisant la plate-forme de services dématérialisés de Mégalis Bretagne*

Il semble qu'une erreur se soit glissée dans le calcul du taux d'évolution 2013-2014 : il s'agit d'une croissance de 22 % (et non de 12 %), à moins que le nombre d'entités utilisatrices ne soit plus faible qu'indiqué (1 274 au lieu de 1 392).

Par ailleurs, la prévision annuelle, qui apparaissait dans le RAP 2013, a disparu de cet indicateur.

Le CESER sera attentif au suivi des indicateurs qu'il avait demandés (relatifs à l'état d'avancement du chantier BTHD ainsi qu'au « *pourcentage de couverture du territoire breton en très haut débit* ») et qui ont été intégrés, sur sa proposition, au budget primitif 2015.

Programme 104 - Faciliter l'accès à un logement de qualité pour tous

Sur proposition de Mme Christine DIVAY et M. Michel MORVANT,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

Lors de son avis sur le Budget primitif 2014, le CESER s'inquiétait de savoir si les crédits alloués à ce programme seraient à la hauteur des enjeux de l'amélioration quantitative et

qualitative de l'offre de logements en Bretagne, en particulier pour répondre aux objectifs de mixité sociale, d'amélioration de la performance énergétique, de redynamisation des centres urbains et d'amélioration du parc privé, notamment en milieu rural. Plusieurs actions réalisées en 2014 vont dans ce sens : appel à projets « Construction de logements sociaux familiaux innovants », achèvement des programmes de rénovation urbaine dans les 9 villes concernées, amélioration de l'offre de logements des jeunes et création de plates-formes locales de rénovation de l'habitat. Avec 14,7 M€ de crédits de paiements mandatés en 2014, le taux de réalisation de l'enveloppe votée est proche des 100 %, en fonctionnement comme en investissement. La faiblesse des autorisations de programme affectées en 2014 s'explique par la négociation des Contrats de partenariat Région-Pays 2015-2020 et le processus de territorialisation de la politique régionale de l'habitat. Par ailleurs, au regard des objectifs du programme 104, le CESER observe que toutes les actions ne sont pas déclinées dans l'analyse du RAP 2014. Feront-elles l'objet de précisions futures et à quelle échéance ?

Ces observations s'inscrivent dans un contexte où quelques enjeux peuvent être identifiés : la nécessité de réinvestir le foncier dans les centres-villes et les centres-bourgs ; la formation des entreprises à l'utilisation des éco-matériaux et l'accès à des financements nécessaires pour atteindre l'objectif de 45 000 logements rénovés par an en Bretagne d'ici 2020.

Observations sur les indicateurs

Afin de conserver une visibilité sur la mise en œuvre de la politique régionale de l'habitat, le CESER souhaite que, dans les futurs RAP sur ce programme, soient prévus des éléments d'information et un nouvel indicateur sur la réalisation du volet « habitat » des Contrats de partenariat Région-Pays 2015-2020. Il en va de même pour les futurs contrats de ville dont la Région est partie prenante.

Programme 105 - Participer à la promotion de la santé publique dans toute la Bretagne

Sur proposition de Mme Zoé HERITAGE et M. Sylvère QUILLEROU,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

Le Conseil régional a dépensé 827 k€ en 2014 pour promouvoir la santé publique dans les territoires de Bretagne, contre 810 k€ en 2013. Le CESER se félicite de l'engagement volontariste - et qu'il souhaite pérenne - du Conseil régional en ce domaine. Ces dépenses de fonctionnement concernent majoritairement des actions de prévention et de promotion de la santé des jeunes, dans une proportion de 60 %, ce qu'approuve le CESER. Suivent, à parts égales, les soutiens à l'observation de la santé et aux démarches territoriales de santé. Le CESER note la poursuite de l'action en faveur du développement d'une « culture santé environnement » mais regrette que les actions n'aient pas concerné l'ensemble des publics jeunes en 2014, au-delà des lycéens. Avec l'extension du dispositif d'animation territoriale de santé et l'engagement en faveur du maintien d'une présence médicale en Bretagne (aide à l'accueil de stagiaires en médecine), le Conseil régional concourt à lutter contre les inégalités territoriales de santé, objectif que le CESER soutient pleinement. Toutefois, la recherche

d'une équité territoriale en santé n'est pas réductible à la seule présence de médecins, même si celle-ci est essentielle : elle concerne aussi, d'une part, l'installation et la répartition de l'ensemble des professionnels et équipements de santé au plus près des besoins des territoires et populations les plus vulnérables et, d'autre part, l'égal accès de ces derniers aux actions d'éducation, de prévention et de promotion de la santé en Bretagne.

Observations sur les indicateurs

On observe que le nombre moyen des jeunes nouvellement accueillis par les Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) est plus soutenu en 2014 que dans les deux années précédentes. Cela tendrait à démontrer que le soutien aux treize sites devrait être, encore, intensifié.

MISSION II - POUR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE AU SERVICE DE FILIERES FORTES ET CREATRICE D'UN EMPLOI DE QUALITE

Programme 212 - Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition de Mme Anne-Claude LEFEBVRE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

Le CESER note avec satisfaction que le budget pour l'innovation, reconnue comme enjeu majeur pour la compétitivité des entreprises, est maintenu, voire en légère croissance par rapport à 2013.

Le CESER relève les évolutions favorables du système régional de transfert de technologies apportant plus de visibilité, de reconnaissance (ex : l'implication dans le programme des PEPITE, Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat), et de simplification (création des fédérations des technopoles et des Centres Agri-Agro). Il souligne aussi l'effet levier que représente le soutien financier de la Région, dans le fonctionnement des Centres d'innovations technologiques (CIT) : 3 M€ investis sur ces 12 structures regroupant 200 équivalents temps plein (ETP), aboutissent à la mise en œuvre d'actions représentant un budget total de 18 M€, ce qui rappelle le modèle vertueux des « Fraunhofer ». De plus, les indicateurs montrent une activité des CIT de services et de conseils aux PME plus importante qu'estimée, pour 2013 et 2014.

Le CESER suivra avec attention la concrétisation et l'efficacité des conventions d'objectifs et de moyens. Par ailleurs, il s'étonne que la contribution de ces structures à la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) et à la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ne soit pas citée dans leurs cinq grandes missions. Pourtant ces structures, par leur connaissance de l'innovation et des secteurs économiques, doivent jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre de la SRDEII, avec des moyens dimensionnés aux attendus.

Le CESER se satisfait du soutien apporté aux projets industriels, accru et coordonné avec les autres dispositifs (Bpifrance notamment), montrant qu'en cette période de crise, la politique

régionale d'innovation a joué son rôle. Globalement le nombre de projets individuels et collectifs soutenus est maintenu à un bon niveau, ce qui témoigne de l'effort d'innovation des PME. Le CESER note avec intérêt la typologie des projets - projets du numérique, projets à caractère industriel (usine du futur, nouvelles technologies), ce qui répond à un enjeu majeur pour les entreprises.

Enfin, le CESER souligne avec satisfaction l'utilisation, pour l'innovation, des fonds FEDER 2008-2014 à un niveau supérieur à l'objectif inscrit, ainsi que le travail de préparation de la programmation à venir. Le CESER sera attentif à ce dernier point : en effet, l'enjeu de la S3 devrait nécessiter une utilisation accrue de fonds FEDER pour répondre aux initiatives et projets structurants s'y inscrivant.

Observations sur les indicateurs

Les indicateurs présentés sont pertinents et nécessaires. Ils mesurent bien l'implication des structures d'interface auprès des entreprises (objectif I, indicateur n°1) et les résultats obtenus, c'est-à-dire le nombre de projets accompagnés à la fois sur les plans technologique et financier (objectif II, indicateur n°2). Quant à l'objectif III, il serait souhaitable de pouvoir disposer, dès 2015, d'indicateurs mesurant la dynamique du Réseau breton de l'innovation (RBI) et plus largement l'impact de la mise en œuvre de la Glaz économie sur l'innovation, à travers la mobilisation des acteurs, le foisonnement d'idées, mais aussi en termes de projets.

Programme 214 - Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de M. Daniel PIQUET-PELLORCE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

Les quatre pôles de compétitivité de Bretagne (Valorial, Mer Bretagne, Images & Réseaux et ID4Car) sont en vitesse de croisière et le pôle ligérien EMC2 n'est pas encore réellement entré en action sur l'année 2014. Le budget consacré aux projets collaboratifs issus des pôles de compétitivité est en hausse sensible (près de 2 M€) et si le Pôle Mer a mobilisé 4 M€, Valorial et Images & Réseaux ont mobilisé chacun plus de 2 M€. Les accords avec la Région Pays de la Loire permettent aujourd'hui aux entreprises de Bretagne de participer à Végépolys (sur le végétal) et Biothérapie (sur la santé), en plus d'EMC2 (sur les matériaux et technologies de production).

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1

Le nombre d'adhérents aux différents pôles de compétitivité de Bretagne continue de croître, atteignant plus de 950 adhérents dont plus de 60 % de PME de moins de 250 salariés.

Indicateur n°2

De même, les projets collaboratifs issus des pôles de compétitivité de Bretagne mobilisent de plus en plus de PME et d'établissements de recherche (près de 19 % de plus que l'année précédente).

Indicateur n°3

Les engagements des collectivités territoriales se maintiennent en pourcentage, affirmant ainsi l'intérêt pour la démarche et portant le total des engagements à plus de 13,5 M€ pour l'année 2014.

Enfin, le CESER jugerait pertinent que soit ajouté un indicateur de suivi des impacts en termes d'emplois de l'accompagnement des pôles de compétitivité et des projets structurants.

Programme 220 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de M. Yvon LE NORMAND et Mme Isabelle AMAUGER,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

Le CESER note avec satisfaction la création d'un site internet unique, en partenariat avec Bpifrance et la Caisse des dépôts, recensant l'ensemble des aides et dispositifs d'amélioration des fonds propres des entreprises. Il conviendrait toutefois de continuer à le rendre plus lisible et plus accessible aux entreprises et futurs créateurs, ainsi que de réduire et simplifier encore les documents à produire pour obtenir un accompagnement.

Observations sur les indicateurs

Les indicateurs montrent :

- que le nombre de projets de créations d'activités industrielles ou de reprises d'entreprises, accompagnés ou suivis par le Conseil régional, est en forte augmentation (3 146 en 2014 pour 2 771 en 2013, ce dernier chiffre étant déjà supérieur aux années antérieures) ;
- que le nombre de PME soutenues en fonds propres est en augmentation ;
- que le nombre de projets accompagnés en prêts d'honneur ou en garanties, est aussi plus important que les années antérieures.

Programme 224 - Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de MM. Thierry LEMETAYER et Yvon LE NORMAND,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

Le CESER note avec satisfaction la forte progression des autorisations de programme : 18,5 M€ votés et 17,713 M€ affectés en 2014, contre 11,030 M€ votés et 10,983 M€ affectés en 2013.

Cette progression est la conséquence d'un plus fort accompagnement des entreprises qui investissent et créent des emplois durables et de qualité, avec 68 % de l'enveloppe en prêts à taux zéro et 10 % en soutien aux petites entreprises des filières. En complément, le CESER retient l'accompagnement de plusieurs entreprises (Saveurs Cristal, FenêtreA, Cité Marine, la Laiterie nouvelle de l'Arguenon, SBA, Sagemcom Energy et Telecom ou la reprise de GAD par JPA) portant des projets ambitieux ayant un fort impact sur l'emploi dans les territoires.

Les difficultés économiques actuelles affectent les finances des entreprises, ce qui a conduit certaines d'entre elles à renoncer à leur présence sur les salons internationaux. On l'observe par une baisse sensible du nombre d'entreprises concernées par les actions collectives en Bretagne, ainsi pour une valeur cible de 500 entreprises, la réalisation a été seulement de 386 entreprises contre 494 en 2013. Au vu de l'importance de ces salons pour le développement des entreprises, le CESER soutient la réponse apportée par Bretagne commerce international visant à permettre une présence moins onéreuse sur les salons.

Par ailleurs, le CESER relève avec satisfaction la forte croissance des activités du Centre régional des groupements d'employeurs avec +16 % de chiffre d'affaires et +15 % d'adhérents.

Observations sur les indicateurs

D'une manière générale, des indicateurs portant sur le nombre d'emplois créés ou maintenus et leur qualité, seraient utiles pour mesurer les résultats des politiques menées.

Programme 225 - Développer l'économie sociale et solidaire, aider l'emploi associatif et l'innovation sociale

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »,
et de Mme Marie-Lou ROUDAUT,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

Le CESER note que dans ce RAP 2014, le soutien au développement de l'économie sociale et solidaire s'inscrit dans la continuité par l'appui donné aux têtes de réseau (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire - CRESS, mouvement associatif, Union régionale des sociétés coopératives - URSCOP) et le maillage territorial par les pôles de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Cependant, alors que les besoins du secteur sont importants, le CESER constate qu'il y a dans la fiche présentée un écart inexplicé entre les crédits votés et ceux affectés.

Dans le paragraphe concernant la pérennisation et le développement des activités d'utilité sociale créatrices d'emploi, le CESER note qu'il serait plus pertinent que la prime de civisme figure au sein du programme 411 consacré à la jeunesse. En effet, cette aide versée directement aux jeunes en service civique ne constitue pas un élément significatif de développement de l'économie sociale et solidaire, contrairement au dispositif des Coopératives jeunesse service (CJS) qui lui, favorise leur engagement dans le secteur en temps qu'entrepreneurs salariés.

Concernant la consolidation des structures financières des entreprises de l'ESS, le CESER se réjouit de la mise en place de nouveaux outils. Une évaluation sera cependant nécessaire pour les adapter aux besoins des bénéficiaires potentiels.

Le plan de l'innovation économique et sociale est finalisé, mais le CESER note que les actions envisagées sont limitées et manquent de précisions.

Observations sur les indicateurs

Globalement, le CESER regrette, comme l'an dernier, qu'il n'y ait aucune donnée sur des éléments d'évaluation qualitative pour mesurer les effets et la pertinence de ces actions.

Dans le RAP 2013, le CESER avait souhaité avoir des indicateurs sur la qualité des emplois associatifs d'intérêt régional (quotité de temps, formation, etc.). Cette année, le CESER regrette que ne lui soient présentées une nouvelle fois que des données chiffrées sur leur affectation par secteur (culture, environnement, sport, etc.).

Programme 226 - Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

Sur proposition de MM. Thierry LEMETAYER et Yvon LE NORMAND,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

Ce programme concerne cinq filières stratégiques pour des volumes d'emplois significatifs:

- la filière alimentaire (67 250 emplois) ;
- la filière numérique (46 600 emplois) ;
- la filière véhicules et mobilité (17 000 emplois) ;
- la filière navale (3 000 emplois) ;
- la filière énergies marines renouvelables (188 entreprises).

Le CESER relève l'enquête réalisée par Bretagne développement innovation (BDI) sur la présence des activités étrangères en Bretagne ; elle démontre si nécessaire leur poids et l'importance du renforcement de l'attractivité économique de la région. Pour mémoire 309 entreprises, soit 481 établissements qui emploient 32 656 salariés dépendent de sociétés dont le siège social est situé hors de France (28 pays concernés).

Dans ce cadre, le CESER note avec satisfaction le développement de la marque Bretagne, qui compte 541 partenaires dont 259 entreprises.

A contrario, le nombre de projets suivis dans le cadre du COSPI (Comite d'orientation et de suivi des projets d'investissements internationaux), est en diminution sensible par rapport aux années antérieures. Cette diminution est constante depuis 2010 (63 en 2010, 41 en 2013, 33 en 2014). De même, si le nombre d'implantations effectives est constant (entre 3 et 5), le nombre d'emplois créés ou sauvegardés est très faible pour 2014 (37, à comparer à 80 en 2012 ou 150 en 2010). Il convient donc de s'interroger sur les causes de ce désintérêt, ainsi que sur les mesures à prendre.

Les mesures prises pour favoriser l'internationalisation des entreprises restent efficaces, ainsi que celles favorisant le développement des filières structurantes de l'économie bretonne.

Concernant l'Association régionale pour les conditions de travail (ARACT), alors que le nombre d'entreprises accompagnées augmente (95 accompagnées en 2014 pour un objectif de 85, et 84 accompagnées en 2013), à l'instar des années précédentes, le nombre de jours d'intervention de l'association en entreprise diminue sensiblement. Il passe à 326 jours pour un objectif de 400 jours, alors qu'il était de 357 jours en 2013 et de 409 jours en 2011.

Programme 231 - Soutenir la performance environnementale des exploitations agricoles et l'aménagement rural

Sur proposition de M. Dominique LECOMTE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

Le programme 231 montre la continuité des actions du Conseil régional pour accompagner un maximum d'agriculteurs vers une performance environnementale accrue. Les données et les indicateurs fournis dans le RAP montrent d'ailleurs les progrès réalisés depuis plusieurs années dans le sens d'une plus grande performance environnementale des exploitations : accroissement de la part des exploitations engagées en agriculture biologique ou en système herbagé économe en intrants, augmentation de la quantité d'énergie économisée, augmentation du linéaire bocager, etc.

Le soutien du Conseil régional reste indispensable afin que l'agriculture puisse poursuivre son engagement dans ce sens et pour chaque pan constituant la performance environnementale. Les crédits de paiement mandatés en 2014 sont toutefois en baisse (6,2 M€ vs 8,2 M€ en 2013).

La contribution des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) à l'amélioration des pratiques est une réalité. Afin de maximiser leur effet, le CESER souligne l'attention particulière qui doit être accordée aux contrats, afin que ceux-ci soient accessibles à un maximum d'agriculteurs.

Observations sur les indicateurs

Tout d'abord, le CESER souligne que sur ces enjeux, le fait de ne disposer que d'un indicateur par objectif n'est pas toujours suffisant pour donner une vision globale de la politique et de son impact en termes de performance environnementale des exploitations.

Indicateur n°1 : *Taux d'exploitations engagées en agriculture biologique ou en système herbagé économe en intrants.*

Au vu des nouvelles modalités d'accès à certaines MAEC, il semblerait utile de compléter cet indicateur par des indicateurs d'accessibilité. De manière générale, il pourrait être complété par d'autres indicateurs reflétant les diverses évolutions possibles des pratiques.

Indicateur n°2 : *Quantité annuelle d'énergie économisée, substituée ou produite à partir de ressources renouvelables dans les exploitations agricoles.*

Comme l'an dernier, le CESER suggère que soient distinguées l'énergie économisée dans les exploitations et l'énergie produite par les exploitations.

Programme 232 - Améliorer la performance des filières de productions agricoles et agroalimentaires

Sur proposition de MM. Henri DAUCE et Didier LUCAS,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

La mise en œuvre du programme 232 représente un enjeu particulier pour les secteurs agricole et agroalimentaire qui connaissent de fortes perturbations depuis plusieurs années et dont les perspectives à court terme sont encore bien incertaines du fait d'un contexte économique difficile, de la fin des quotas laitiers en 2015 ainsi que de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) qui doit entrer en application à partir de 2015.

Si les réalisations de certaines actions sont bien décrites, ainsi que les budgets engagés, d'autres actions, pourtant primordiales à la vitalité et la pérennité du secteur, mériteraient d'être détaillées, notamment les actions pour « *aider à la structuration des filières et des organismes économiques* », « *accompagner les actions de structurations et les mutations économiques* », « *contribuer à développer la valeur ajoutée* »...

Comme le CESER l'avait déjà suggéré l'année passée, il serait intéressant que le RAP puisse préciser les réalisations dans chaque action des quatre grands objectifs définis.

Observations sur les indicateurs

Dans le même ordre d'idée, il serait nécessaire de développer des indicateurs pour chaque action de chaque objectif du programme, comme cela est fait avec l'indicateur n°1 pour le renouvellement des générations et l'indicateur n°2 pour le développement de l'agriculture biologique et herbagère.

En effet, comme le CESER l'avait déjà souligné l'an dernier, aucun indicateur n'est présenté pour les objectifs III et IV.

Les indicateurs n°1 et n°2 présentés sont des indicateurs quantitatifs faisant état du nombre de dossiers soutenus par le Conseil régional, qui devraient être complétés par des indicateurs permettant d'évaluer la pertinence des actions au regard des objectifs économiques et sociaux de la mission II.

Programme 241 - Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture

Sur proposition de M. Gérard HUSSENOT,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

La période intermédiaire entre la fin de programmation du Fonds européen pour la pêche (FEP) et le début de programmation du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) aura conduit à deux années blanches (2014-2015). Alors que les signaux pour le secteur des pêches maritimes sont globalement plutôt positifs, cette situation a contribué à des pertes d'opportunités de développement.

Le chiffrage des conséquences de l'application de la nouvelle donne de la Politique commune des pêches sur les filières - difficilement envisageable à ce stade - devra être intégré pour définir les stratégies d'intervention de soutien.

En matière d'animation régionale :

- le maintien de l'appui aux structures professionnelles confrontées massivement aux défis environnementaux devrait être maintenu comme priorité ;
- une accélération de la mise en œuvre du programme Breizh'alg est nécessaire.

Observations sur les indicateurs :

Indicateur n°1 : *Aides individuelles aux entreprises.*

La faiblesse des chiffres de réalisations 2014 traduit bien la phase intermédiaire évoquée plus haut, mais aussi les difficultés d'éligibilité eu égard à l'eurocompatibilité. Par ailleurs, il semblerait pertinent que les indicateurs distinguent les modes de pêche (côtière ou hauturière).

Indicateur n°2 : *Soutenir les mises aux normes des places portuaires.*

Si 80 % des aides réalisées en 2014 représentent 29 k€, le budget prévu est donc de 36 k€. Ce montant paraît faible eu égard aux besoins des trois ports de Saint-Malo, Brest et Lorient.

Indicateur n°3 : *Projets collectifs accompagnés.*

Cet indicateur traduit lui aussi les difficultés d'instruction des dossiers liée à la phase transitoire (50 % d'opérations aidées par rapport aux années précédentes).

L'analyse qualitative des dossiers aidés figurant dans ce document éclaire les réalisations financées au cours de l'exercice.

Programme 242 - Contribuer au développement maritime et littoral

Sur proposition de M. Jean-Yves LABBE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

Le CESER souligne une confusion : il est mentionné le renouvellement des conventions triennales avec la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) et l'IMP (Institut maritime de prévention), alors que ces conventions ont en réalité été renouvelées en 2013. En 2014, a été signée une convention triennale avec le syndicat mixte VIGIPOL en vue de la généralisation des plans locaux de lutte anti-pollution dont la réalisation stagne effectivement depuis plusieurs années.

Comme les années précédentes, le montant des autorisations de programme (AP) affecté en investissement reste faible et concerne essentiellement le financement des équipements de sécurité de la SNSM. Il conviendrait sans doute de s'interroger sur la finalité des nombreux processus de concertation des acteurs puisque, malgré la forte dynamique impulsée par le Conseil régional, aucune action territoriale significative ne s'est encore concrétisée, plusieurs années après le premier appel à projets en matière de Gestion intégrée des zones côtières.

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : *contribuer à une nouvelle gouvernance.*

Ainsi que le précise le Conseil régional, l'ensemble des territoires concernés s'étant engagés depuis 2012 dans la Charte des espaces côtiers bretons, de fait le nombre de territoires signataires ne constitue plus un indicateur pertinent.

Les actions consistant en l'animation du réseau d'acteurs à travers des réunions de groupes de travail, le nouvel indicateur proposé correspond à la mesure de leur fréquentation par le nombre de participants. Il serait sans doute plus instructif de mesurer l'intensité des actions à travers deux indicateurs :

- le nombre de réunions de groupes de travail ;
- le nombre de territoires participants.

MISSION III - POUR UNE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE PERMETTANT LA SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Programme 311 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition de M. Franck PELLERIN,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

L'autorisation d'engagement affectée est conforme à celle qui a été votée.

A ce titre, il conviendrait de savoir si les dispositifs visés donnent lieu à des refus d'attribution et dans quelles proportions, ceci afin d'identifier des possibilités de progression notamment en direction des publics les moins qualifiés.

L'appréciation de ces dispositifs doit également pouvoir se faire à l'aune d'un indicateur complémentaire de suivi sur la durée en termes d'évolution professionnelle, d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi des bénéficiaires.

Observations sur les indicateurs

Au regard du contexte marqué par une dégradation de l'emploi, le Chèque Reconversion a été fortement sollicité et a concerné des formations de niveaux Bac et inférieur. Il intervient en complémentarité des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et des entreprises notamment dans le cadre des Contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Les Chèques Formation et Chèques Force bénéficient très majoritairement à des personnes d'un niveau supérieur au bac. Si on peut admettre que, quelque soit le niveau de formation, la formation continue doit pouvoir être accessible à tous, cet aspect pose cependant la question de la mobilisation et de l'accessibilité de ces dispositifs aux potentiels bénéficiaires d'un niveau bac ou inférieur.

Le CESER s'interroge sur le faible pourcentage de femmes bénéficiant du Chèque Reconversion. Il souhaiterait que ce critère soit pris en compte lors d'une évaluation de ce dispositif.

Programme 312 - Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales

Sur proposition de M. Franck PELLERIN,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Il est difficile de saisir la distinction qui est faite entre les chiffres mentionnés au titre des autorisations d'engagement affectées, ceux mentionnés au titre des réalisations et ceux affichés au titre de la consommation de crédits.

Aucun indicateur n'est fourni sur le Programme régional supérieur (PRS).

Observations sur les indicateurs

Sur le Programme Bretagne formation (PBF), les résultats de l'enquête IROISE sur l'insertion professionnelle sont utilement mentionnés.

Les indicateurs laissent apparaître un partenariat pertinent avec les branches et une utilisation importante des dispositifs. Les indicateurs sur le PBF sont difficiles d'accès : comment s'expliquent les différences de réalisation observées ?

Programme 313 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle

Sur proposition de Mmes Pauline PAOLI et Gaëlle URVOAS,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

La rémunération et l'aide à la restauration des stagiaires de la formation professionnelle sécurisent les parcours des personnes. En effet, ces aides financières facilitent l'accès aux dispositifs de formation de la Région.

Or, depuis juin 2014, la rémunération a été remplacée par une bourse pour les personnes bénéficiant d'une Prestation d'orientation professionnelle (POP) et d'un Contrat d'accès à la qualification (CAQ). Ces bourses s'élèvent respectivement à 640 et 900 euros pour toute la durée de la formation.

De plus, l'aide à la restauration ne bénéficie plus désormais qu'aux personnes rémunérées par la Région. Ainsi, les stagiaires indemnisés au titre de l'assurance chômage ne perçoivent pas cette aide.

On peut observer une baisse des dossiers de rémunération de 9,3 % en 2014, baisse légère selon la Région Bretagne. Il serait intéressant de savoir s'il existe une corrélation entre cette baisse et l'instauration de la nouvelle bourse.

Par ailleurs, il semble que des demandeurs d'emploi se soient orientés sur des dispositifs d'accompagnement en fonction du niveau des aides. Le CESER recommande plus de cohérence entre les différents dispositifs existants.

Alors que le Conseil régional indique une augmentation du nombre de chômeurs, le nombre de bénéficiaires d'une rémunération ou d'une bourse a baissé. Il semble que les conditions ne sont donc pas réunies pour satisfaire complètement l'objectif de garantir un accès à la formation et à la qualification pour tous.

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°2 :

Le CESER avait souligné l'année dernière qu'il suivrait l'impact du remplacement de la rémunération des POP et CAQ sur les demandeurs. Force est de constater que le nombre de stagiaires bénéficiaires de ces bourses a diminué de 3/4 par rapport aux prévisions, sans explication. En effet, la Région avait prévu une entrée de 2 950 personnes en POP en 2014 ; 764 stagiaires en ont bénéficié. Cet objectif n'ayant été rempli qu'à 57 %, le CESER souhaiterait avoir connaissance du nombre de personnes qui relevaient d'une POP et qui ont été contraints de refuser une entrée en formation pour motif financier.

Programme 314 - Faire évoluer les usages du numérique et les pratiques pédagogiques dans la formation

Sur proposition de Mme Valérie FRIBOLLE et M. Thierry LENEVEU,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Le Conseil régional continue difficilement la mise en œuvre des usages numériques dans le domaine de la formation, avec une autorisation d'engagement qui diminue de 200 k€ par an (soit de 25 %) depuis 2012. Dans ce contexte budgétaire, cela ne semble plus figurer dans les priorités du Conseil régional.

Les résultats de ce programme sont mitigés si l'on considère l'évolution de l'indicateur n°2. En effet, si l'effort est mis sur la formation des acteurs de la formation dans l'accompagnement des pratiques innovantes, le soutien à l'ingénierie pédagogique continue de se dégrader.

A ce sujet, le CESER renouvelle son interrogation sur le faible nombre de dossiers d'ingénierie qui laisse supposer, soit d'une difficulté d'appropriation ou d'un problème de moyens du côté des organismes de formation, soit d'une consultation de ces organismes trop restreinte ou d'une procédure trop complexe.

Par ailleurs, l'accompagnement des stagiaires aux pratiques numériques suit une progression notable, avec un nombre de Visas internet délivrés en croissance constante (indicateur n°3) ; ce dont il faut se féliciter.

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 :

Le programme de perfectionnement des acteurs de la formation, engagé en 2011, continue de progresser avec un taux de réalisation au-dessus de la prévision. Il serait peut-être opportun de renforcer ce programme.

Indicateur n°2 :

Le nombre de projets d'ingénierie de pédagogie innovante continue de diminuer en 2014, avec deux dossiers seulement. Une réelle réflexion doit être engagée car c'est la capacité d'innovation pédagogique en Bretagne qui est en jeu.

Indicateur n°3 :

Cet indicateur continue à progresser de façon significative, favorisant l'accès numérique pour tous. Cela doit s'accompagner d'un soutien matériel aux équipements notamment pour les organismes de formation.

Programme 331 - Affirmer un droit à l'orientation tout au long de la vie et assurer l'égalité entre les femmes et les hommes

Sur proposition de Mmes Annie GUILLERME et Danielle EVEN,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations sur les indicateurs

Le CESER apprécie que soit mentionnée la proportion des jeunes femmes dans deux indicateurs (dans le nombre de jeunes peu qualifiés accueillis dans les Missions locales et dans le nombre de jeunes suivis par une Mission locale entrés en qualification).

Il suggère que d'autres indicateurs soient recherchés pour suivre l'objectif II de ce programme (« *Accompagner les publics jeunes en difficultés sur tout le territoire* »), comme par exemple le nombre de tuteurs financés par le Conseil régional et les OPCA en précisant le nom de la branche concernée, un indicateur sur la typologie des échecs en matière d'alternance ainsi que le nombre de jeunes accueillis dans les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Par ailleurs, le CESER note avec satisfaction que la professionnalisation des salariés des Missions locales a continué de se développer en 2014.

Concernant l'indicateur n°3, relatif à l'accès à la qualification, le CESER s'interroge sur le décalage important entre le prévisionnel (6 000) et le réel (4 777).

Enfin, pour 2015, il serait intéressant de penser aux indicateurs pouvant rendre compte de la mise en œuvre du Service public régional d'orientation (SPRO), et plus particulièrement de la mise en œuvre de l'Accueil personnalisé individualisé (fréquentation, type de publics, participation des structures, etc.).

Programme 332 - Renforcer la connaissance et la concertation pour définir les politiques de formation

Sur proposition de M. Thierry LENEVEU et Mme Chantal BEVILLON,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Le Conseil régional de Bretagne a engagé à travers le GREF (GIP Relation emploi formation) différentes études de suivi de parcours, mais aussi un accompagnement des dossiers régionaux (Service public régional de l'orientation, Contrat de plan régional de développement des formations, Carte régionale des formations professionnelles, préparation du Programme Bretagne Formation...).

Il a également engagé un partenariat avec l'INSEE, permettant notamment une mutualisation des informations statistiques.

Si l'objectif est de faire mieux correspondre l'offre de formation aux enjeux économiques de la région, la dimension humaine et sociale doit néanmoins rester centrale.

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 :

Le nombre d'études régionales et territoriales financées par le CPER reste faible et poursuit un déclin déjà entamé depuis plusieurs années. Cela traduit une baisse de l'observation de la relation emploi/formation par les acteurs de la formation.

Indicateur n°2 :

Basé sur l'enquête IROISE sur l'insertion, cet indicateur a porté, en 2014, sur les formations sanitaires et sociales et sur le Programme Bretagne Formation (PBF) dont le taux d'insertion a baissé de cinq points par rapport à l'étude précédente de 2011, passant de 70 % en 2011 à 65 % en 2014.

MISSION IV - POUR UNE EDUCATION DE QUALITE, OUVERTE SUR LA RECHERCHE ET SUR LE MONDE

Programme 411 - Promouvoir les projets éducatifs et les initiatives des jeunes

Sur proposition de Mmes Fanny LE BRECH et Claudine CORNIL,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Le CESER constate que le nombre d'actions réalisées au titre du dispositif *Karta* continue sa progression. *Karta* a permis la mobilité de près de 10 000 lycéens au titre de l'axe « *Ouverture au monde* ».

Près de 50 % des actions et des subventions votées concernent l'axe « *Education artistique, sensibilisation à l'art, à la culture et aux sciences* ».

En revanche, les actions concernant l'égalité filles/garçons ne représentent que 5 % des initiatives.

Les crédits d'investissement consacrés à la démarche Qualycée sont peu mobilisés par les établissements (18,76 %). Le CESER souhaiterait avoir des explications à ce sujet et il suivra avec attention la réflexion menée sur l'optimisation des crédits disponibles au titre de cette démarche Qualycée.

Observations sur les indicateurs

Le CESER souhaiterait un indicateur faisant état du nombre de projets déposés par rapport au nombre de projets retenus, avec une information sur les types de refus apportés.

Il souhaiterait aussi un indicateur sur les déplacements à l'étranger.

Indicateur n°2 :

Le CESER s'étonne du faible taux de participation des jeunes lors des sessions du Conseil régional des jeunes (58 %).

Programme 412 - Développer la mobilité internationale et l'information des jeunes

Sur proposition de M. Alain CHARRAUD et Mme Nadia LAPORTE,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Tout d'abord, le CESER salue l'effort de lisibilité dans la présentation de ce chapitre et appuie sans réserve la détermination du Conseil régional, énoncée en introduction du programme, à développer et améliorer chaque année ce dispositif.

A cet égard, il constate avec satisfaction que le dispositif « *Jeunes à l'international* » pour les mobilités individuelles a connu, en 2014, sa première année complète de fonctionnement, avec notamment l'instauration d'une majoration pour les étudiants boursiers. Cependant, les réalisations sont éloignées des objectifs affichés de 2 500 aides octroyées (environ 2 000 en 2014, nombre en très légère augmentation).

Concernant les aides à la mobilité collective, le CESER prend acte des efforts en direction des publics en formation de niveaux V et IV (apprentis et élèves) et en direction des établissements sanitaires et sociaux (dans le cadre du groupe de travail mis en place sur les fonds européens Erasmus+).

En dépit de ces points positifs, les dispositifs continuent de souffrir de trois « insuffisances chroniques » qui sont un manque de moyens, un manque de notoriété et encore une relative complexité :

- les crédits alloués stagnent voire diminuent : le total des crédits de paiements 2014 est en légère baisse, ce qui est inquiétant eu égard à l'importance d'un tel programme et à la modestie de l'enveloppe. Le CESER souhaite qu'un effort soit fait pour réévaluer celle-ci, notamment au bénéfice des mobilités collectives qui vont essentiellement aux publics en formation de niveaux IV et V. Ainsi, après une hausse continue depuis 2010, le nombre de ces bénéficiaires semble stagner en 2014. Il est vrai que la comparaison est rendue difficile par le changement de période de référence et les modifications des publics éligibles ; si cette stagnation est avérée, elle est inquiétante.
- les dispositifs restent insuffisamment connus et appropriés ; le rapport le reconnaît en particulier pour les mobilités individuelles pré-bac.
- le dispositif « *Jeunes à l'international* » continue pour sa part sa progression en direction des publics post bac. On sait que ces publics sont de plus en plus réceptifs à des formations à l'étranger et sont mieux informés, soit directement, soit par leurs établissements. Cependant, il n'est pas fait mention de la mise en place effective du guichet unique pour les publics post-bac, prévue dans le Schéma régional de l'enseignement supérieur et la recherche (SRESR) pour 2014.

Programme 413 - Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de Mme Joëlle DEGUILLAUME et M. Jean-Luc LE GUELLEC,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »,
et de MM. Jean-Emile GOMBERT et Hervé LATIMIER,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

Le CESER se félicite de la continuité que l'on trouve dans le programme 413 depuis le vote de la politique linguistique par le Conseil régional et son actualisation en 2012 et d'une atteinte globalement bonne des objectifs. Cette politique a été confortée par l'article 1er de la loi du 27 janvier 2014 attribuant aux régions la compétence en matière de « *promotion des langues régionales* ».

Il constate que les crédits de fonctionnement du programme 413 restent à un très bon niveau de consommation : 97,04 % pour à 98,17 % en 2013. Il en va de même pour les crédits d'investissement (90,81 % au lieu 75,9 % en 2013).

L'aide à la production et au doublage audiovisuels en langue bretonne est en baisse mais les explications sont données.

Il est mentionné que le dispositif de soutien aux radios associatives brito-phones ou bilingues a été adapté comme prévu mais il faudra attendre pour mesurer les effets de cette adaptation puisqu'elle n'a été mise en œuvre qu'en 2015.

Le soutien au développement de la présence des langues bretonne et galloise dans la vie publique se poursuit et profite aux deux langues. La politique de soutien à l'édition en breton et en gallo et à la traduction littéraire en breton se poursuit avec des résultats satisfaisants.

La transversalité de la politique linguistique ne semble concerner que la signalétique. C'est un peu court. L'objectif I-3 *Favoriser la transmission familiale* ne donne toujours lieu à aucun développement malgré son importance.

Le CESER note que le niveau des demandes concernant le dispositif « *Skoazell-M1* », relativement stable, reste dans la cible fixée, mais observe en revanche une croissance marquée pour le dispositif « *Desk-enseignement* ». Compte-tenu de son importance pour la ressource enseignante bilingue, le niveau de la cible fixée en 2015, identique à celle de 2014, devra faire l'objet d'attention.

Le CESER demande une nouvelle fois que le rapport se penche sur l'enseignement optionnel qui regroupe, dans le public, quatre fois plus d'élèves que le bilingue. Les candidats à l'enseignement du breton sont très majoritairement issus de cet enseignement en option.

Observations sur les indicateurs

Comme beaucoup d'autres, les indicateurs fournis souffrent toujours d'être des constats de gestion. Des commentaires viennent heureusement éclairer la lecture. Le rappel de la cible 2014 est une très bonne chose.

Indicateur n°1 :

Pour le dispositif « *Desk-enseignement* », il est souhaitable de faire apparaître le nombre total des demandes au regard du nombre de bénéficiaires, ainsi que leur répartition par département. Le CESER a déjà demandé l'année dernière un indicateur sur le devenir des bénéficiaires de « *Desk-enseignement* » des années précédentes. Le Rectorat est tout à fait en mesure de fournir les informations nécessaires à l'élaboration d'un tel indicateur.

Le dispositif « *Desk-petite enfance* » nécessitera à l'avenir également un indicateur pour en suivre l'évolution.

Par ailleurs, le CESER souhaiterait l'introduction d'un nouvel indicateur qui porterait sur le nombre d'élèves concernés par la subvention forfaitaire de la Région à l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaire monolingues, ainsi que sur le nombre de classes concernées.

Programme 421 - Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens

Sur proposition de M. Jean-Luc LE GUELLEC,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Fin 2014, 95 % des interventions prévues au plan d'actions avaient été lancées. Les actions n'ayant pas eu de début de réalisation à la fin de l'année 2014 sont déclarées sans suite ou différées. Un indicateur spécifiant les actions concernées serait utile.

Dans l'objectif de « *construire de nouveaux lycées* », c'est la poursuite des travaux du lycée maritime de Saint-Malo qui a mobilisé l'essentiel des fonds concernés. Les échanges avec la ville de Ploërmel pour la localisation du nouveau lycée se sont poursuivis. Il aurait été pertinent de nous spécifier les objets de la controverse qui retarde le lancement des opérations.

Les actions de restructuration qui visent à accroître les capacités d'accueil des locaux existants sont détaillées. Le CESER a déjà souhaité que ces opérations soient mises en regard du nombre de lycéens supplémentaires effectivement accueillis. Pour l'amélioration des conditions d'accueil, l'essentiel a porté sur la modernisation des services de restauration.

Pour permettre aux élèves de disposer d'espaces sportifs, l'essentiel des travaux réalisé par le Conseil régional a porté sur le patrimoine des lycées. Aucun n'indicateur chiffré n'est présenté, il serait pourtant utile de connaître le montant global de ces interventions en distinguant ce qui relève des travaux réalisés sur le patrimoine propre des lycées, des subventions aux villes qui mettent de nouveaux équipements sportifs à disposition des lycées.

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1

Un indicateur portant sur les élèves supplémentaires effectivement accueillis s'impose.

Indicateur n°2

Le nombre de lits dans les internats rénovés ou construits est bien spécifié sans que soit précisée la variation du nombre de lits à l'issue de ces opérations.

Indicateur n°3

Les dépenses consacrées à l'amélioration de l'accès aux ressources numériques s'élèvent à 0,5 M€ en 2014, conformément à la prévision du RAP 2013. Cette colonne « prévision » a disparu dans le RAP 2014. Le CESER s'était pourtant félicité de l'existence de cette colonne demandant d'ailleurs qu'elle soit généralisée aux autres indicateurs.

Programme 422 - Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Sur proposition de Mme Guylaine ROBERT,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

L'accompagnement par la Région des établissements dans la programmation pluriannuelle de leurs travaux et l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments est un encouragement en faveur des principes de développement durable.

Il est important de remarquer que l'accent est mis sur les travaux de sécurité et de conformité des bâtiments.

Programme 423 - Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées

Sur proposition de Mme Françoise BOUJARD,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Le taux de réalisation des crédits de paiement est de 81,2 % et celui des crédits d'investissement de 95 % (respectivement 93,1 % et 74,3 % en 2013).

Le CESER constate dans la réalisation 2014 des baisses importantes :

- des montants des investissements consacrés à la sécurité des personnes (36,2 M€ en 2012, 10,7 M€ en 2013 et 2,7 M€ en 2014) alors qu'il reste encore des systèmes de sécurité incendie obsolètes (16 projets en 2012, 7 réalisés en 2013 et 7 en 2014) et que le pourcentage de bâtiments sous avis favorable des commissions de sécurité est de 94,5 % le même qu'en 2013 (l'objectif était de 100 % dès 2012) ;

- des dépenses consacrées à l'isolation thermique des bâtiments, alors que le patrimoine est vieillissant, ces dépenses sont passées de 42,4 M€ en 2012 à 13,9 M€ en 2014.

Le CESER constate également une augmentation des moyens utilisés pour faire face aux situations exceptionnelles (3,3 M€ en 2013 et 3,9 M€ en 2014, pas de chiffres pour les années précédentes).

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 :

Comme déjà exprimé dans son avis sur le RAP 2013, le CESER souhaiterait avoir des indicateurs sur le pourcentage d'établissements qui ne sont pas aux normes d'accessibilité (par type de handicaps) plutôt qu'un indicateur sur les établissements diagnostiqués (puisqu'ils le sont tous en 2014).

Programme 431 - Améliorer les équipements pédagogiques dans les lycées publics

Sur proposition de MM. Jean-Luc LE GUELLEC et Michel CLECH,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

La Région cofinance les équipements nécessaires au fonctionnement des établissements, en distinguant les dépenses d'équipements pour le fonctionnement ordinaire de celles liées aux constructions nouvelles et aux rénovations-restructurations, ces dernières étant logiquement supérieures aux premières (2,15 M€ et 1,6 M€).

L'acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des enseignements dispensés a généré des dépenses concentrées sur des établissements offrant des formations technologiques et professionnelles, en particulier industrielles. Les dépenses en équipements informatiques se dispersent sur plus d'établissements. Le montant global de ces deux types de dépenses reste stable par rapport à 2013.

Pour la maintenance informatique, l'expérimentation qui s'est déroulée dans une vingtaine de lycées s'est poursuivie en 2014. Le CESER rappelle, une troisième fois, qu'il souhaiterait être destinataire des conclusions de cette expérimentation.

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°3 :

Les dépenses par élève hors informatique (83 €) ont un ratio dont le dénominateur est le total des lycéens du public. Cet indicateur est biaisé dans la mesure où le plus gros montant de ces dépenses est concentré sur peu d'établissements. Ne faudrait-il pas, au moins, distinguer les dépenses consacrées aux élèves des formations professionnelles et technologiques de celles des élèves des séries générales ?

Le CESER a déjà souligné qu'il faudrait pondérer le nombre d'ordinateurs mis à disposition, par le nombre d'ordinateurs obsolètes mis au rebut. En outre, pour mieux évaluer la réalité en

équipement d'ordinateurs, il serait utile d'avoir une indication de l'évolution du nombre moyen d'élèves par poste complet.

Programme 432 - Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Sur proposition de Mme Guylaine ROBERT,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

La Région participe au financement de trois réseaux : lycées privés sous contrat avec l'Education nationale, établissements agricoles relevant du Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) et Fédération régionale des Maisons familiales rurales (MFR). Toutefois, le CESER s'interroge sur la baisse de financement qui a concerné en 2014 le seul réseau des MFR.

Programme 433 - Développer l'usage des technologies d'information et de communication pour l'enseignement

Sur proposition de Mme Béatrice COCHARD et M. Pascal OLIVARD,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Dans le cadre de sa Stratégie numérique, le Conseil régional a alloué 646 k€ en 2014 afin de permettre aux établissements scolaires d'accéder au haut débit.

Cela a contribué à une intégration des technologies dans l'enseignement. L'action s'est traduite par le financement d'équipements indispensables au fonctionnement des réseaux informatiques des établissements. Cela a joué un rôle déterminant dans les usages autour des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE).

Le Conseil régional participe financièrement pour un montant global de 1,37 M€, dont 415 k€ pour 2014 dans le développement de l'Espace numérique de travail (ENT). En janvier 2014, une convention a été signée avec l'Académie et Canopé (le réseau de création et d'accompagnement pédagogique) afin de permettre par un crédit de 100 k€ de promouvoir l'usage des outils numériques auprès des lycéens. Depuis 2013, le Conseil régional finance sur trois ans une plateforme logicielle et matérielle *Virtualiteach* ayant pour but de concevoir de nouveaux outils. L'engagement est de 150 k€ dont 46k€ sur 2014.

Pour le CESER, il reste néanmoins à sécuriser le dispositif en matière de maintenance informatique et à donner les moyens d'assurer un bon fonctionnement de l'ensemble du système d'information.

Programme 441 - Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Mme Nadia LAPORTE et M. Michel CLECH,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Le CESER note le taux de réalisation proche de 100 % des autorisations d'engagement pour ce programme qui assure le fonctionnement des établissements scolaires publics, dans le cadre des compétences de la Région.

La politique régionale d'ajustement en moyens humains des établissements par rapport à une dotation-cible définie en fonction des spécificités de chacun, dans une démarche affichée de dialogue, semble porter ses fruits avec un resserrement significatif des écarts entre dotation réelle et dotation-cible.

En ce qui concerne la politique tarifaire de restauration scolaire, les écarts de tarifs des repas entre les différents établissements (hors lycées maritimes) augmentent encore (différence de 1,12 € par repas en 2014 entre les tarifs les plus élevés et les moins élevés pratiqués par les établissements, contre 1,04 € en 2013). Cette différence croissante est assez peu compréhensible du fait de la volonté affichée d'augmentation des tarifs limitée au taux d'évolution de l'indice des prix des cantines, voire de maintien des tarifs pour certains établissements.

Le CESER rappelle ses préconisations d'harmonisation des tarifs sur le territoire breton afin d'assurer une équité pour tous les lycéens quelle que soit leur filière. Une prise en compte du quotient familial pourrait également être envisagée afin d'aider les familles les plus en difficulté.

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 :

L'indicateur n°1 permet de constater avec satisfaction que tous les lycées publics bretons sont depuis 2014 engagés dans une démarche d'introduction de produits locaux et biologiques. Cet indicateur devenu inutile pourrait être avantageusement remplacé par un indicateur de l'évolution de la proportion de tels produits servis dans les établissements.

Indicateur n°4 :

Le CESER se félicite de la contribution financière de la Région à la participation de plus de 4 300 jeunes aux compétitions organisées par l'Union nationale du sport scolaire (UNSS).

Programme 442 - Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Mmes Joëlle DEGUILLAUME et Guylaine ROBERT,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Les crédits de paiement votés en 2014 et réalisés à hauteur de 99 % démontrent l'implication de la Région dans l'amélioration du fonctionnement des lycées privés et dans la participation aux dépenses des familles.

Même si les dotations de fonctionnement évoluent de façon constante depuis cinq ans, le CESER remarque toutefois que la subvention des personnels non enseignants évolue de façon moindre du fait du gel de l'indice de la fonction publique depuis 2010.

Le CESER se félicite de la participation financière de la Région pour les déplacements d'environ 4 000 jeunes (nombre d'élèves en constante évolution) afin de participer aux compétitions de l'Union générale de l'enseignement libre (UGSEL).

Programme 443 - Participer à l'achat de livres et de matériels scolaires

Sur proposition de Mmes Claudine CORNIL et Nadia LAPORTE,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

L'expérimentation engagée en 2012 auprès de 14 établissements scolaires et visant à atteindre l'objectif de gratuité des manuels a été poursuivie en 2014. Il n'y avait pas en 2014 de crédits alloués à l'expérimentation sur la gratuité des manuels. Les dépenses d'investissement en manuels ont été en effet réalisées en 2012 avec un ajustement en 2013. Ceci montre bien qu'en plus de son intérêt incontestable pour les familles, la démarche visant à atteindre l'objectif de gratuité pourrait certainement permettre à la Région de réaliser des économies budgétaires.

Le CESER souhaite par ailleurs avoir communication des critères d'évaluation du dispositif expérimental.

Il réitère ses avis exprimés maintes fois sur la nécessité de généraliser l'expérimentation à l'ensemble des établissements.

Observations sur les indicateurs

L'indicateur n°1 « participation à l'achat de manuels scolaires » et l'indicateur n°2 « aide au premier équipement » n'appellent pas de remarques particulières.

Programme 451 - Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

Sur proposition de Mme Véronique LE FAUCHEUR et M. Louis NOEL,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Malgré la baisse du nombre d'apprentis et donc un fléchissement des moyens financiers mobilisés, le CESER constate avec satisfaction la forte implication des Centres de formation d'apprentis (CFA) dans la démarche de renouvellement des conventions et plus particulièrement dans la volonté de mettre en œuvre et faire vivre le dispositif « Bretagne qualité apprentissage ».

Le CESER réitère sa remarque de l'année passée concernant son interrogation quant à la capacité des CFA à répondre à cet objectif à moyens constants.

Concernant les autorisations de programmes et tout en prenant en compte les observations du Conseil régional, le CESER constate qu'il y a toujours trop de décalage entre les autorisations de programmes votées et affectées et il réitère sa demande concernant la méthode de planification utilisée.

Observations sur les indicateurs

Indicateurs n°1 et n°2 :

Comme l'an passé, les effectifs d'apprentis sont à la baisse. Le CESER sera attentif à ce que les nouvelles formations ouvertes en septembre 2014, notamment celles de niveaux V et IV, atteignent rapidement leur vitesse de croisière (effectifs suffisants, bonne implication de la profession...). Le CESER invite le Conseil régional à initier une démarche de concertation avec les fonctions publiques en vue de réfléchir ou de développer les places d'apprentis dans ces différents secteurs.

Indicateurs n°3 et n°4 :

Le CESER constate la forte mobilisation des CFA dans cette démarche. Il aurait souhaité avoir des éléments plus qualitatifs notamment en matière d'accompagnement des jeunes dans leur parcours et de pratiques d'individualisation.

Programme 452 - Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

Sur proposition de Mme Claudine CORNIL et M. Emmanuel THAUNIER,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

Le CESER note que le nombre de contrats d'apprentissage connaît à nouveau un tassement en 2014. Si la Bretagne enregistre sur la campagne 2014 une baisse relativement plus forte que la

moyenne nationale (-3,71 % contre -3,2 % au niveau français) certaines disparités sont à relever selon les niveaux de diplômes.

Ainsi les contrats d'apprentissage de niveau V représentent plus de la moitié des nouveaux contrats signés en 2014 (53 %) contre 43 % en moyenne nationale. Ils sont en baisse en Bretagne de 4,85 % par rapport à la campagne 2013.

Les contrats d'apprentissage visant un niveau IV chutent de 4,2 % en 2014 mais continuent à représenter 25 % des contrats conclus alors que la moyenne nationale est de 23 %.

Le CESER se félicite de constater que le Conseil régional continue de soutenir l'apprentissage dans la région pour les niveaux IV et V de formation.

Toutefois, cet élément de satisfaction ne doit pas occulter des motifs d'inquiétude qui semblent se confirmer année après année. Le CESER attire particulièrement l'attention du Conseil régional sur quelques tendances de fond :

- une perte d'attractivité incontestable de l'apprentissage auprès des jeunes générations qui hésitent à s'engager dans cette voie face aux difficultés croissantes rencontrées pour trouver une entreprise d'accueil ;
- une perte de lisibilité par l'entreprise d'accueil du système d'accompagnement financier du contrat d'apprentissage. Les trois évolutions législatives des derniers 24 mois ont détourné certains employeurs de cette forme d'embauche par alternance ;
- une baisse constante de l'enveloppe financière globale consacrée par le Conseil régional à la promotion et à l'accompagnement des contrats d'apprentissage. Les autorisations d'engagement ont ainsi diminué de **34 %** entre 2013 et 2014 et une nouvelle réduction de **30 %** est projetée en 2015 alors même que les dotations de l'Etat aux Régions ne sont pas en recul sur le volet de l'apprentissage.

Face à ces constats le CESER réitère plusieurs orientations et préconisations formulées par le passé et qu'il voudrait voir transposées :

- une mesure plus fine de l'efficacité réelle de l'aide à la mixité et à l'insertion professionnelle ;
- une réflexion approfondie sur l'adaptation du système ARGOAT (aide au transport, à l'hébergement et à la restauration) à la réalité des déplacements des apprentis, préalable indispensable à la révision de la carte régionale des formations ;
- une campagne de promotion qui réintroduise clarté et lisibilité pour l'employeur vis-à-vis des aides financières relative à l'accueil de l'apprenti et à son accompagnement.

Le CESER considère que l'apprentissage demeure une bonne voie d'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle. Le Conseil régional doit poursuivre son soutien financier à la hauteur de l'enjeu qu'il représente. A ce titre, il renouvelle ses demandes d'éclaircissements au sujet de la baisse de plus de 50 % des autorisations d'engagement sur les deux dernières années, réduction budgétaire à laquelle sont fortement corrélées la baisse des contrats d'apprentissage conclus, tout comme la réduction du soutien financier à l'engagement des maîtres d'apprentissage.

Observations sur les indicateurs

Le CESER se félicite que l'évolution du nombre de contrats conclus soit toujours un indicateur ainsi qu'il l'avait demandé dans l'avis sur le RAP 2012.

Il réitère sa demande de détails concernant le dispositif ARGOAT et rappelle qu'il avait demandé que soit ajouté un indicateur relatif au taux d'occupation (en précisant les filières qui connaissent les plus faibles taux d'occupation).

L'indicateur n°4 portant sur l'évolution du nombre de versements du premier dispositif ARGOAT en fonction de l'âge des apprentis est peu lisible.

Programme 461 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de MM. Pascal OLIVARD et Alain CHARRAUD,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »,
et de M. Antoine DOSDAT,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

L'année 2014 est la 1^{ère} année de mise en œuvre effective des objectifs du Schéma régional enseignement supérieur et recherche (SRESR) et la dernière année « prorogée » du CPER 2007-2013, alors que les premières opérations du Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 auraient dû commencer. De son côté, le FEDER, à travers la Stratégie de spécialisation intelligente (S3), a constitué une importante source de financement. La Région a pu ainsi maintenir un certain dynamisme dans le soutien à l'enseignement supérieur et la recherche, ce dont le CESER se félicite. Au total, le CESER prend acte avec satisfaction de ce soutien qui se traduit par une progression sensible du budget mandaté en 2014 (29 M€ contre 25,2 en 2013).

Cependant, la progression des crédits de paiement mandatés en 2014 par rapport à 2013 (respectivement 29 M€ et 25 M€) traduit l'étalement des autorisations de programmes, plus qu'un soutien accru et une progression des budgets régionaux affectés à l'enseignement supérieur et la recherche. En effet, les autorisations de programmes pour 2014 traduisent une diminution dramatique (- 46 %) de l'effort d'investissement, expliquée essentiellement par la non-signature de l'accord Etat-Collectivités devant encadrer le CPER 2015-2020. Ce constat confirme les craintes exprimées par le CESER dans son avis d'avril 2014 sur l'avenant au CPER 2007-2013.

Le CESER observe néanmoins avec satisfaction que les efforts de soutien direct aux activités de recherche (Allocations de recherche doctorale, ARED, en particulier) ont été maintenus.

Observations sur les indicateurs

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de continuer à soutenir avec vigueur, malgré la période de transition du CPER, de nouveaux projets immobiliers (indicateur n°1), ainsi que les plateformes scientifiques (indicateur n°2). L'acquisition de nouveaux équipements, source majeure de l'attractivité des laboratoires, reste cependant à un niveau historiquement bas. Le CESER sera vigilant sur la remontée de cet indicateur dans le cadre du futur CPER.

Il note aussi la progression des ARED et des post-doctorants soutenus, même si cela reste en nombre très insuffisant eu égard à l'enjeu stratégique qu'ils représentent (indicateur n°3). En effet, alors que la région se positionne au 5^{ème} rang au niveau national pour le personnel de recherche, il n'est qu'au 8^{ème} rang pour le nombre de docteurs. A l'horizon de la mise en place de la Communauté d'universités et établissements Université Bretagne Loire (COMUE UBL), cet écart doit être impérativement corrigé.

Dans l'attente de la mise en place assez difficile et soumise à certains contretemps de la COMUE UBL, le Conseil régional a continué à soutenir l'Université européenne de Bretagne (UEB) et en particulier le déploiement effectif du campus numérique, ce dont le CESER se félicite également (indicateur n°4).

Programme 462 - Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Mmes Marie-Christine CARPENTIER et Véronique LE FAUCHEUR,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

La loi du 5 mars relative à la formation professionnelle a renforcé les compétences de la Région en matière de dimensionnement, de validation et d'organisation des formations sanitaires et sociales. Le contrat « Objectif-Emploi-Formation » signé en 2013 avec les représentants du secteur ainsi que les conventions passées avec les quatre universités de Bretagne vont faciliter l'exercice de cette nouvelle compétence pour la Région.

Le CESER se félicite de voir se réaliser la modernisation des instituts de formation aux carrières paramédicales et la construction des Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères et de Saint-Brieuc. Il note par ailleurs que les sommes votées en 2014 n'ont pas été pleinement affectées, contrairement à 2013, sans que l'on ne comprenne bien pourquoi.

MISSION V - POUR DES TRANSPORTS EFFICACES AU SERVICE DES PERSONNES ET DE L'ECONOMIE

Programme 511 - Développer le transport ferroviaire de voyageurs et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de M. Jacques UGUEN,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

« La mobilité des personnes et des marchandises est aujourd'hui une composante essentielle de la vie économique des territoires. La performance des systèmes de transport est déterminante pour les entreprises et les citoyens ». Le CESER ne peut qu'approuver cette orientation du Conseil régional ; cette affirmation sous-entend qu'une action volontariste doit

être menée, dans une approche de développement durable, afin que les infrastructures tant routières que ferroviaires irriguant les territoires soient en mesure de répondre à ce défi.

Si la fréquentation du Transport express régional (TER) reste stable pour les trajets domicile-travail et domicile-études, la diminution de la fréquentation globale résulte de la baisse du trafic loisir, des travaux qui affectent le réseau, mais également de l'émergence d'autres moyens de transport comme le covoiturage.

Enfin le déploiement des cartes KorriGo, passant de 28 000 en 2013 à 34 250 en 2014, démontre la pertinence de cette carte de déplacement mais également d'accès aux services.

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : « *Fréquentation et qualité de service du TER* »

Le TER répond bien aux besoins de déplacements quotidiens. Pour autant, la baisse constatée du nombre de voyages occasionnels et l'évolution négative du trafic en 2013 et 2014 mériteraient d'être analysées entre les impacts de la crise, les travaux sur les infrastructures et l'émergence d'autres moyens de transport comme le covoiturage. Concernant l'indication de la qualité de service du TER, aucun élément n'est proposé sur les conditions de voyages, l'information aux voyageurs, les conditions d'attentes, etc.

Indicateur n°2 : « *Evolution de l'offre de transport* »

La baisse de l'offre de transport s'explique en partie par les travaux en infra Bretagne, mais surtout par les grands travaux de la Ligne à grande vitesse (LGV) qui ont perturbé voire supprimé des circulations. Dans ce contexte, les résultats de cet indicateur sont, dans la période, tout relatifs.

Indicateur n°3 : « *Déploiement des cartes KorriGo* »

Cette carte multimodale de déplacement et d'accès aux services répond aux besoins quotidiens de la population en Bretagne, avec une augmentation de sa couverture géographique et des services associés. Un indicateur supplémentaire serait donc souhaité pour mesurer l'évolution globale de l'utilisation de la carte KorriGo, tous services confondus.

Les indicateurs semblent pertinents, tout en relativisant la portée de l'indicateur n°2 dans le contexte actuel. Comme le CESER l'avait déjà souligné, les éléments pris en compte dans l'indicateur n°1 ne permettent pas d'appréhender le degré de satisfaction de l'utilisateur.

Programme 512 - Moderniser le réseau ferroviaire et favoriser le développement du fret

Sur proposition de M. Jean-Luc PELTIER,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Sans ressource dédiée pour la Région, le modèle économique du TER est fragilisé. Cette situation risque d'anéantir les effets de la politique des transports mise en œuvre sur la région qui, ces dernières années, a conduit à une croissance importante du trafic TER en réponse à une demande toujours très forte de service public ferroviaire par la population bretonne. En

outre, cette situation d'instabilité compromet le report modal route-rail nécessaire à l'atteinte des objectifs de préservation du climat.

Observations générales

Le projet Bretagne à grande vitesse, programme pluriannuel, poursuit sa réalisation en 2014 avec l'achèvement des travaux de terrassement ainsi que d'ouvrages d'art. L'objectif des trois heures pour relier la pointe finistérienne demeure avec notamment la mise en exploitation prévue de TGV plus rapides (320 km/h).

Le déploiement opérationnel du Plan régional d'actions logistiques (PRAL) se poursuit en 2014 afin d'accompagner la mutation logistique des entreprises bretonnes (actions sur les sillons ferroviaires, subventions caisses mobiles, entrée en phase opérationnelle du Port numérique de Bretagne, etc.).

Observations sur les indicateurs

Comme cela est souligné depuis quelques années, seuls deux des trois objectifs retenus disposent d'indicateurs.

Indicateur n°1 : l'achèvement des travaux de terrassement ainsi que la réalisation des ouvrages d'art est conforme au calendrier prévu. La baisse des mesures de compensations environnementales témoigne d'une réduction de l'impact de réalisation des travaux.

Indicateur n°2 : La modernisation des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper phase 1 est en cours d'achèvement avec le démarrage des travaux inhérents à la suppression des trois derniers passages à niveau prévus.

Indicateur n°3 : S'agissant de cet indicateur qui renseigne sur le programme de modernisation des gares TER, il aurait été souhaitable d'y voir figurer la programmation des travaux liés à l'accessibilité des gares aux personnes à mobilité réduite.

Comme souligné à maintes reprises dans les avis du CESER, le développement du fret ferroviaire ne bénéficie pas d'indicateur spécifique. Un tel indicateur serait pourtant indispensable, notamment pour le suivi de la mise en œuvre du PRAL qui est entré en 2014 dans sa phase opérationnelle. Cela permettrait entre autres d'apprécier objectivement la réalisation de ce plan.

Programme 513 - Adapter le transport routier de voyageurs régional structurant

Sur proposition de Mme Françoise LE LOARER,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

Le Conseil régional affiche dans ce programme sa double volonté : assurer la cohérence de l'offre sur le réseau routier et adapter le service aux besoins des voyageurs, ce que le CESER apprécie positivement.

Concernant la cohérence de l'offre sur la ligne Quimper-Brest où il existe une offre concomitante fer/route, une nouvelle infrastructure ferroviaire est en cours de construction, et une réorganisation complète de l'offre est également en cours. Celles-ci devront être complémentaires. Le CESER sera vigilant au maintien de la ligne ferroviaire Landerneau-Quimper.

Observations sur les indicateurs

Les indicateurs fournis concernent l'adaptation du service aux besoins des voyageurs sur l'accès au Mont Saint-Michel et sur la desserte du Centre Bretagne.

Deux lignes (Rennes/Dol/Le Mont Saint-Michel et la ligne dite Nord/Sud Saint-Brieuc/Vannes-Lorient) enregistrent une augmentation constante du nombre de voyageurs depuis 2010 pour l'une et depuis 2012 pour l'autre. Cela illustre, pour la ligne Nord/Sud, le besoin de transport collectif au quotidien (scolaires et salariés). Comme le CESER l'a déjà exprimé lors du débat public et dans son cahier d'acteur sur les Liaisons nouvelles ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL), il s'interroge sur l'aménagement ferroviaire Nord/Sud.

En revanche, sur la ligne Rennes-Pontivy il note le tassement de la fréquentation depuis 2013, accentué en 2014. Si la situation économique est en cause, ne faut-il pas mieux identifier les besoins de la population ?

Programme 521 - Moderniser le réseau routier structurant

Sur proposition de M. Gérard FERRE,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

L'intervention du Conseil régional en faveur de la modernisation du réseau routier breton structurant porte d'une part sur le réseau routier national par le biais du Plan routier breton inscrit au Contrat de plan État-Région 2000-2006, ainsi qu'au Programme de modernisation des itinéraires 2009-2014 (PDMI), et d'autre part sur le réseau départemental structurant par la mise en œuvre du Programme routier régional (PRR) défini conjointement avec les Départements et ciblé exclusivement sur l'axe Triskell (Saint-Brieuc – Loudéac – Pontivy – Vannes/Lorient) depuis 2011.

Le Conseil régional finance à parité avec l'État les études et les travaux de la route nationale 164. La totalité du linéaire de la RN 164 est désormais traitée à 2x2 voies, en travaux ou en

phase d'étude. Les engagements pris par l'État et la Région ont été confirmés en fin d'année 2014 lors de l'élaboration du Contrat de plan État-Région 2015-2020.

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Cet indicateur est consacré à l'avancement de la mise à 2x2 voies de la RN 164, laquelle après 40 ans n'est toujours réalisée qu'à hauteur de 60 % du programme général. Le CESER note cependant que la totalité des études est engagée.

Concernant l'objectif « *Moderniser le réseau routier structurant* », malgré le retard pris sur la modernisation de l'axe Triskell, réalisé à seulement 70 %, le CESER se félicite de l'avancement des travaux dans le Morbihan ainsi que de l'engagement de la Région sur la rocade d'agglomération de St-Brieuc (RD 700).

Programme 531 - Moderniser les ports à vocation régionale

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

Le CESER prend note des éléments d'analyse des principales réalisations de l'année présentées dans le document. En particulier, il se félicite de la qualité du travail de concertation qui a été mené pour le projet de développement du port de Brest, qui revêt un intérêt stratégique majeur pour notre région. Il se satisfait également du bon déroulement de l'enquête publique pour les travaux d'aménagement pour la pêche dans l'avant-port de Saint-Malo.

Par ailleurs, il se félicite du projet de construction d'une nouvelle criée à Brest et soutient la poursuite des différents projets de développement et de modernisation des capacités d'accueil des ports régionaux.

Programme 532 - Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

Dans un contexte de mondialisation des échanges où la modernisation des plates-formes aéroportuaires d'intérêt régional concourt à l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne, les aéroports de Bretagne sont au cœur des stratégies de développement du territoire.

Le CESER rappelle l'importance de maintenir un effort constant de mise à niveau et d'adaptation des équipements aéroportuaires en réalisant les travaux nécessaires à leur bon fonctionnement. Aussi, le CESER approuve les réalisations de la Région qui répondent à cette

exigence en la matière, en attestent les investissements réalisés dans les aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper, qui participent au désenclavement de la Bretagne.

Programme 533 - Moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de M. Jean KERHOAS,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

A la lecture des données fournies, on constate que le budget voté a été engagé en 2014 à hauteur de 90,3 % en fonctionnement et 99,9 % en investissement.

Observations sur les indicateurs

Le CESER constate un excellent taux de l'état de réalisation des ouvrages sur la Vilaine et sur la Rance, mais aussi une amélioration sensible de l'état des ouvrages sur le Blavet et l'Ille. Les taux d'état satisfaisant passent en effet respectivement de 0 % à 11 % pour le Blavet et de 0 % à 50 % pour l'Ille en ce qui concerne les barrages et de 0 % à 11 et 35 % pour les écluses.

Par ailleurs, le CESER remarque qu'il n'est pas fait référence dans le rapport au bilan de l'appel à projet de réhabilitation des maisons éclusières, alors que l'on a pu constater que ces réhabilitations avaient fait l'objet d'un fort intérêt, relayées largement dans les médias.

En ce qui concerne les indicateurs de fréquentation liée aux usages nautiques, le CESER constate globalement une baisse d'environ 9 % entre 2010 et 2014, sans doute liée au problème des plantes aquatiques invasives.

Par ailleurs, le CESER relève qu'il n'y a pas d'indicateur de fréquentation concernant les usages terrestres, alors que l'on peut penser que la fréquentation des chemins de halage par différents types de randonneurs est importante.

MISSION VI - POUR UNE EXEMPLARITE ENVIRONNEMENTALE

Programme 611 - Promouvoir les avancées collectives sur la question de l'eau en Bretagne

Sur proposition de MM. Lionel LE BORGNE et Jean-Yves PIRIOU,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

Le budget voté par le Conseil régional de 5,825 M€ pour 2014 pour l'eau en Bretagne a été affecté à 93 %. Parmi ceux-ci, les investissements de 4 M€ ont été affectés en quasi totalité.

Les principales réalisations 2014 sont :

- le soutien aux CLE (Commissions locales de l'eau) des SAGE (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ;
- le lancement du Plan Breton pour l'Eau ;
- le lancement de nouveaux projets de territoires d'eau basés sur la mobilisation de tous les leviers ayant un effet sur la gestion de l'eau ;
- l'accompagnement continu et vigilant des projets du Plan algues vertes ;
- la poursuite de l'accompagnement technique et scientifique avec le CRESEB (Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne) et de l'évaluation globale avec l'Observatoire de l'eau.

La planification est réussie concernant la mise en place des SAGE sur la totalité du territoire breton.

La mise en place d'une nouvelle gouvernance au niveau régional est en cours, avec la création en décembre 2014 de la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA).

Si les territoires d'eau qui ont une gouvernance ont été aidés par la Région, certains territoires ciblés dans le SDAGE n'ont pas encore pris d'initiatives.

Observations sur les indicateurs

Si d'un côté il existe bien une analyse de la répartition des ressources techniques, ainsi qu'une analyse des effets sur la qualité de l'eau par l'Observatoire régional de l'eau, il manque un indicateur d'évaluation du rapport coût/efficacité, par territoire d'eau et par action.

Concernant le Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes, sur les huit baies ciblées, le Conseil régional qui accompagne l'Etat responsable a raison de rester vigilant sur l'ambition et la qualité des engagements pris en termes d'évolution des pratiques, en développant un nouvel indicateur permettant de caractériser ces engagements, de manière plus qualitative que l'indicateur proposé sur le nombre d'agriculteurs engagés.

Programme 612 - Développer une politique durable de l'énergie et intégrer les enjeux climatiques

Sur proposition de MM. David RIOU, François HERVIEUX et Alain THOMAS, au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

Le CESER approuve les travaux engagés dans le cadre du Pacte électrique breton et dans le cadre de la Conférence bretonne de l'énergie, notamment la mise en œuvre de réseaux intelligents.

La majorité du budget est consacrée au développement des énergies renouvelables (87 %), avec une part dominante des énergies marines en 2014 liée à l'état de maturité des projets dont les calendriers de réalisation divergent souvent de la planification prévisionnelle.

Le CESER réaffirme aujourd'hui que ces énergies sont une opportunité pour redynamiser l'ensemble du tissu industriel en Bretagne et souhaiterait que le Conseil régional s'assure auprès des industriels, porteurs de projets, que les prototypes ayant fait l'objet d'un soutien financier du Conseil régional, se réalisent principalement sur nos territoires, dans les bassins d'emplois concernés.

Dans le cadre du développement des outils de déploiement des politiques énergétiques locales, il serait intéressant de former les animateurs des espaces info-énergie sur le maintien de la qualité de l'air intérieur. De fait, tout en conseillant les personnes sur les économies d'énergie, il s'agit de protéger la planète et la santé des populations en les informant des bonnes pratiques (aérer quotidiennement les logements, bannir certains produits pulvérisés, choisir ses matériaux de rénovation, etc.).

Concernant les déchets, le CESER a rendu récemment deux avis détaillés sur le PR PG DD (sur le plan proprement dit, puis sur l'étude environnementale). Il souhaite que le Conseil régional s'y réfère autant que de besoin. Le bref résumé consacré à la finalisation de l'élaboration du plan au cours de l'exercice 2014 n'appelle pas de commentaires particuliers si ce n'est pour réitérer la proposition suivante : ce domaine de compétence de la Région mériterait de faire l'objet d'un programme à part entière. Cela permettrait de mieux mettre en lumière et de rendre plus accessible ce volet important de l'action régionale d'autant plus que, dans un futur proche, cette compétence semble devoir être élargie à la planification de la prévention et de la gestion de l'ensemble des gisements de déchets. L'intérêt d'une telle évolution figure d'ailleurs parmi les préconisations de la dernière étude en date du CESER « *Les déchets en Bretagne : vers un cercle vertueux !* ».

Dans le cadre de la politique de gestion des déchets dangereux, il est certainement possible d'évaluer la quantité annuelle traitée. Cela permettrait de constater l'évolution des quantités, qui devront aller en augmentant au fil des ans au regard ne serait-ce que du nombre de bâtiments agricoles amiantés à démanteler.

Observations sur les indicateurs

Le CESER approuve la poursuite des travaux engagés dans le cadre des différents ateliers du Pacte électrique breton sur la problématique du stockage de l'énergie et la mise en œuvre de réseaux intelligents.

L'indicateur n°1 sur les réalisations en matière d'énergies renouvelables indique que le développement de l'éolien en Bretagne suit une progression en MW instruits, avec 1370 MW en 2014, pour un objectif de 1800 MW en 2020. L'indicateur en MW raccordés ne figure plus dans le tableau.

Pour ce qui concerne la puissance thermique de chaufferie bois énergie installée, celle-ci est non communiquée dans le tableau pour 2014, qui prévoit une valeur cible de 112,4 MW. Pour information, dans le BP 2015, la puissance thermique de chaufferie bois énergie installée était déjà de 113 MW au troisième trimestre 2014.

La « *sécurisation de l'approvisionnement électrique de la Bretagne* », troisième pilier du Pacte électrique breton, est un élément-clé du déploiement des politiques énergétiques à l'échelle des territoires et un maillon indispensable du développement des énergies

renouvelables : les systèmes énergétiques intelligents et le stockage sont les principales actions techniques faisant l'objet d'une intervention de la Région.

Aujourd'hui 11 territoires sont engagés dans une démarche de boucles énergétiques. Pour le CESER, il faut poursuivre les initiatives pour arriver à l'objectif cible de 20 territoires d'ici 2020. L'indicateur n°2 n'appelle pas d'autres commentaires.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'évolution de l'indicateur sur le développement de l'éolien en Bretagne et sur le nombre de territoires engagés dans une démarche de boucles énergétiques locales. Le CESER souhaite également qu'un bilan des initiatives engagées dans ces démarches puisse lui être communiqué.

- Dans le cadre du développement d'une politique durable de l'énergie, il est communément admis que la première source d'économie est la réalisation d'une bonne isolation. Il serait judicieux de prévoir une mesure des économies réalisées par ce programme, notamment sur les démarches de rénovation.

Enfin, le CESER réitère la demande qu'il avait exprimée dans son avis sur le BP 2015 que lui soit transmise l'étude d'évaluation « ex-ante » sur les outils d'ingénierie financière.

Programme 613 - Favoriser les aménagements durables

Sur proposition de Mme Frédérique BONNARD-LE FLOC'H,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

L'action régionale évolue en continuité du travail de refonte de ses deux principaux dispositifs d'intervention mené tout au long de l'année 2013.

Ainsi, en 2014, la nouvelle politique contractuelle au profit des territoires bretons intègre désormais dans les Contrats de partenariat Région-Pays le dispositif EcoFAUR² destiné aux projets d'aménagement durable des collectivités. Bien qu'une seule session d'appel à projet ait eu lieu, diminuant de moitié l'autorisation de programme, le taux de réalisation des crédits affectés augmente, pour un taux moyen de projets retenus stable. Comme demandé à l'occasion du RAP 2013, il serait souhaitable d'afficher le nombre de projets liés au renouvellement urbain, désormais cible principale du dispositif.

Bretagne Qualiparc, évalué et ré-orienté en 2013 autour de quatre pistes d'évolution, est le support d'une expérimentation visant à développer l'économie circulaire. Les ateliers de sensibilisation à ce concept ont été suivis d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) fin 2014. Le comité de suivi du label a été très sélectif, faisant chuter de 31 à 27 % la part des parcs d'activités engagés dans le dispositif. Le nombre total des parcs agréés, quant à lui, augmente de manière moins rapide que l'an dernier. L'analyse de cette baisse est malaisée, et gagnerait à être mieux commentée et documentée pour en déterminer les causes économiques conjoncturelles ou bien structurelles liées à la complexité du dispositif.

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : l'analyse des indicateurs proposés pour *EcoFAUR*² montre la prégnance parmi les lauréats des dossiers ayant fait l'objet d'un accompagnement amont sous forme d'étude préalable - l'accompagnement technique par des structures telles que BRUDED étant un facteur de succès - et confirme ainsi la pertinence de la politique menée. Cependant, des indicateurs complémentaires permettant de distinguer les projets prioritaires de renouvellement urbain en centre bourg et de rénovation énergétique du parc ancien permettraient d'en mesurer la pertinence vis-à-vis des orientations du Plan bâtiment durable breton.

En sus, l'objectif d'une large diffusion de la nouvelle politique d'aménagement durable gagnerait à être illustré par un ou plusieurs nouveaux indicateurs quantitatifs et qualitatifs mesurant cette diffusion, tel que cela a été demandé lors du débat d'orientation budgétaire 2015.

Indicateur n°2 : les indicateurs concernant les parcs d'activités Bretagne Qualiparc devraient être complétés par des commentaires se fondant sur les informations demandées par le CESER dans son avis sur le Débat d'orientation budgétaire et le Budget primitif 2015, à savoir :

- sur le suivi de la nouvelle convention avec le Réseau breton bâtiment durable, l'Association nationale pour la qualité expérimentale et le développement durable des territoires d'activités, l'Institut de l'économie circulaire ;
- et sur un point d'avancement sur l'appel à manifestation d'intérêt « *Economie circulaire* ».

Programme 621 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition de M. Alain THOMAS,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Observations générales

Pour ces domaines où les compétences sont très segmentées du niveau national au niveau local, le RAP rappelle bien que l'intervention de la Région se fait sur la base de ses outils réglementaires et de démarches volontaristes notamment en matière de promotion de l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel.

Il resitue une Bretagne disposant, d'un strict point de vue numérique, d'un réseau étoffé d'espaces protégés (réserves naturelles) ou d'espaces dans lesquels la dimension biodiversité doit être prise en compte avec une grande attention. L'approbation en fin d'année 2014 du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) par le Conseil régional constitue une étape importante, à terme, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité patrimoniale ou ordinaire. Le CESER estime que la proche mise en œuvre de ce SRCE, via la Trame verte et bleue (TVB), devrait ainsi permettre de redynamiser les actions à mettre en œuvre en faveur de la préservation de la biodiversité et des paysages, notamment au sein de certaines zones Natura 2000 bien peu actives à ce jour.

MISSION VII - POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE AU SERVICE DE TOUS

Programme 711 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et M. Patrice RABINE,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

Le budget global du programme 711 est en hausse de 1,3 %.

Le budget de l'objectif I est reconduit. L'aide directe aux équipes artistiques, hors Orchestre symphonique de Bretagne, progresse de 3,8 %. Les budgets des objectifs II et III progressent respectivement de 2 % et de 8 %.

Dans un contexte général de resserrement des crédits publics d'intervention, le CESER apprécie la reconduction et les hausses qui caractérisent ce programme.

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de soutenir la prise de risque pour les disciplines artistiques plus exigeantes.

Le CESER note avec satisfaction la structuration et les premiers résultats du nouveau Pôle Bretagne/Pays de la Loire d'enseignement supérieur du spectacle vivant (Le Pont supérieur).

Observations sur les indicateurs

Comme l'année précédente, le CESER remarque que l'indicateur n°2 et son commentaire n'apportent pas d'information sur la nature et les disciplines artistiques des projets concernés par le dispositif de soutien à la production mutualisée.

Programme 714 - Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et M. Patrice RABINE,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

La signature d'une convention territoriale autour du livre et de la lecture (2015/2017) est à souligner. Comme l'année dernière, le CESER souhaite que soient valorisées, tout comme pour le cinéma et l'audiovisuel, les actions réalisées dans le domaine du livre et particulièrement celles visant à la rencontre des œuvres, auteurs, habitants tout au long de l'année.

Enfin, le CESER observe que les aides apportées à la Cinémathèque de Bretagne ont été maintenues en 2014 et espère que l'étude menée sur les conditions de maintien des missions fondamentales portées par cette structure permettra de poser les bases d'une nouvelle convention de partenariat.

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : le CESER aurait souhaité qu'apparaisse le nombre d'œuvres aidées pour soutenir les jeunes créateurs, en lien avec la Charte pour la jeunesse.

Indicateur n°2 : Il traduit bien l'augmentation de l'activité en matière de nombre de journées de tournage, mais il manque toujours le chiffrage en termes d'emplois créés sur le territoire.

Indicateur n° 3 : Le CESER regrette que certains exploitants aient fait le choix de différer les travaux de mise aux normes pour l'accessibilité de leurs établissements aux personnes à mobilité réduite.

Programme 751 - Développer le sport en région

Sur proposition de Mme Bénédicte LERIDEE et M. Loïc FANOUILLE, au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

Le CESER se félicite de la politique de création et de rénovation d'équipements sportifs de qualité. Cependant, pour ce qui est de favoriser une large pratique sportive à tous les âges de la vie, sans oublier les personnes en situation de handicap, il convient de noter que peu d'éléments sont transmis. En effet, le dispositif Chèque sport ne s'adresse qu'aux jeunes de 16 à 19 ans. Qu'en est-il du développement de l'éducation physique et sportive et des pratiques sportives intergénérationnelles ? Concernant le sport de haut niveau, une politique volontariste est menée par le Conseil régional. Le CESER ne peut que s'en féliciter. Il en va de même pour le soutien régional au rayonnement du sport régional. Toutefois, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité de lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès aux pratiques sportives. De même, l'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les pratiques sportives - au-delà des bénéficiaires du Chèque-sport (en régression pour les filles en 2014) - et celui de la prévention et de la promotion de la santé par l'activité physique régulière et le sport sont insuffisamment mis en avant dans le RAP 2014, ce que regrette le CESER.

MISSION VIII - POUR UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE TOURISME ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES

Programme 811 - Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de M. Hervé LATIMIER
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

Le CESER avait regretté la diminution des crédits consacrés à ce programme en 2014 par rapport à 2013. La consommation à 100 % des crédits d'investissement (contre 88,4 % en 2013) tendrait à conforter ce regret. La légère baisse du taux de consommation (88 % contre 92,9 %) des crédits de fonctionnement ne reçoit pas d'explication. Les objectifs et les actions se situent dans la continuité et paraissent toujours très pertinents. Le maintien à un niveau élevé des opérations « *Skoaz ouzh skoaz* » (24 pour 22 en 2013, 12 en 2012 et 2 en 2011) en est l'illustration. Les appels à projets « *Archipel du patrimoine breton* » (patrimoine breton hors de Bretagne) et « *Héritages littoraux* » sont un succès. L'accent mis sur la participation des habitants ou du public pour de nombreuses actions est à souligner. La crainte exprimée en 2014 concernant les conséquences sur la fréquentation de Glad (patrimoine breton.bzh) du fait de l'utilisation du nouveau logiciel Gertrude est clairement levée puisque la quasi totalité des indicateurs sont à la hausse et parfois de manière spectaculaire.

Observations sur les indicateurs

Les trois indicateurs demeurent intéressants. Le rapport qu'établit l'indicateur n°3 entre le nombre d'opérations de conservation liées à une démarche de valorisation et le nombre total d'opérations de restauration reste une forme de modèle quand on le compare aux simples constats que l'on voit assez souvent.

Programme 812 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de M. Alain LE FUR,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

La présentation dont le CESER avait souligné l'an passé la clarté et la cohérence a été conservée. Les évolutions budgétaires sont pour l'essentiel explicitées. La présentation des principales réalisations de l'année, articulées avec les propositions du Schéma régional du tourisme, facilite le suivi de l'action conduite.

Le CESER continue toutefois de regretter la disparition de l'indicateur portant sur le volume de la consommation touristique qui exprime, avec les emplois, l'importance économique de l'activité touristique.

La fiabilité des chiffres sur les données générales est indispensable. C'est pourquoi il est surprenant de voir dans la présentation générale de la mission (le contexte), parmi les chiffres clés, 11 350 hébergements marchands alors que nous en lisions 13 275 l'année précédente.

Observations sur les indicateurs

Les deux indicateurs semblent pertinents.

Il serait utile et cohérent de faire apparaître un indicateur sur les écolabels pour mettre en évidence un aspect qualitatif (objectif II-1).

MISSION IX - POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

Programme 901 - Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international

Sur proposition de M. Gérard FERRE,
rapporteur général en charge des questions européennes

Observations générales

La loi MAPTAM du 31 janvier 2014 a permis à la Région de devenir Autorité de gestion des fonds structurels FEDER et FEADER, d'une partie du FSE et Organisme intermédiaire pour les mesures régionalisables du FEAMP.

A l'automne 2014, un rapport d'étape sur l'action internationale de la Région a été présenté à l'assemblée, afin de réaffirmer et d'explicitier les principes et les valeurs partagées sur lesquels s'appuient son action et celle de ses partenaires :

- le partenariat et la réciprocité, qui supposent une recherche de relations équilibrées entre les territoires partenaires et le territoire breton ;
- le développement durable dans toutes ses dimensions ;
- la solidarité ;
- la promotion de l'engagement citoyen.

Le CESER se félicite de cette démarche.

Le programme 901 promeut le développement de la dimension européenne de la Région et son ouverture internationale.

Par ailleurs, le CESER considère qu'il serait intéressant d'avoir une visibilité globale sur l'ensemble des dépenses en matière de relations internationales (y compris celles prises en charge par les programmes sectoriels et celles de personnel).

Observations sur les indicateurs

Après la validation de l'accord de partenariat entre la France et la Commission européenne le 8 août 2014, les montants des enveloppes pour la Bretagne ont été confirmés. A ceux-ci s'ajouteront les crédits mobilisés sur le territoire dans le cadre des mesures nationales des fonds européens. En parallèle, la Région s'est mobilisée pour préparer les modalités de mise en œuvre et permettre un démarrage des dispositifs, dès l'approbation des documents cadres, voire par anticipation, notamment pour le FEADER (dispositions transitoires).

Les trois indicateurs présentés dans le rapport sont complétés par des commentaires détaillés, tant pour la coopération avec des régions européennes, la coopération territoriale européenne que les partenariats avec des régions du monde hors Europe.

Les données sur les quatre dernières années montrent peu d'évolution sur le nombre de partenaires. Le CESER souhaiterait savoir si l'augmentation du nombre de partenaires constitue un objectif du Conseil régional, et souhaiterait connaître plus précisément leur nature (notamment dans le secteur de la jeunesse).

Concernant la coopération territoriale européenne, les enveloppes du programme précédent étant épuisées, le retard des PO 2014-2020 n'a pas permis de sélectionner de projets sur cette période. Pour autant, le Conseil régional a débuté l'information des porteurs de projets potentiels.

Programme 902 - Développer les solidarités internationales

Sur proposition de M. Pierre BARBIER,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations générales

Le taux de réalisation global du programme 902 est seulement de 51 % en 2014. Ce taux, certes amélioré par rapport à celui de 2013 (40 %), reste particulièrement faible comparativement au taux de réalisation global du budget régional en 2014, qui est de 94 % toutes missions confondues, cela alors même que les crédits de paiement votés initialement au BP 2014 étaient en très forte baisse par rapport à ceux du BP 2013.

De plus, la séparation entre, d'une part, l'action de partenariat de la Région Bretagne avec des régions de pays en développement qui figure au programme 901 et, d'autre part, les actions de solidarité internationale du programme 902, ne permet pas d'apprécier l'effort global de la Région vis-à-vis des pays du Sud et, plus précisément, le respect ou non de l'engagement déjà ancien du un pour mille dédié à la solidarité internationale, engagement rappelé lors du rapport sur l'action internationale de la Région présenté à l'automne 2014.

Une première analyse des montants diffusés dans ce RADD conduirait à douter du respect de cet engagement.

Observations sur les indicateurs

Au vu des observations ci-dessus, le CESER estime très souhaitable, comme lors de ses observations sur le RAP 2013, que le Conseil régional engage une réflexion sur son engagement vis-à-vis des pays du Sud en allant au-delà des indicateurs présentés dans ce rapport.

MISSION X - RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Programme 1002 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Sur proposition de M. Martial WESLY,
rapporteur général en charge du budget

Observations générales

Le CESER relève les diverses actions menées en 2014 en vue de renforcer l'information des citoyens et de promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne, en particulier le travail visant à optimiser le référencement des sites internet ; l'enquête de lectorat auprès des lecteurs du magazine « *Bretagne Ensemble* » ; l'animation autour du départ de la Route du Rhum ; ainsi que la Fête de la Bretagne qui semble avoir judicieusement été concentrée sur quatre jours au lieu de dix. Par contre, le nouvel outil interactif numérique destiné à faire découvrir les compétences de l'Union européenne aux jeunes n'a pas rencontré le succès escompté. La promotion de cet outil mérite d'être poursuivie via les lycées entre autres.

Sur le plan budgétaire, la part consacrée au programme a été ramenée de 5,9 à 4,99 M€, en baisse de 15,42 % en raison d'une réduction appliquée sur certains partenariats, et par l'internalisation de démarches de communication. L'information européenne voit sa part relative progresser de 2,3 % à 4 %. Pour autant, le CESER considère que de nouveaux efforts de communication auprès de tous les publics sont sans doute nécessaires pour mieux informer les citoyens sur les interventions de l'Union européenne en Bretagne.

Observations sur les indicateurs

Indicateur n° 1 : « Performance des outils éditoriaux ».

Aucune analyse n'est livrée concernant le tassement d'audience constaté depuis 2013 sur les deux portails de la Région (1 027 115 visiteurs en 2014 vs 1 147 511 en 2013 et 1 190 710 en 2012). A l'inverse, le nombre de *followers Twitter* poursuit sa progression (28 818 en 2014 vs 19 000 en 2013 et 10 386 en 2012), confirmant le bien-fondé de la mise à disposition de ce nouveau support en phase avec les attentes du public. Il pourrait être intéressant de définir le profil des utilisateurs.

Indicateur n°2 : « Développement Fête de la Bretagne ».

Bien qu'aucune information ne soit fournie, ni sur les principales opérations soutenues par la Région, ni sur l'évolution du budget consacré, ni sur les événements ayant eu lieu hors

Bretagne, il est permis de penser que 2014 marque le retour à un meilleur équilibre entre le nombre d'évènements et leur impact.

Indicateur n° 3 : « *Information européenne* ».

Il est décevant de constater que le nombre d'établissements participants n'évolue pas (21 idem 2013 et 2012 *vs* 29 en 2011), et que les interventions des animateurs Europe stagnent également (195 *vs* 197 en 2013 et 229 en 2012).

Le nombre de personnes touchées revient à 31 205 après 67 250 en 2013, année marquée par un pic exceptionnel lié au lancement du *serious game* Mission Knut. Le résultat 2014 reste satisfaisant par rapport aux références de 2012 (16 040) et 2011 (4 422).

Programme 1003 - Fonds d'intervention régional

Sur proposition de M. Martial WESLY,
rapporteur général en charge du budget

Observations générales

En 2014, les interventions du Fonds d'intervention régional FIR se sont réduites tant en nombre qu'en volume, avec 436 dossiers financés pour 908 k€, contre 485 dossiers et 1 193 k€ en 2013. Le CESER s'interroge sur cette évolution, et il serait intéressant de connaître le niveau des sollicitations, suivies ou non par une intervention de la Région. Est-ce le fait d'une moindre demande ? D'une sélectivité accrue ? Ou d'un problème d'attractivité ou découlant des capacités d'accueil, par exemple pour les « colloques et congrès » ?

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°2 : « *Analyse de l'accompagnement social de la formation* ».

34 dossiers ont été soutenus *vs* 42 en 2013 pour un montant moyen de 1 588 € *vs* 2 185 €. Un indicateur reflétant le « *niveau d'insertion professionnelle au terme de la formation* » reste souhaité.

MISSION XI - FONDS DE GESTION DES CREDITS EUROPEENS

Sur proposition de M. Gérard FERRE,
rapporteur général en charge des questions européennes

Programme 8000 - Subvention globale FEDER

Observations générales

Placé sous l'autorité de gestion du Préfet de région pour la période 2007-2013, le Fonds européen de développement régional (FEDER) a été délégué à hauteur de 35 % au Conseil régional, lequel participe également au pilotage du programme, en coprésidant aux cotés du

Préfet de région le *Comité régional de suivi et d'évaluation des fonds européens* et la *Commission régionale de programmation européenne*.

Au 31 décembre 2014, la totalité de l'enveloppe était programmée, y compris sur les dispositifs gérés par la Région au titre de la subvention globale.

Observations sur les indicateurs

Préparer le processus de clôture de la programmation sur la période 2007/2013 et assurer une consommation optimale des crédits dans le respect des exigences communautaires et nationales.

Les démarches engagées en 2013 et le travail d'analyse et de projection de la programmation des crédits restant sur le programme ont conduit à un redéploiement du FEDER des axes 2, 3 et 4 en faveur de l'axe 1 du PO : projet ferroviaire Rennes Brest/Rennes Quimper.

Le CESER se félicite que ce travail de prospective sur les crédits restant à engager ait permis de porter le niveau de programmation à plus de 100 % et d'éviter ainsi le dégageement d'office.

Les deux indicateurs mesurent le nombre de dossiers programmés et le nombre de contrôles. Les résultats obtenus sont conformes, voire supérieurs aux prévisions.

Concernant les contrôles, les mesures de suivi ont continué à progresser, puisqu'ils ont doublé depuis 2010, mais sans révéler de difficultés majeures de gestion.

Informier et promouvoir l'action des fonds européens pour le développement régional

Le travail de diffusion auprès du grand public a été poursuivi en 2014, ce qui correspond aux préconisations 5 à 7 des 10 propositions du CESER dans son rapport « *Pour une meilleure utilisation des fonds européens* », afin de mieux faire connaître auprès des différents publics l'information sur l'Union européenne.

Enfin, si le CESER note avec satisfaction que les documents présentés intègrent des graphiques comparatifs sur les deux dernières années de programmation, il réitère comme les années précédentes sa demande d'intégration d'un graphique, permettant de suivre l'évolution depuis le début de la programmation et comprenant :

- la progression de la consommation des fonds,
- les objectifs assignés pour éviter les dégagements d'office.

Suite à l'adoption des principes de gestion financière des fonds européens 2014-2020 en avril 2015, les indicateurs de suivi de l'utilisation des fonds européens vont être profondément revus. Dans ce contexte, le CESER souhaiterait être associé à la réflexion sur la construction des nouveaux indicateurs (programmes 1110, 1120, 1130 et 1140).

MISSION XII - AUTRES DEPENSES

Sur proposition de M. Martial WESLY,
rapporteur général en charge du budget

Programme 9000 - Patrimoine et logistique

Observations générales

En fonctionnement, le CESER relève la stabilité des loyers grâce à des indices stables. Les économies réalisées sur les charges de fournitures ramenées de 152 € à 122 € par élu et agent, avec une forte diminution de la consommation de papier (55 tonnes vs 76 tonnes en 2013) méritent d'être soulignées.

En investissement, le taux de réalisation relativement peu élevé (51 %) s'explique tout particulièrement par la durée des études pour les travaux sur le château de Kerampuilh, sans plus d'informations sur le retard ainsi constaté.

- Si le nombre de véhicules diminue un peu (316 vs 327), le coût de fonctionnement de la flotte augmente cependant de 18 %, en raison tout spécialement de l'effort à réaliser pour renouveler un parc vieillissant. Le CESER apprécie la baisse des dépenses de transport en commun dans la continuité des efforts entrepris (439 k€ pour 477 k€ en 2013) grâce à une réduction des frais de transport en avion et à un moindre niveau des déplacements en 1^{ère} classe SNCF.

-

Enfin, la démarche de dématérialisation finalisée fin 2013 a pleinement produit ses effets en 2014, avec 549 000 courriers « papier » traités, contre 645 000 en 2013.

Programme 9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Observations générales

Le CESER relève que l'administration régionale a terminé la migration des outils de Microsoft vers une suite bureautique libre de droit, source d'économies.

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°2 : « Support informatique – traitement des incidents ».

Un centre de support informatique a été mis en ligne début 2014 pour offrir aux agents une autonomie dans leurs besoins informatiques quotidiens, mais n'a pas permis de freiner l'augmentation significative du nombre d'appels au support, celui-ci progressant de 11 %, ce qui peut illustrer un réel besoin de soutien en la matière.

Des indicateurs permettant de cerner plus précisément les causes de ces appels pourraient permettre de mener une action auprès des utilisateurs.

Programme 9011 - Développement des conditions de travail et des compétences

Observations générales

L'analyse des réponses à l'enquête menée auprès des collaborateurs des services de la Région a permis d'engager un plan d'actions et d'apporter les premières mesures d'amélioration des conditions de travail. Dans ce cadre, les actions relevant de la responsabilité sociale de l'employeur sont renforcées par des axes de prévention des risques par l'ergonomie au travail, et la prévention des situations délicates par la médiation.

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : « *Activité des agents* ».

Le taux d'absentéisme se stabilise en 2014 à 6,9 % des effectifs. Un ergonome a été recruté pour apporter une compétence spécifique.

Programme 9012 - Rémunérations des agents et indemnités des membres des assemblées

Observations générales

Le CESER observe la stabilité des effectifs, l'évolution de la masse salariale résultant essentiellement des mesures catégorielles prises au niveau national, de l'incidence du Glissement vieillesse technicité (GVT), et de l'augmentation des cotisations sociales.

Programme 9020 - Ressources et expertises

Observations générales

Suite au transfert par l'Etat de la gestion des fonds européens aux Régions, pour la programmation 2014-2020, le Conseil régional devient responsable d'un certain nombre de travaux d'évaluation au caractère obligatoire. Le CESER note le choix qui a été fait d'externaliser les évaluations *ex-ante* et les évaluations stratégiques environnementales des programmes opérationnels FEDER, FSE et FEADER régionaux.

Le CESER relève avec satisfaction la confirmation en décembre 2014 de la note « *AA avec perspectives stables* » délivrée par l'agence de notation Fitch ratings en 2013 à la Bretagne, alors que le cabinet de notation extra-financière Vigeo l'avait placée au 3^{ème} rang sur 27 collectivités européennes.

Programme 9021 - Service de la dette

Observations générales

Le CESER relève les nouveaux emprunts réalisés par la Région en 2014, conformément au plan prévu, et sur la base de conditions très satisfaisantes.

Ces opérations s'accompagnent d'une gestion active de la dette et de la trésorerie, permettant d'alléger l'impact des frais financiers supportés par la Région (10,2 M€ en 2014, en hausse de 24,6 % du fait de l'augmentation rapide de l'encours), tout en travaillant l'équilibre taux fixe/taux variable des financements d'investissements.

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : « *Marge moyenne et/ou taux fixe moyen consolidé sur l'exercice* ».

La marge moyenne obtenue sur les contrats mobilisés en 2014 (0,60 %) est extrêmement compétitive au regard de celles obtenues en moyenne par les autres collectivités (1,2 %), d'autant plus qu'elle porte sur des durées longues. Le CESER souligne les bonnes conditions obtenues, qu'il s'agisse des premiers emprunts obligataires ou des financements Banque européenne d'investissement (BEI) et Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Indicateur n°2 : « *Limiter le risque de taux* ».

Des conditions de marché exceptionnelles et la nature des contrats ont permis de relever la part à taux fixe de l'encours de 40 % en 2013 à 44 % fin 2014.

Indicateur n°3 : « *Nombre de jours en trésorerie zéro* ».

Avec 321 jours présentant un niveau d'avoir inférieur à 1 000 €, la performance apparaît en retrait par rapport à 2013 (344 jours). Toutefois, la situation exceptionnelle des marchés de taux avec des indices financiers négatifs a conduit la Région à se mettre volontairement en situation d'excédent de trésorerie durant quelques semaines, les remboursements temporaires d'encours étant ponctuellement générateurs d'intérêts.

Programme 9023 - Mouvements financiers divers

Observations générales

En 2012 et 2013, le délai de mandatement s'est fortement dégradé, pour atteindre jusqu'à 36 jours au 1^{er} semestre 2013. Les mesures prises fin 2013 permettent de constater une très nette amélioration en 2014, le délai de mandatement moyen des dépenses sur facture étant ramené à 19,2 jours (sous la cible des 20 jours). Parallèlement, le délai du comptable public s'est également amélioré, permettant d'obtenir en 2014 un délai global moyen de 27,4 jours.

Le CESER souligne que grâce à ces efforts, les intérêts moratoires supportés par la Région ont nettement chuté, revenant à 178 k€ (vs 760 k€ en 2013).

Le CESER apprécie aussi que cette réduction des délais ait été obtenue en maintenant la qualité des dossiers présentés au paiement et ne peut donc que se féliciter du succès des dispositions prises.

Au titre des immobilisations, le CESER relève que les dotations aux amortissements des subventions d'équipement augmentent logiquement en fonction des fortes subventions générées par la ligne à grande vitesse.

MISSIONS TRANSVERSALES

Rapport transversal égalité entre les femmes et les hommes

Sur proposition de Mmes Annie GUILLERME et Danielle EVEN,
au nom de la Commission « Formation, enseignement supérieur »,
et de Mme Viviane SERRANO et M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Observations sur les indicateurs

Les indicateurs quantitatifs portent exclusivement sur la Biennale de l'Égalité, ce qui ne reflète pas toute l'ambition et les efforts de l'engagement du Conseil régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, bien d'autres actions ont été menées comme en témoigne la liste des principales réalisations.

Le CESER estime, comme en 2014, qu'un travail d'évaluation et la mise en place d'un éventail plus complet d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs reste nécessaire. Il note avec satisfaction que l'analyse sexuée des bénéficiaires du chèque Sport, du chèque Formation et du chèque Reconversion permet de repérer les inégalités dans certaines politiques ; ce qui devrait permettre de faire évoluer le caractère réellement incitatif des dispositifs, et de mettre en place, le cas échéant, des actions mieux ciblées.

Le CESER souhaiterait qu'une étude approfondie de l'impact de la politique publique menée par le Conseil régional en faveur de l'égalité puisse être réalisée en fin de mandature. Pour la suite, il invite à conduire cette politique en proximité des territoires.

Rapport transversal mer

Sur proposition de MM. Gérald HUSSENOT et Jean-Yves LABBE,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Observations générales

A la lecture du rapport transversal mer, apparaît clairement la volonté du Conseil régional d'être présent sur tous les sujets maritimes. Le contenu des sept objectifs en faveur du littoral et de la mer résume à lui seul l'embrassement multiforme et exhaustif des sujets au travers d'une approche globale voulue par la collectivité territoriale. Le CESER se réjouit de ce

positionnement et de la prise en compte de la mer et du littoral comme enjeu primordial de développement.

Cependant, tout en rappelant la nécessité de maintenir une approche équilibrée entre la préservation du milieu et le développement d'activités économiques, le CESER renouvelle ses inquiétudes quant au maintien et à la dynamique de développement des activités économiques portées par les usagers du milieu maritime - notamment celles liées aux productions primaires – alors qu'elles vont être confrontées à la mise en œuvre de la Directive cadre Stratégie pour le milieu marin ainsi qu'à la Stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Le CESER observe que le rapport est essentiellement qualitatif. Il pourrait utilement être complété au fil des années (compte tenu de la difficulté de l'exercice) par une approche quantifiée et chiffrée, qui permettrait d'aller progressivement vers la production d'un état des dépenses annuelles consolidées engagées par la Région en faveur de la mer et du littoral.

Observations sur les objectifs transversaux en faveur du littoral et de la mer

Objectif n°1

- Actions Mission I : la territorialisation du FEAMP via les DLAL devra aller de pair avec une cohérence des projets portés par les différents pays afin d'éviter les distorsions de traitement entre les ports, les porteurs de projets et les départements, et de maintenir une nécessaire cohérence régionale ;
- Actions Mission II : l'évocation du recours à des outils d'ingénierie financière mutualisés répond à un besoin réel et doit rapidement se concrétiser.

Objectif n°2

- Action Mission II : compte tenu de l'ouverture des marchés, le CESER sera attentif aux réalisations liées aux problèmes de la première mise en marché des produits de la mer, ainsi qu'à la mise en œuvre du programme Breizh'Alg. D'autre part, il se réjouit de voir enfin se concrétiser un plan de gestion régional des dragages des boues portuaires ;
- Actions Mission VI : le CESER relève que les conséquences du réchauffement climatique et des risques littoraux constituent bien une priorité retenue par la Région.

Objectif n°3

- Actions Mission IV : il est utile de conforter l'effort de la Région sur l'orientation vers des brevets utiles : le brevet de mécanicien 750 kW, l'attestation de formation à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 », la revalidation des brevets pour la convention STCW FISH.

Objectif n° 6

- Actions Mission II : le plan régional Capbiotek trouverait plus justement sa place au titre de l'objectif 2.

Objectif n°7

- Actions Mission II : le CESER renouvelle son souhait de voir le Schéma régional de développement de l'aquaculture (déclinaison du Plan national) devenir un véritable

Schéma régional de développement de l'aquaculture, de la pêche et de la conchyliculture.

Rapport transversal jeunesse

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »,
et de M. Norbert HELLUY,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

Observations générales

La politique jeunesse régionale est affirmée dans le RAP 2014 comme volontariste, prioritaire et transversale, ce qui va dans le sens des travaux et avis du CESER. L'amélioration des conditions de vie, de l'information, de l'orientation, de la formation, de l'insertion professionnelle et du bien-être des jeunes doit rester une priorité de l'action publique en Bretagne. Le CESER encourage donc fortement le Conseil régional à poursuivre la mise en œuvre partenariale de l'ensemble des actions inscrites dans la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne de 2011, actualisée en 2013. Il réitère son souhait que la coordination régionale de l'action publique en faveur des jeunes soit inscrite à l'ordre du jour de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) avant la fin 2015.

* * *

Compte-tenu de ces observations, le CESER donne acte de ce Rapport d'activité et de développement durable pour 2014.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité
Abstentions (5) : FO**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**



INTERVENTION de M. David RIOU (CFDT Bretagne)

Le Rapport d'Activité et de Développement Durable intègre pour la première fois trois documents, le RAP, le bilan social et le BEGES.

Concernant la première partie du RADD consacrée au rapport d'analyse par programme, la CFDT souhaiterait intervenir sur le budget qui est consacré au développement des énergies renouvelables dont une part dominante aux énergies marines, sur le programme « Soutenir l'aménagement numérique de la Bretagne » et sur la formation.

En premier lieu, la CFDT s'interroge sur le lien entre le financement public et l'emploi en Bretagne sur ces deux programmes.

La CFDT réaffirme aujourd'hui que les EMR sont une opportunité pour redynamiser l'ensemble du tissu industriel en Bretagne. La CFDT souhaiterait que le Conseil régional s'assure auprès des industriels locaux, porteurs de projets, que les prototypes ayant fait l'objet de soutien financier du Conseil régional, se réalisent principalement, sur nos territoires, dans les bassins d'emplois concernés. Pour exemple, la fabrication des deux hydroliennes destinées au site de Paimpol Bréhat est aujourd'hui en cours et la confection a été confiée à des entreprises polonaises et tchèques. Seul l'assemblage final des composants sera réalisé sur nos territoires.

Concernant le programme 103, la révolution numérique est en marche et il serait illusoire de vouloir l'arrêter. Ses applications sont colossales, diffusion du savoir avec des sites comme wikipédia, nouveaux modes de formation avec l'arrivée des MOOC (Massive Online Open Courses), outils indispensables aux entreprises pour gérer leur relation avec les clients et les fournisseurs, leur organisation interne. C'est aussi l'arrivée du télétravail, la possibilité d'exercer son activité sans pour autant être présent physiquement dans son entreprise. Enfin, ce sont aussi les promesses de révolutions encore en devenir avec les smart-grids, la e-santé, les objets connectés et les bouleversements qu'ils apporteront dans nos maisons et nos cités.

Oui mais voilà, la pierre angulaire de cette révolution reste l'accès à Internet. Sans porte d'entrée performante (fiabilité, débits élevés) tout cela est impossible.

Le projet BTHD entend apporter une réponse au besoin de connectivité de nos villes et de nos campagnes. Ce plan s'appuie sur la mise à disposition du FTTH (Fiber To The Home), dont le déploiement dans tous les foyers est prévu à l'horizon 2030. Que ce sera long pour les territoires qui devront attendre cette date ! Même si la solution cible reste le FTTH, nous savons qu'elle n'est pas l'unique solution pour atteindre le haut débit, d'autres solutions techniques telles que le VDSL ou encore la 4G sont envisageables. L'ARCEP vient de récemment valider l'utilisation du FTTDP (Fiber To The Distribution Point). Tout en offrant le THD, elle permet d'allier la fibre sur la partie réseau et la boucle cuivre sur les derniers mètres. Elle devrait donc être moins onéreuse et plus rapide à déployer.

La CFDT souhaite qu'un plan plus rapide, articulé autour de ces solutions alternatives, soit étudié.

Sur le dossier de la formation, la CFDT soutient la Région dans sa démarche d'amélioration de la qualité de la formation tant en matière de formation initiale que continue et d'accompagnement des jeunes et des demandeurs d'emplois. En ce qui concerne le Service Public Régional de l'Orientation, la CFDT sera attentive à ce que ce dispositif soit visible et accessible pour les usagers et que l'ensemble des partenaires soit parfaitement impliqués.

Malgré une politique volontariste de la Région pour l'apprentissage, la baisse du nombre d'apprentis s'explique par plusieurs facteurs (baisse de l'activité économique, difficultés dans les entreprises du secteur privé...). La CFDT souhaite que la région soit plus incitative en direction des trois fonctions publiques : en effet elles recourent à de nombreuses compétences et une multitude de métiers (administratif, techniques) que l'on retrouve dans le secteur privé.

Concernant la troisième partie du document sur le Bilan des émissions de gaz à effets de serre, la CFDT tient à rappeler, comme le souligne le dernier rapport du GIEC, qu'il y a urgence à agir pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Pour la CFDT, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte avec les actions concrètes qui l'accompagnent devra également être pris en compte dans les futures actions du Conseil régional.

INTERVENTION de Mme Cécile DEFOIS (ATD- Quart Monde)

En France, le diplôme joue un rôle important pour l'accès à l'emploi, en être privé représente un lourd handicap. De plus, on constate que les inégalités scolaires et les origines sociales sont étroitement liées (cf. les rapports du CESE de 2011 sur « les inégalités à l'école» et celui de mai 2015 «une école de la réussite pour tous»).

Le taux de pauvreté des personnes sans diplôme est trois fois plus élevé que pour les Bac + 2, et parmi la population pauvre du pays 44 % n'a aucun diplôme.

Ces chiffres soulignent l'importance de l'accès à la formation professionnelle et illustrent la problématique des inégalités sociales et scolaires.

Alors même qu'il constitue un levier reconnu pour lutter contre le chômage des jeunes, l'apprentissage ne cesse de reculer.

Pour des élèves en difficulté dans l'enseignement général, l'apprentissage permet de trouver sa voie et de se réaliser. Il apporte un métier, des compétences et un savoir-être dans le monde du travail.

L'apprentissage est l'une des voies les plus fécondes pour favoriser l'emploi des jeunes. Le taux de chômage varie du simple au double selon que le bac professionnel ait été obtenu en apprentissage (22,9 %) ou par voie scolaire (44,4 %).

Pour de nombreux jeunes issus de milieux défavorisés, l'apprentissage est une réelle opportunité pour sortir de l'échec.

Il est primordial que les moyens alloués à tout ce qui permet le développement de l'apprentissage soient confortés, y compris dans la fonction publique.

Je souhaiterais également souligner, à l'heure où des milliers de migrants cherchent à fuir la misère de leurs pays pour rejoindre l'Europe, l'importance de soutenir l'accompagnement des projets de la solidarité internationale.

Depuis 2011, le nombre de projets aidés par la région Bretagne a été divisé par 2 et les crédits de paiement votés en 2014 n'ont été consommés qu'à moitié.

Il conviendrait de s'interroger sur les raisons qui font que les porteurs de projet renoncent à se tourner vers l'aide de la Région alors même que les besoins augmentent.

INTERVENTION de Mme Élisabeth HERVÉ
(Par accord entre la Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural -FRCIVAM- et Interbio Bretagne -IBB-)

Le titre du document, « rapport d'activité et de développement durable » nous interpelle. Les deux notions, rapport d'activité, et développement durable, n'y sont pas fondue mais accolées, comme deux entités avançant parallèlement, chacune de son côté.

Nous soulignons favorablement les approches en particulier avec Padus, l'agenda 21 seconde génération, dans le sens global qu'elles induisent. En effet, les spécialisations, les "professionnalisations", les mesures fréquentes par des indices de performance qu'elles occasionnent, si elles sont nécessaires, deviennent contre-performantes quand elles rétrécissent le champ de l'agriculture, de l'économie, de l'industrie à un modèle techniciste.

Ces approches en viennent à détruire des emplois et affaiblir la cohésion territoriale, en contradiction avec un développement durable : de la même logique qu'une blessure à une main engendre la crispation du corps en entier pour sa guérison, chaque action sur le territoire, dans quelque domaine que ce soit, a des répercussions sur l'ensemble du développement du territoire.



INTERVENTION de Mme Gaëlle URVOAS (Délégation CGT Bretagne)

La CGT partage les observations de l'avis qui vient de nous être présenté.

Rendre un avis sur le Rapport d'Activité et de Développement Durable, certes sur l'exercice 2014, ne peut faire abstraction de la Conférence pour le Climat qui se tiendra à Paris en fin d'année. Les dégâts, souvent irréversibles, occasionnés en matière d'environnement sont le résultat des choix politiques des états et des choix économiques des grands groupes industriels. Choix qui reflètent le plus souvent la non prise en compte de ces enjeux voire le déni de tous ces acteurs. Au nom de la sacro-sainte rentabilité financière !

La responsabilité des pays les plus industrialisés comme la France est grande car ce sont les pays les plus pauvres et les plus fragiles qui souffrent et vont souffrir le plus des dérèglements climatiques. La réduction des inégalités entre les peuples et les citoyens est prioritaire.

Dans notre région le SRCAE et le PCET portent des ambitions incontournables que la CGT a soutenues.

Cependant comme le dit l'avis le RADD aurait pu être l'occasion de « conduire une analyse plus approfondie de la cohérence de l'Action publique en matière de développement durable ».

Quant aux mesures de simplification administratives annoncées par le gouvernement elles ignorent les enjeux environnementaux et leur mise en œuvre conduira le Région à aller à l'inverse des ambitions affichées notamment dans le SRCAE et le PCET.

Bien entendu nos comportements individuels doivent changer mais une grande partie de ces changements ne seront possibles que si les logiques productives évoluent profondément et si les politiques publiques y participent. Par exemple le transport de marchandises qui dans notre région se fait essentiellement par la route est donc un grand producteur de GES. Tout en appréciant très positivement la politique régionale en matière de transport ne faut-il pas pousser la réflexion sur la revitalisation du fret ferroviaire et le CESER doit lui aussi y contribuer.

De même, si la CGT apprécie les éléments du rapport transversal " mer ", elle ne peut s'empêcher de se saisir de cette intervention pour mentionner de nouveau qu'une stratégie maritime et une politique de la mer nécessitent une mise en cohérence avec les outils adéquats.

Seule une véritable direction politique pour une intégration complète sous un même ensemble permettant la mise en œuvre d'une politique intégrée permettra de redéfinir le sens de l'action en faveur de la couverture totale des enjeux maritimes qui se croisent bien évidemment avec le potentiel économique et social des autres secteurs d'activités.

L'engagement de tous, à tous les niveaux s'impose pour que l'emploi dans la transition écologique soit réellement une démarche intégrée dans les entreprises, au niveau national et territorial.

La CGT apprécie que les actions de la Région puissent avoir grâce au RAP une visibilité importante qui donne de réelles informations sur leur suivi.

C'est un élément d'information indispensable et qui s'étoffe d'année en année, le CESER n'y ait pas pour rien.

Cet outil mériterait aussi d'être accompagné par des indicateurs sur une estimation de l'impact sur l'emploi de la politique quand cela peut être mesuré. Ces indicateurs pourrait être notamment en rapport avec les engagements pris par les entreprises concernant l'emploi quand elles demandent et bénéficient d'aides de la Région.

Les objectifs du programme d'aide de la Région que ce soit en terme d'aides directes ou de mise en place de structures de coordination ou d'accompagnement visent une augmentation du nombre d'emploi à terme. Si la Bretagne a globalement de meilleurs résultats que la moyenne nationale il est difficile de voir quels sont les leviers qui ont été les plus efficaces tant en quantité d'emploi quand qualité. Cette question doit pouvoir être prise en compte dès la définition des objectifs budgétaires. Comme l'a souligné l'étude DER la question de l'évaluation de l'impact de la politique régionale sur l'évolution positive de l'emploi durable au sens de la définition donnée dans l'étude est importante pour mettre en place les grilles qui assureront que les moyens de la Région iront aux actions qui s'engagent dans ce sens.

De plus il semble que malgré tout la qualification des salariés de Bretagne ne soit pas au-dessus de la moyenne malgré les investissements importants dans la formation. Le RAP a ainsi mis en visibilité la difficulté pour la région de maintenir un bon niveau d'utilisation des programmes de préparation opérationnelle à l'emploi ou d'accès à la qualification pour les jeunes et il semble que cela soit la conséquence directe de la diminution des aides à ces programmes.

La CGT souhaite que la politique de la Région aide à la création d'une forme de sécurité sociale des salariés pour des emplois de qualité qui permettent de vivre dignement avec un parcours professionnel sécurisé intégrant les évolutions dues à l'environnement. C'est dans ce contexte que pourront se développer de nouvelles activités avec des salariés bien formés et capables de mobiliser leurs qualifications pour un développement économique durable de la Région.

INTERVENTION de Mme Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne)

Nous soutenons l'avis du CESER car il n'est pas dupe du titre du rapport.

L'objectif du Grenelle II est bien d'analyser TOUTES les politiques dans leur contribution au développement durable.

L'Institution du Conseil Régional et ses politiques ne font qu'un et la présentation du Président l'a bien noté aussi quand il écrit que « le RAP répond « globalement »... ».

Il n'est en effet question que « d'approche de développement durable » dans chaque programme.

Or certains sont encore fortement contributif à l'augmentation de GES (gaz à effets de serre), pour qu'elle utilité sociale fondamentale ?

Notamment dans la mission II, puisque des outils comme Padus existent, sont-ils mis en place ? Avec quels résultats ? Sont-ils des indicateurs suffisants et pertinents ?

Nous espérons que ce rapport sera le seul du genre et que dès l'année prochaine nous aurons réellement des « chiffres clés » de développement durable : notamment en terme de réduction de GES, de développement d'emplois durables non de localisables....

Avec la COP 21 en France en décembre 2015, l'urgence climatique de transition énergétique et écologique se fera davantage présente dans les discours, mais ensuite d'année en année nous craignons que l'inaction coûte de plus en plus cher humainement, environne mentalement et économiquement.

Les mots et effets d'annonce ne suffisent plus il faut des actes durables et des résultats.

INTERVENTION de M. Philippe LE ROUX (Union nationale des professions libérales –UNAPL- Bretagne)

Monsieur le Président, Chers collègues,

J'interviens au nom de l'Union Nationales des Professions Libérales

C'est avec beaucoup d'intérêts que nous avons pris connaissance du Rapport d'activité et de développement durable présenté par le Président du Conseil régional.

En effet, respectueux de la Loi Grenelle II, le Conseil régional de Bretagne rend compte des actions engagées au cours de ces dernières années et bien évidemment, tout le monde y trouvera son miel, la présentation graphique de ce rapport inspirant un sérieux avéré soutenu par une indiscutable volonté pédagogique...

Mais, à nos yeux, la matrice de toutes nos actions et de tous nos engagements réside dans le rôle que l'on souhaite voir jouer par nos territoires, du plus petit au plus grand, du plus dépourvu au plus doté et de plus peuplé au plus déserté.

La Bretagne, comme les autres régions s'est construite depuis le néolithique par un mécanisme somme toute assez simple : ce sont les campagnes qui ont fait les bourgs, les bourgs qui ont fait les villes et les villes qui ont fait les capitales et je m'arrêterai là.

En 2014, la loi n°1259 a considéré que notre monde a tellement évolué que ce mécanisme, devenu anachronique, n'avait plus lieu d'être et que désormais, nous ferons l'inverse : en Bretagne, 2 métropoles vont encadrer un vaste territoire. Ces métropoles devront piloter par leur pouvoir, leur puissance, leur culture, l'image d'une Bretagne moderne, connectée, peuplée, active et attirante.

Mais Dura Lex, sed lex.

Vous connaissez, Monsieur le Président, chers collègues, les liens indescriptibles qui unissent les métiers de la Vie (La Santé, le Droit le Conseil et beaucoup d'autres) aux territoires.

Je dois le dire, ou plus exactement le redire, nous n'avons pas trouvé cette année encore dans ce rapport des éléments de nature à nous rassurer, bien au contraire.

La carte de la page 4 illustre le décalage grandissant entre l'Est et l'Ouest, taux de croissance annuelle (p 16) de la population , de la répartition différenciée de la dotation des contrats par habitant et par pays(p 18) . A noter que 4 pays : RENNES, LORIENT, la Cornouaille et BREST se voient attribuer 40.2 M E sur 103, soit 40% de l'enveloppe dédiée.

Jamais , au cours de ce long document , mention n'est faite de ce réseau dense, actif, organisé, solidaire ,constitué au fil de notre histoire, par nos bourgs, par nos petites villes et par nos villes moyennes, harmonieusement réparties sur notre carte géographique : physique et économique et sociale !

Il devient urgent, chers collègues, d'engager sérieusement les études ad hoc afin de mesurer les conséquences inéluctables de cette mutation historique, de l'expliquer aux bretons, de leur démontrer qu'ils ne doivent pas être les témoins passifs de la mise en place de métropoles administratives et politiques, mais des acteurs engagés pour défendre leur territoire, ou plus exactement l'avenir de leur territoire..

Je vous remercie.

INTERVENTION de Mme Evelyne LUCAS (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Nous proposons un regard sur le Rapport d'Analyse par Programme (RAP) et en particulier sur la Mission 2 concernant la politique économique régionale.

2014 a effectivement été une année difficile pour les entreprises, comme en atteste la fragilité du secteur de la construction et bien sûr la progression continue du chômage. Cependant, comme cela est indiqué, quelques signaux positifs ont pu être observés à la fin de l'année 2014 : une légère hausse des investissements dans les Industries agro-alimentaires (IAA), une amélioration de la rentabilité des entreprises et une augmentation des exportations. Nous pouvons également nous féliciter du bon chiffre en matière de création d'entreprises en Bretagne, supérieures à la moyenne nationale (+10% hors auto-entrepreneurs) ainsi que de notre bonne fréquentation touristique.

Les actions en matière économique de la Région, dont les principales réalisations sont évoquées dans le RAP nous paraissent certes bienvenues mais pas suffisantes. Elles ont pu accompagner des éléments de contexte favorables, la parité de l'euro, la baisse du prix du pétrole, la contraction du coût du crédit, que nous espérons tous voir se poursuivre en 2015 et 2016. Il convient également de rappeler que tout ne repose pas sur la Région dans ces matières et que beaucoup d'autres actions sont faites, en matière d'innovation, de création/transmission d'entreprises et plus globalement d'appui aux entreprises sans le soutien du Conseil Régional alors qu'elles le mériteraient. De ce fait, nous appelons la Région à renforcer son soutien à l'économie dans la perspective du futur budget, en vue de transformer ces signaux en reprise concrète pour les entreprises et l'emploi.

Enfin, nous tenons à rappeler la nécessité d'investir dans nos infrastructures portuaires et aéroportuaires : dans une région périphérique à l'échelle d'une Europe dont le barycentre se déplace toujours plus à l'est, il nous paraît essentiel de préserver la qualité et la compétitivité de ces infrastructures qui constituent à la fois notre ouverture au monde et des moyens minimums pour être présents dans la reprise économique européenne.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Hervé LATIMIER (Kevre Breizh)

Merci, Monsieur le Président,

J'interviens pour Kevre Breizh, coordination associative culturelle bretonne.

Comme quelques collègues j'ai trouvé que le « Rapport d'activité et de développement durable » portait mal son nom.

C'est la simple juxtaposition de trois rapports intéressants en eux-mêmes mais dont les objets sont très différents. Le RAP porte sur l'ensemble de la politique du Conseil régional et évoque - souvent de manière imprécise compte tenu de la qualité médiocre des indicateurs - son impact sur la société bretonne. Les deux autres concernent le fonctionnement de l'institution en réduisant la question environnementale au seul domaine des gaz à effet de serre.

Les quelques « zooms *Padus* » sont une timide approche de ce que pourrait être un véritable rapport de développement durable : la confrontation de la politique régionale aux 24 enjeux de *Padus*.

Les associations regroupées dans Kevre Breizh sont plus particulièrement attachées à deux points qui, je l'espère, trouveront un jour une modalité d'observation et d'évaluation en continu :

1) Une politique de développement durable comporte non seulement des éléments environnementaux et économiques mais aussi sociétaux (dont les enjeux culturels) et de qualité démocratique.

2) Le développement durable mérite une approche qui aille au-delà de la politique du Conseil régional dont on sait que les moyens sont limités. La prise en compte de l'impact de l'ensemble des politiques publiques devrait être possible (une puissante métropole peut, si elle fait des choix différents, impacter gravement les choix de la région...). On peut même rêver à une prise en compte des activités privées dans un tableau global de l'évolution de la Bretagne vers un mode durable de développement.

Merci de votre attention.

INTERVENTION de Mme Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence)

Le Rapport d'activité de la Région Bretagne a le mérite d'exposer de manière synthétique l'ensemble des actions entreprises au sein des différentes missions. Une photo de l'exercice 2014. Le rapport s'intitule rapport d'activité et de développement durable, on s'attend donc à y trouver et comprendre la politique régionale de développement durable. Or cette photo reste floue.

Il y a bien la mission 6 : pour une exemplarité environnementale qui pèse 23,6 M€ soit 1,6 % du budget total, enregistrant une baisse de 6,7 % de crédit votés. Il y a aussi le BEGES qui montre l'évolution des GES directement du ressort de la Région. On aimerait qu'y soient associés les chiffres qui concernent tout le territoire, y compris les domaines où la région n'a pas de compétences directes. Un réel tableau de bord permettant de situer les émissions de GES du territoire et leurs évolutions, chaque année.

L'ensemble du levier financier mis en œuvre par la Région peut être un vecteur de transition, ce ne sont pas les seuls 1,6 % ! Un rapport « de développement durable » devrait étayer cette vision et action transversale.

Il est écrit (p141) : *que la refonte des dispositifs d'intervention prend en compte les enjeux de la responsabilité sociétale, économique, sociale et environnementale* » mais dans la mise en œuvre des dispositifs, qu'en est-il ? Nous sommes dans un rapport d'activité et ces éléments manquent. Sans information, les questions demeurent : Les dossiers de projets subventionnés sont-ils examinés à l'aune de leur contribution au développement durable ? à leur contribution à la diminution de l'effet de serre, à la préservation de la biodiversité ? à la préservation de la qualité de l'eau ? Existe-t-il une Eco conditionnalité des aides octroyées ? Priorise-t-on les projets à hauteur de leur contribution à ces objectifs de développement durable ?

Ce RAP reste loin d'un RADD. Celui-ci supposerait de « donner à voir » une étape dans la vision transversale et dynamique de la politique de développement durable. De rappeler les objectifs concrets. D'exposer des indicateurs propres et adaptés et surtout d'expliquer comment l'activité de 2014 les atteint. Dans le rapport tel qu'il est présenté, seuls quelques rares éclairages PADUS sont proposés.

Parallèlement les chiffres clés proposés en pastille en haut à gauche des fiches gagneraient à présenter une évolution sur 2 ou 3 ans pour une mise en perspective. Celle-ci pourrait aussi se doubler d'une vision d'ensemble de la cohérence de l'activité au regard des multiples schémas directeurs régionaux.

Paradoxalement et nous nous en réjouissons, cette volonté de s'inscrire dans le développement durable, s'affiche clairement pour les contrats de partenariats avec les pays qui seront examinés (p17) autour de 4 piliers : dont le lien social, la transition écologique et énergétique, la valeur ajoutée pour l'économie locale. Nous suivrons donc avec intérêt leur mise en œuvre.

INTERVENTION de M. Franck PELLERIN (Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles –FRSEA)

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques.

Nous nous interrogeons sur l'utilisation par le Conseil régional des avis du CESER, en particulier lorsque des aspects économiques sont mis en exergue.

En effet, depuis plusieurs années, les commissions du CESER émettent des avis sur le rapport d'analyse par programme (RAP) de la Région. Sur les programmes 231 et 232, qui concernent plus particulièrement l'agriculture et l'agroalimentaire, les avis se suivent et se ressemblent, sans donner lieu à la mise en œuvre des demandes formulées.

On peut notamment regarder les avis sur le programme 232 « Améliorer la performance des filières de productions agricoles et agroalimentaires ». Depuis 3 ans, les mêmes suggestions sont faites par la Commission « Développement économique et recherche ».

- Il est ainsi demandé de détailler dans le RAP les réalisations de toutes les actions. En effet, les réalisations de certaines actions ne sont pas précisées, malgré leur importance pour la vitalité du secteur agricole et agroalimentaire en Bretagne, notamment les actions pour « aider à la structuration des filières et des organismes économiques », « accompagner les actions de structurations et les mutations économiques », « contribuer à développer la valeur ajoutée ».
- Il est aussi demandé de développer dans le RAP des indicateurs de résultat ou d'avancement pour les deux actions qui n'en ont pas, à savoir « le développement du lien entre les citoyens, les territoires et l'agriculture et l'adaptation des systèmes de production », ainsi que « le développement de la valorisation des produits agricoles et agroalimentaires ».

La même analyse peut être faite sur le programme 231 « Soutenir la performance environnementale des exploitations agricoles et l'aménagement rural ».

Nous hésitons entre plusieurs interprétations sur la non-prise en compte des avis ainsi émis.

- Si cela est lié à la difficulté pour le Conseil Régional de conduire une politique suffisamment aboutie d'évaluations de ses programmes, il faut alors s'interroger sur les raisons de cette difficulté et trouver les solutions.

- Si, au contraire, le conseil régional conduit bien une politique d'évaluation de ses programmes, mais ne tient pas à faire partager l'ensemble des résultats aux membres du CESER, c'est la question de la légitimité des membres du CESER qui se pose.

- Dernière hypothèse : le Conseil Régional ne parvient pas à identifier les indicateurs supplémentaires qu'il conviendrait d'intégrer dans sa politique d'évaluation des programmes. Dans ce cas, les membres du CESER sont disponibles pour conduire un travail spécifique d'identification des éléments d'analyse complémentaire qui permettraient de conforter l'évaluation des programmes régionaux.

Les réflexions de la Commission « Développement économique et recherche » ont pour but de rendre plus efficaces les actions menées dans le cadre des programmes d'action. Les indicateurs sont essentiels pour juger de l'efficacité d'une politique vis-à-vis de son objectif. Ce travail représente certes un investissement en terme humain et financier, mais permet de s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics. Compte tenu de la rareté des finances publiques, à tous les échelons, les instances régionales ont le devoir de s'assurer de leur efficacité, notamment concernant l'économie pour un retour de la compétitivité et la relance des activités régionales.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne Vivante - SEPNEB)

Nous avons apprécié et encouragé la démarche PADUS. Nous ne doutons pas que cet outil ait été régulièrement utilisé pour guider l'ensemble des programmes présentés dans le rapport d'activité et de développement durable (RADD), toutefois il est clair, malgré quelques encarts concernant PADUS, qu'il n'est pas aisé d'apprécier l'analyse de durabilité des actions présentées.

Sans doute, n'est-il pas possible de faire apparaître, chaque année, dans le rapport d'activité l'analyse selon la grille PADUS pour chaque programme, mais selon nous, il serait souhaitable qu'en début de mandature, puis à mi-parcours, soit exécutée une évaluation environnementale du même type que celle demandée pour les plans et programmes.

A partir du moment où nous partageons la nécessité que le développement de notre région soit durable, il est de l'intérêt de tous d'avoir une évaluation environnementale indépendante, complétée par les évaluations économiques et sociales de la durabilité des politiques mises en œuvre, celle-ci pourrait être organisée sur la base de la grille PADUS.

INTERVENTION de Mme Emmanuelle TOURILLON (Chambre régionale de métiers et de l'artisanat)

Nous avons lu avec attention votre dossier et nous portons une attention toute particulière aux programmes 451 et 452, qui ont pour objectif d'adapter l'offre et la qualité de formation d'une part, et de promouvoir les contrats d'apprentissage d'autre part. Vous connaissez la forte implication de l'artisanat sur ces questions.

A la lecture, nous ne pouvons que regretter avec vous, les indicateurs à la baisse tant sur les aides aux entreprises que sur le nombre d'apprentis notamment sur les niveaux V et IV. Pour limiter ces tendances dans un contexte économique difficile, nous vous encourageons à soutenir les propositions d'ouverture de nouvelles formations ou groupes supplémentaires dès lors que les entreprises sont au rendez-vous. Les chefs d'entreprise dans certains secteurs sont présents et recrutent. Nous comptons sur votre écoute.

Par ailleurs, nous vous remercions d'avoir engagé des travaux de fond sur la carte des formations en Bretagne tant sur l'alternance que sur les formations temps plein. Pour avoir une visibilité encore plus complète, nous sommes à votre disposition pour revoir les annexes des conventions, cesser d'afficher des groupes qui ne sont plus ouverts depuis de nombreuses années et intégrer comme vous l'avez déjà proposé des places ouvertes régulièrement à titre dérogatoire. Cette démarche permettra de s'appuyer sur un état des lieux réaliste, de libérer des fonds bloqués sans ouverture de groupe en face et autorisera plus de souplesse lors de l'étude de nouveaux projets adaptés aux besoins actuels des entreprises.

En conclusion, je tiens à vous confirmer que nous sommes à votre disposition pour travailler dans ce sens et que vous pouvez compter sur l'engagement fort de l'artisanat sur ce sujet.

INTERVENTION de Mme Anne LE MENN (Personnalité qualifiée)

PROGRAMME 224 - Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Bien que l'on puisse être satisfait de l'effort de la Région quant à l'accompagnement des entreprises à créer des emplois durables et de qualité, il me semble utile de rappeler que la crise actuelle n'est pas qu'économique, elle est également due à un manque de confiance entre tous les acteurs (entreprises, institutionnels, salariés, politiques...), à un manque de transparence et de dialogue social. La qualité des modes de gouvernance est en conséquence un levier permettant d'améliorer performance économique et qualité de l'emploi durable.

Comme le propose l'étude sur les emplois industriels et l'emploi durable, il me semble très utile que la Région accompagne les PME à la mise en œuvre de nouveaux modèles managériaux, permettant de réelles avancées en matière d'Egalité, de création d'emploi de qualité, à savoir un emploi permettant de vivre dignement.

A l'instar de la Région des pays de la Loire, la Région Bretagne pourrait être à l'origine de la création d'un fonds régional d'aide au conseil pour la responsabilité sociale des entreprises.

Ce fonds ayant comme objectif de soutenir les entreprises dans leur réflexion et la mise en œuvre de démarches comme les changements de modèles managériaux (intégration des salariés au capital, accord d'intéressement, réduction des écarts entre les salaires...).

Les démarches RSE relèvent d'un intérêt général et sociétal. Elles permettent de mieux impliquer et motiver les salariés notamment à travers la reconnaissance et la prise en compte de l'organisation du travail. Des démarches innovantes pour les TPE-PME et ETI se révèlent des exemples encourageants de la RSE dans ce qu'elle peut avoir de positif. Il pourrait être utile en Bretagne de réaliser un travail sur :

- une cartographie des pratiques RSE des TPE/PME/ETI en Bretagne ;
- une identification et un échange des bonnes pratiques de RSE ;
- la mesure des gains de compétitivité liés à la pratique de RSE.

Car nous savons aujourd'hui que sans être le seul levier à la compétitivité des entreprises, les bonnes pratiques en matière d'Egalité et de dialogue social améliorent très sensiblement la santé de nos entreprises.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

« RAPPORT FINANCIER 2014 »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 8 JUIN 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2015

M. Martial WESLY
Rapporteur général du budget

AVIS DU CESER SUR LE RAPPORT FINANCIER 2014

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport financier 2014 intègre la présentation des comptes de l'année écoulée, une analyse financière portant sur la période 2009-2014, une analyse du bilan comptable, un bilan de gestion pluriannuelle au 31 décembre 2014, ainsi que le compte-rendu des opérations d'emprunts et de gestion de la dette

Les comptes présentés montrent que la Région dégage, au terme de l'exercice 2014, un résultat cumulé de 22,12 M€, contre 6,68 M€ à fin 2013. Ce fonds de roulement représente 6 jours de dépenses réelles.

L'analyse financière illustre la stratégie de renforcement de l'épargne et de limitation de l'endettement poursuivie depuis 2005. Les marges de manœuvre financières ainsi dégagées ont positionné favorablement la collectivité au moment de la montée en puissance de ses investissements. En effet, l'exercice 2014 témoigne très nettement de la transition qui s'opère dans les équilibres budgétaires de la Région, transition caractérisée par :

- une poursuite de la forte croissance des dépenses d'investissement, principalement dans le secteur transports (BGV) ;
- une évolution limitée des dépenses de fonctionnement ;
- des recettes de fonctionnement en recul pour la première fois du fait de la contribution de la Région à l'effort de redressement des comptes publics ;
- un recours plus important à l'emprunt pour le financement des investissements, ce qui fait progresser de manière significative l'encours de dette ;
- une solvabilité maintenue à un niveau élevé grâce à un niveau d'épargne toujours significatif, mais affectée par un « effet de ciseau » lié à une évolution des dépenses plus rapide que celle des recettes.

Une analyse du bilan comptable est également intégrée à ce rapport. Elle illustre la démarche de qualité comptable dans laquelle s'est engagée la Région.

Le bilan de gestion pluriannuelle au 31 décembre 2014 et le compte-rendu des opérations d'emprunt et de gestion de la dette de l'exercice 2014 sont présentés conformément à la réglementation et aux délégations accordées.

Enfin, un Rapport d'analyse par programme (RAP) est intégré au Rapport d'activité et de développement durable (RADD), et présenté au même moment que le rapport financier pour la septième année consécutive.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Globalement, le CESER constate les efforts réalisés par la Région en 2014, d'une part en faveur de l'investissement, d'autre part pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses affichent une hausse de 5,4 % en 2014 qui reflète encore l'effort d'investissement de la Région, après 9,3 % en 2013 et 4,8 % par an en moyenne sur la période 2009-2014.

Cet exercice est une nouvelle fois marqué par une croissance significative des dépenses d'investissement hors dette (+11,4 %, pour atteindre un niveau de 529 M€), associée à une augmentation du taux de réalisation (91 % contre 88 % en 2013). Cette évolution s'explique par le démarrage du projet Bretagne très haut débit et par la progression importante des dépenses de maintenance et d'amélioration du patrimoine des lycées.

Le pic de financement de Bretagne à grande vitesse a été atteint. En 2014, la Région lui a consacré un tiers de ses dépenses d'investissement.

En matière de recettes d'investissement, le CESER note la diminution des recettes FEDER (11,4 M€ vs 20,4 M€), et la mobilisation de nouvelles lignes de crédits à concurrence de 260 M€ (dont 110 M€ auprès de la Banque européenne d'investissements, 80 M€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations et 70 M€ d'emprunt obligataire).

En fonctionnement, les principales évolutions concernent, à la hausse, les dépenses liées à la convention TER renégociée avec la SNCF et, à la baisse, les aides versées aux employeurs d'apprentis dans le cadre de la réforme du financement de l'apprentissage.

Au total, le CESER relève que la stabilisation du taux de réalisation (96 % en 2013 et 2014) et les efforts de limitation des charges de fonctionnement ont permis de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement à 0,9 % en 2014 (730 M€ contre 724 M€ en 2013), en-deçà de l'objectif fixé à 1,25 %, et à comparer avec une évolution moyenne de 2,9 % sur la période 2009-2014. Alors qu'en 2013 l'objectif n'avait pu être tenu, ce point mérite d'être souligné.

Toutefois, si la maîtrise de la progression des charges de fonctionnement à 0,9 % en 2014 est notable, elle ne permet pas de compenser la diminution significative des recettes de -3,4 %. Cette évolution s'explique notamment par la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics avec des dotations de l'Etat ramenées à 363 M€, en recul pour la première fois de 12,4 % quand la moyenne des exercices 2009 à 2014 s'établit à +0,6 %. Ainsi, la fiscalité avec pouvoir de taux ne représente plus que 18 % des produits de fonctionnement (contre 37 % en 2009), qui plus est sur des bases peu dynamiques (immatriculations, consommation de carburants), d'où une dépendance de la Région vis-à-vis de l'Etat accrue au fil du temps.

Par ailleurs, la diminution des recettes est également liée au niveau exceptionnel des recettes perçues en 2013 (pour mémoire, il s'agissait notamment d'un rattrapage au titre du Fonds

national de développement et de modernisation de l'apprentissage pour 14,5 M€ ainsi que d'une progression de 12 M€ de la CVAE).

Pour ces raisons, l'excédent de fonctionnement (hors résultat reporté 2013) revient de 162 M€ à 106 M€.

La diminution de 12,6 % de l'excédent brut courant qui en résulte (270 M€ vs 308 M€), conjuguée à la progression de 19,6 % de l'annuité de la dette (48 M€ vs 40 M€) induit une épargne nette de 221 M€, en baisse de 17,1 % par rapport à 2013 (267 M€), qui permet cependant d'autofinancer 42 % des investissements, et de limiter le besoin de financement résiduel assuré par l'emprunt à 260 M€.

Pour accompagner l'effort d'investissement réalisé par la Région, l'encours de la dette évolue de 50 %, pour atteindre 653 M€ (434 M€ en 2013). L'embarquement du capital progresse de 34 à 41 M€, soit + 19,8 %. Pour autant, le CESER relève que malgré cette évolution la Région conserve un bon niveau de solvabilité, sa capacité à se désendetter ne représentant que 2 ans et 6 mois si elle y consacrait toute son épargne, contre 2 ans et 2 mois au 31 décembre 2013 (la moyenne nationale étant à cette date de 5 ans et 4 mois, d'après les données fournies dans les orientations budgétaires pour 2015).

Au final, le CESER approuve l'affectation prévue du résultat de l'exercice 2014, soit 106,24 M€, à la couverture du besoin de financements s'élevant à 84,12 M€, ce qui laisse un solde de 22,12 M€ à la disposition du Conseil régional.

Par ailleurs, le CESER n'émet pas de remarque particulière sur le bilan 2014 dont le total s'élève à 3 810 M€, soit une augmentation de 335 M€ par rapport à 2013 (+ 9,6 %). Les principales variations constatées sont le fait des investissements et de leur financement.

Ainsi, à l'actif, les immobilisations incorporelles, constituées essentiellement des subventions d'équipement versées, augmentent de 247 M€ (en valeur nette), du fait de la montée en puissance du financement de la LGV.

Au passif, les dettes à long terme progressent de 219 M€ (654 M€ vs 435 M€ fin 2013).

Pareillement, le bilan de gestion pluriannuelle 2014 n'appelle pas de commentaire, qu'il s'agisse des autorisations de programme, des autorisations d'engagement, ou des stocks correspondants à mandater.

Enfin, le compte-rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette illustre dans la continuité des années précédentes la qualité de la gestion assurée en 2014, dans un contexte de baisse continue des taux de marché et d'inflation quasi-nulle faisant même redouter un risque déflationniste.

Les nouveaux emprunts souscrits auprès de la BEI et de la CDC ont été complétés en fin d'année par les premières émissions obligataires de la Région (70 M€ sur un programme de 500 M€). La consolidation de crédits à taux variable en taux fixe a judicieusement pu être poursuivie, alors que la part des crédits structurés reste faible sans présenter de risque significatif. Au quotidien, la gestion de la trésorerie zéro a encore été optimisée.

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre en ce sens, afin de profiter d'une période offrant des conditions de marché exceptionnelles, susceptibles d'alléger les charges financières découlant des engagements pris et envisagés à l'occasion de la réalisation du programme d'investissements.

En conclusion, le CESER constate les efforts réalisés par le Conseil régional pour mieux maîtriser ses dépenses de fonctionnement et autres charges, tout en assurant sans heurts son plan d'investissements ambitieux.

Eu égard au désengagement de l'Etat, au poids de l'endettement et des charges liés aux investissements, il reste intéressé par la communication de documents financiers susceptibles de l'éclairer sur les prévisions établies au titre des prochains exercices.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de Mme Béatrice COCHARD (Union des entreprises -UE- MEDEF Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs économiques.

Comme chaque année, l'examen du rapport financier de la Région se révèle toujours aussi digne d'intérêt. Il appelle de notre part les commentaires suivants.

Nous constatons (*p 10*) que l'encours de la dette augmente de 219 millions d'euros avec des dépenses d'investissement hors dette qui augmentent de 54 millions d'euros. La différence s'explique notamment par des recettes plus faibles, notamment liées à une contraction des dotations de l'Etat, une annuité de la dette supérieure et à un emprunt global en 2014 de 260 millions d'euros contre 130 millions l'année précédente. Les investissements ferroviaires, numériques, portuaires, qui vont monter en charge, auxquels nous souscrivons, appellent la Région à une politique budgétaire prudente, notamment en matière de dépenses de fonctionnement, afin de dégager un excédent brut courant plus significatif, qui permettra de réduire d'autant le recours à l'emprunt.

Toutefois, nous tenons à redire, dans cette enceinte, que nous saluons favorablement la baisse des dotations de l'Etat. La Région justifie cette baisse des dotations de l'Etat par, je cite, sa « contribution à l'effort de redressement des comptes publics ». Il nous semble qu'il existe une seconde raison : la nécessaire réduction du volume de la sphère publique, voie dans laquelle le Gouvernement affirme s'engager.

Nous observons d'ailleurs qu'avec des dépenses de fonctionnement en hausse de 0,9 %, la Région semble stabiliser en volume ses dépenses de fonctionnement, celles-ci augmentant légèrement plus que l'inflation. Toutefois, il nous semble essentiel de porter des efforts supplémentaires sur les charges de personnel. En effet, si la Région nous indique avoir stabilisé ses effectifs, elle nous apprend que les charges de personnel ont progressé de 3,4 % en 2014, plus que l'évolution du PIB en valeur. Il est indiqué que l'effet carrière joue pour 1,5 point. Si une partie de cette hausse est incontournable, il nous semble indispensable de réduire le nombre de fonctionnaires afin de stabiliser en valeur, et idéalement de les réduire, les charges de personnel.

Les entreprises doivent sans cesse faire des gains de productivité pour continuer à exister et pour être en mesure de payer les impôts, taxes et cotisations sociales qui dans les 30 dernières années n'ont cessé de croître. Si le Conseil régional, et au-delà toutes les collectivités, veulent créer les conditions de la création d'emplois et de la baisse du chômage, il est capital de baisser la pression fiscale sur les ménages et les entreprises. Des décisions doivent donc être prises en matière d'effectifs de la fonction publique, notamment territoriale.

De même, l'examen de ce rapport financier, souligne la part désormais assez faible de la fiscalité locale avec pouvoir de taux. Nous tenons à saluer sur ce point, l'esprit de responsabilité des gouvernements issus de majorités différentes qui ont permis d'arriver à cette situation. En effet, de très nombreuses collectivités ont allègrement augmenté, ces dernières décennies, les taux des impôts et taxes, payés par les entreprises.

Heureusement, ces dernières étaient en partie protégées par le principe de liaison des taux ménages – entreprises, mais cette protection n'était que relative et nous ne soulignerons

jamais assez le volume important des destructions d'emplois liées à ce que nous appellerons « la fête des taux » dans les collectivités locales.

Les majorités successives, différentes, ont été constantes sur deux points :

- d'une part, la décélération de la hausse puis la baisse des dotations aux collectivités locales,
- et d'autre part, la réduction de leur pouvoir de taux.

Nous nous en félicitons. Il y va du dynamisme économique et de l'emploi dans les territoires.

Je vous remercie de votre attention.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2 AU
BUDGET 2015»**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 8 JUIN 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2015

M. Martial WESLY,
Rapporteur général du budget

**AVIS DU CESER SUR LE PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2
AU BUDGET 2015**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le projet de décision modificative au budget n°2 représente un montant de crédits de paiement complémentaire de 11,08 M€, soit 0,8 % du budget 2015.

Les ressources disponibles pour financer le projet sont composées, d'une part, de la reprise des résultats de l'exercice 2014 ; d'autre part, des ajustements des prévisions d'inscriptions de recettes du budget 2015.

Les résultats à reporter de l'exercice 2014 reposent sur deux lignes :

- un excédent global de clôture 2014 pour 22,120 M€ (vs 6,684 M€ en 2013) ;
- les restes à réaliser de l'exercice 2014 qui s'élèvent à 342,407 M€ en dépenses et en recettes (correspondant à une provision pour gestion de dette et de trésorerie).

Le Président du Conseil régional propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014 en totalité aux excédents de fonctionnement capitalisés, de manière à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement y compris les propositions contenues dans le projet de décision modificative n°2.

Les ajustements des prévisions du budget 2015 s'élèvent à – 11 036 994 €, et se décomposent en quatre volets :

- les Crédits globalisés de l'Etat :
 - la Dotation globale de fonctionnement (DGF) a baissé de 450 M€ pour l'ensemble des Régions dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité. La part forfaitaire attribuée à la Région Bretagne a été notifiée pour un montant de 208 889 444 €, soit 925 000 € de moins que le montant prévu en raison d'une révision de la quote-part des régions d'Outre-mer dans la répartition entre régions de la participation à l'effort de redressement des comptes publics. La baisse pour 2015 s'établit donc à – 9 % ;
 - la Dotation pour perte de fiscalité directe locale, ajustée à la baisse pour 136 540 €.
- la fiscalité sans pouvoir de taux :
 - le montant notifié au titre de la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est supérieur de 3 259 933 € au prévisionnel, soit + 2,3 % pour une moyenne nationale de + 4,4 % ;
 - le montant des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau est en revanche en baisse de 494 320 € par rapport aux montants inscrits au budget primitif pour 2015 ;

- par ailleurs, le montant de la TICPE « primes d'apprentissage » est majoré de 4 531 837 € pour tenir compte d'une régularisation dumontant dû au titre de 2014.
- les autres ressources sont abondées à hauteur de 4 410 385 €. Elles correspondent notamment à divers cofinancements et recettes obtenus par la Région :
 - 1 265 000 € du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels ;
 - 400 000 € de transferts des droits à déduction dans les ports ;
 - 395 600 € de crédits de la DRAC dans le cadre de l'expérimentation du guichet unique, en application du protocole de mise en œuvre du volet « culture » du Pacte d'avenir ;
 - 300 000 € de remboursements d'assurances liés à des sinistres sur le patrimoine du port de Brest ;
 - 225 150 € liés à la cession des parts détenues dans deux entreprises, Augure et Bretagne Télécom, dans le cadre de la clôture du fonds Ouest Ventures ;
 - 113 300 € de dividendes au titre de la participation de la Région dans Bretagne participations ;
 - 72 000 € au titre des cofinancements de collectivités bretonnes à la stratégie marketing et communication touristique, en application des trois premières conventions signées ;
 - 1 939 335 € de remboursements et trop-perçus divers versés depuis le début de l'année.
- l'emprunt. Il est proposé d'affecter l'équivalent du résultat de clôture à la diminution de l'autorisation d'emprunt, qui est ainsi minorée de 22 200 000 €.

Au total, les ajustements des prévisions de recettes s'élèvent à 11 082 600 €, soit le report de l'exercice 2014 (22 119 594 €) diminué des ajustements des prévisions du budget 2015 (- 11 036 994 €).

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Observations générales

Le CESER constate que les ajustements proposés se limitent à 0,8 % du budget initial 2015, ce qui confirme cette année encore la qualité des prévisions établies.

Alors que la Région ne dispose que de très faibles marges de manœuvre et que la dépendance vis-à-vis de l'Etat s'est accrue, le CESER souligne l'importance de la diminution de la DGF par rapport aux prévisions budgétaires (925 k€), suite à une révision de la quote-part des régions d'Outre-mer.

A l'inverse, apparaissent en augmentation :

- la CVAE pour 3,26 M€, ce qui témoignerait d'une phase de redémarrage de l'activité, même s'il faut noter que la correction pour la Bretagne reste inférieure à la moyenne nationale ;
- la TICPE primes d'apprentissage qui fait l'objet d'une importante régularisation sur l'exercice 2014 (4,5 M€).

Par ailleurs, apparaît pour la première fois la dotation du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) pour 1,26 M€, correspondant à la création de nouvelles

places de formations pour des demandeurs d'emploi, dans le cadre d'une convention entre le Conseil régional et le FPSPP.

Au final, le CESER apprécie qu'il soit proposé, comme les années précédentes, d'affecter le résultat de l'exercice 2014 à une réduction de l'autorisation d'emprunt.

2.2. Observations complémentaires des commissions du CESER

Sur proposition de M. Norbert HELLUY

Président de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

MISSION N° III - POUR UNE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE PERMETTANT LA SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

311 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

312 - Proposer une offre de formation qualifiante adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales

313 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle

Sur proposition de Mme Véronique LE FAUCHEUR et M. Franck PELLERIN,
de Mmes Pauline PAOLI et Gaëlle URVOAS
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La loi du 5 mars 2014 relative à l'emploi et à la formation professionnelle prévoit d'équilibrer les financements de la formation professionnelle au profit des demandeurs d'emploi par le biais d'une enveloppe dédiée et gérée par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).

Le FPSPP propose à la Région Bretagne une convention pour le paiement des heures du compte personnel de formation mobilisé par les demandeurs d'emploi. Cette convention définit les modalités de mise en œuvre de cet engagement commun à travers le financement de places supplémentaires en formation. L'enveloppe allouée à la Région Bretagne est de 4 214 995 €.

Le Fonds paritaire soumet ce conventionnement à l'adoption par le Conseil régional d'une décision budgétaire modificative.

Le Conseil régional propose de créer dans ce cadre 300 places supplémentaires dans le Programme Bretagne Formation (PBF) et le financement de 150 places au titre du Chèque Formation.

Il est donc proposé d'inscrire des autorisations d'engagement supplémentaires :

- Programme 311 : 500 000 € pour les 150 Chèques Formation ;
- Programme 312 : 2 015 000 € pour les frais pédagogiques des 300 places au PBF ;
- Programme 313 : 1 700 000 € pour la rémunération des stagiaires.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER se félicite de l'engagement du Conseil régional dans cette convention avec le FPSPP qui permet l'ouverture de 450 places supplémentaires en formation pour les demandeurs d'emploi.

Il sera attentif à ce que l'ensemble des crédits soient bien utilisés pour l'année 2015 et il souhaite que Pôle Emploi s'engage à prescrire ces formations.

Il souhaite également que les partenaires mettent en place conjointement, comme le prévoit le texte, l'instance de suivi de cette convention.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, la mise en œuvre de la convention et du partenariat pour son suivi.

MISSION IV – POUR UNE EDUCATION DE QUALITE, OUVERTE SUR LA RECHERCHE ET SUR LE MONDE

442 – Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Mme Joëlle DEGUILLAUNE et Mme Guylaine ROBERT
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional participe aux charges de fonctionnement des lycées privés, à savoir les dépenses de viabilisation, d'entretien et de maintenance, sans oublier les dépenses de personnels non enseignants affectés à l'externat.

Il est demandé pour le programme 442, d'abonder de 400 000 € l'autorisation d'engagement de 30 420 000 € ouverte au budget et d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 400 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note et approuve la proposition d'augmentation de 400 000 € de l'autorisation d'engagement et du crédit de paiement de fonctionnement pour le programme 442. Cette proposition n'appelle aucune observation particulière.

Sur proposition de M. Bernard GAILLARD
Président de la Commission « Qualité de vie, culture, solidarités »

MISSION N° VII - POUR UNE MISSION CULTURELLE ET SPORTIVE AU SERVICE DE TOUS

711 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et M. Patrice RABINE,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'expérimentation de guichet unique prévue dans le volet « culture » du Pacte d'avenir est effective depuis le 1^{er} janvier 2015. À ce titre, la DRAC Bretagne transfère à la Région un crédit de 140 000 € affecté au « soutien aux projets de conservation, valorisation, et transmission du patrimoine culturel immatériel et de la diversité culturelle ».

Pour le programme 711, le Président du Conseil régional propose d'abonder de 140 000 € l'autorisation d'engagement de 15 608 000 € déjà ouverte, et d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 140 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les modifications proposées relèvent de la mise en œuvre du volet « culture » du Pacte d'avenir pour la Bretagne. Elles n'appellent pas de remarques particulières.

714 - Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et M. Patrice RABINE,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'expérimentation de guichet unique prévue dans le volet « culture » du Pacte d'avenir est effective depuis le 1^{er} janvier 2015. À ce titre, la DRAC Bretagne transfère à la Région les crédits affectés suivants :

- 18 800 € pour les « aides individuelles à la participation des éditeurs à des salons du livre et autres événements » ;
- 60 500 € pour le « soutien aux manifestations cinématographiques et audiovisuelles »,
- 72 200 € pour le « soutien aux manifestations littéraires » ;
- 80 000 € pour « l'aide au fonctionnement et à l'investissement des librairies indépendantes » ;
- 10 100 € pour le « soutien aux associations d'exploitants indépendants » ;
- 14 000 € pour le « soutien aux initiatives de sensibilisations et de formation ».

Pour le programme 714, le Président du Conseil régional propose d'abonder de 40 000 € l'autorisation de programme de 3,74 M€ déjà ouverte; d'abonder de 215 600 € l'autorisation d'engagement de 4,39 M€ déjà ouverte, et d'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 40 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 215 600 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les modifications proposées relèvent de la mise en œuvre du volet « culture » du Pacte d'avenir pour la Bretagne. Elles n'appellent pas de remarques particulières.

Sur proposition de Mme Evelyne LUCAS

Présidente de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

MISSION N°V - POUR DES TRANSPORTS EFFICACES AU SERVICE DES PERSONNES ET DE L'ECONOMIE

511 - Développer le transport ferroviaire de voyageurs et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de M. Jacques UGUEN,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Lors de la session du Conseil régional des 9 et 10 avril 2015, le protocole d'intention pour la mise en œuvre du service ferroviaire TGV et TER à la livraison de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire a été approuvé. Ce protocole décline les intentions de la SNCF et du Conseil régional pour les offres de service TGV et TER à l'arrivée de la grande vitesse à Rennes.

Face à l'accroissement de l'offre TER prévu pour 2018 et pour tenir compte des radiations de matériel prévues à cette date, il est nécessaire de prévoir des investissements pour le parc matériel TER Bretagne. Cette anticipation prévoit deux phases, une première avant 2018 visant à acquérir 9 rames de grande capacité et une deuxième après 2018. C'est dans ce cadre que le Président du Conseil régional propose d'abonder de 68 000 000 € l'autorisation de programme de 224 300 000 € ouverte au budget au titre des exercices 2009 à 2017.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Tout en déplorant le désengagement de l'Etat, le CESER a donné lors de sa dernière session un avis favorable sur le projet de protocole d'intention pour la mise en œuvre du service ferroviaire TGV et TER à la livraison de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire.

Compte tenu de l'accroissement de l'offre TER prévu en 2018 et de la radiation de certains matériels, le Conseil régional a décidé d'anticiper pour avoir un parc roulant à la hauteur des enjeux.

Le CESER s'est toujours positionné pour que la grande vitesse profite à tous les habitants et tous les territoires. Il approuve donc cette démarche anticipatrice du Conseil régional.

532 - Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du remboursement à la CCI de Saint-Malo/Fougères des avances réalisées, le Président du Conseil régional propose de procéder à la requalification de l'imputation comptable vers la section de fonctionnement en effectuant les mouvements équilibrés correspondants.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte de la requalification de l'imputation comptable vers la section de fonctionnement afin d'assurer le remboursement à la CCI Saint-Malo/Fougères des avances qu'elle a réalisées avant le transfert de l'aéroport de Dinard.

Sur proposition de M. Dominique LECOMTE
Président de la Commission « Développement économique et recherche »

**MISSION N° II - POUR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE AU SERVICE DE
FILIERES FORTES ET CREATRICE D'UN EMPLOI DE
QUALITE**

220 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER et M. Yvon LE NORMAND,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du développement de la SRDEII, trois leviers financiers sont proposés pour améliorer la structure financière des PME bretonnes :

- une souscription de parts du fonds Ouest Venture 3 pour 3,5 M€ (en parité avec les Pays de la Loire) ;
- une participation à l'augmentation du capital de la SEMAEB de 2 M€ pour la création d'une société de portage immobilier d'entreprise ;
- la création d'un fonds régional de co-investissement doté d'un capital initial de 10 M€ pour lequel une dotation FEDER sera sollicitée à hauteur de 8 M€.

Ces deux derniers leviers financiers font l'objet de la DM2.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note avec satisfaction les mesures prises pour accompagner et améliorer la structure financière des PME bretonnes, l'autorisation de programme passant de 4,9 M€ à 11,4 M€.

Le CESER note avec un intérêt particulier la création du fonds régional de co-investissement dont le capital initial de 10 M€ sera porté à terme à 20 M€.

224 - Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de MM. Thierry LEMETAYER et Yvon LE NORMAND,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif du programme est de donner aux entreprises bretonnes les moyens de développer l'activité industrielle suivant trois axes :

1. Les soutenir dans leur développement à l'international ;
2. Accompagner leur compétitivité en faveur de l'emploi durable et de qualité ;
3. Accompagner la dynamique des territoires.

Les besoins d'autorisation de programme concernant l'axe 2 ont pour origine des projets d'entreprise particulièrement ambitieux, ainsi qu'un afflux de dossiers sollicitant du FEADER, ce qui nécessite d'abonder de 6,2 M€ l'autorisation de 14 M€ ouverte au budget.

Le besoin de crédits de paiement d'investissement est également en augmentation pour les mêmes motifs, ce qui nécessite d'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 6,6 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER ne peut que se réjouir de voir des projets d'entreprise ambitieux bénéficier d'un soutien du Conseil régional, ainsi qu'une augmentation du nombre de dossiers sollicitant du FEADER, mobilisateur de contreparties régionales.

Il suivra *via* les indicateurs en place, l'évolution de ces différents et nombreux projets industriels.

241 - Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture

Sur proposition de M. Gérard HUSSENOT,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 241 s'articule autour de cinq objectifs :

- garantir la pérennité et la performance du tissu productif ;
- soutenir la performance économique, technique et environnementale de la place portuaire ;
- conforter la transmission des entreprises et l'installation des jeunes ;
- accompagner les projets structurants ;
- animer l'évolution du secteur et les projets transversaux.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER constate que l'autorisation d'engagement prévue initialement est amputée de 50 k€, ainsi que symétriquement les crédits de paiement de fonctionnement dépendant de ce programme. Il remarque que c'est la seule réduction envisagée au titre de l'ensemble de cette décision modificative n°2.

Cette révision est fondée sur l'abandon du projet de création d'un GIP régional, envisagé pour l'animation d'un réseau halieutique (partenariat entre scientifiques et professionnels des filières pêche et aquaculture) à la création duquel l'ensemble des acteurs avait participé. Il aurait été pertinent de les associer plus avant à la reconfiguration du projet.

Au regard de ces propositions, le CESER émet la réserve suivante : la solution d'internalisation de ce réseau au sein des services du Conseil régional (financée par la réduction évoquée *supra*), si elle demeure neutre budgétairement parlant puisqu'elle émarginera au programme 9012 (rémunération des personnels), ne devra pas apparaître en retrait par rapport à l'idée initiale, faire perdre l'indépendance qu'aurait dû avoir cette structure initiale, ni atténuer les moyens d'expertise collectifs.

Sur proposition de M. Martial WESLY
Rapporteur général du budget

MISSION N° XII - AUTRES DEPENSES

9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme s'articule autour des deux axes suivants :

- offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de la masse salariale ;
- assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées.

Dans le cadre des transferts des fonds européens, les agents concernés, mis à disposition par l'État dans un premier temps, ont vocation à intégrer les effectifs du Conseil régional. La prise de compétence en tant qu'autorité de gestion a conduit à une création nette de 10 postes, en complément des 20,5 équivalents temps-plein (ETP) transférés par l'État.

Au total ces 30 postes représenteront une masse salariale annuelle estimée à 1,3 M€ (montant cible en 2018). Au titre de l'exercice 2015, en fonction des postes arbitrés et recrutements initiés, la masse salariale pour ces 30 supports est estimée à 400 k€, qu'il convient d'inscrire au budget par voie de décision modificative.

D'autre part, dans le cadre du projet de développement du port de Brest, la nécessité d'étoffer les compétences (conduite d'opération ; sécurisation des actes juridiques et de commande publique ; assistance administrative et comptable) conduisent à identifier le besoin de cinq postes sur la durée du projet. A terme, ces cinq postes représenteront une masse salariale annuelle estimée à 204 k€. Au titre de 2015, les postes ayant vocation à être pourvus à la fin du premier semestre, le montant de la masse salariale correspondant est estimé à 102 k€.

Enfin, le Conseil régional souhaite internaliser au sein de son service « *pêche et aquaculture* » le réseau de partenariat entre professionnels et scientifiques de ces filières.

Dans ce cadre, il est envisagé de recruter deux animateurs de ce réseau. A terme, ces deux postes représenteront une masse salariale annuelle estimée à 100 k€. Au titre de 2015, les postes ayant vocation à être pourvus à la fin du premier semestre, le montant de la masse salariale correspondant a été évalué à 50 k€. Cette dépense budgétaire sera neutre après réduction des crédits de paiement 2015 sur le programme 241 « *Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture* ».

Le Président du Conseil régional propose ainsi d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 552 k€ au budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve la création des postes rendue nécessaire par le transfert de la gestion des fonds européens, à l'issue de la période de mise à disposition gratuite par l'Etat. Il souhaite qu'un bilan puisse être réalisé l'année prochaine concernant l'adéquation des compensations et financements correspondants à ces postes avec les besoins. Le CESER suivra

particulièrement, en lien avec le Conseil régional, la mise en œuvre de ce transfert de compétences.

De même, le CESER comprend le besoin de renforcer les compétences pour la durée du projet du port de Brest, et prend par ailleurs note du renforcement du service « *pêche et aquaculture* » visant à apporter une animation de qualité aux différents partenaires du réseau.

Mouvements financiers divers

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport « *Mouvements financiers divers* » regroupe diverses inscriptions de crédits ne figurant au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni au titre des autres programmes de moyens. Il présente également les mouvements d'ordre comptable, sans incidence sur l'équilibre global du budget. Enfin, il peut contenir des propositions de nature financière, sans incidence budgétaire dans l'immédiat.

Une provision pour gestion de dette est prévue chaque année pour permettre d'engager les opérations de gestion active de la dette et les opérations d'optimisation du niveau de la trésorerie. Cette autorisation budgétaire permet, d'une part, de rembourser temporairement des emprunts à long terme afin de réduire le volume de disponibilités sur le compte de la Région au Trésor ; d'autre part, d'effectuer des réaménagements d'emprunts par remboursement anticipé et refinancement à de meilleures conditions.

Le volume de cette provision est adapté chaque année à l'occasion de la décision modificative pour prendre en compte le profil de la trésorerie régionale et l'encours total de crédits de long terme renouvelables. Il intègre également le montant des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Ainsi, considérant d'une part le report du crédit disponible fin 2014 (342,407 M€), d'autre part le montant maximal des remboursements temporaires jusqu'à la première décision modificative 2016 et les éventuelles opérations de réaménagement d'emprunts (482 M€), il est nécessaire d'abonder la provision pour gestion de dette à hauteur de 140 M€.

Par ailleurs, le Conseil régional établit un compte-rendu de l'état des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) présentant un reste à mandater alors qu'il n'est plus possible de leur affecter des crédits. Ce montant s'élève en AP à 759,612 M€, et en AE à 238 668 M€.

Au titre des mouvements comptables liés à l'application de l'instruction budgétaire et comptable M71, un abondement de 1,845 M€ en fonctionnement (dont 1,8 M€ de provisions pour des créances douteuses, cinq entreprises ayant bénéficié d'avances remboursables de la Région étant aujourd'hui en liquidation judiciaire), et de 75 k€ en investissement sont prévus. Des régularisations comptables doivent également être effectuées pour 75 k€.

Des régularisations comptables ont également été effectuées. Equilibrées en dépenses et en recettes, elles concernent des ajustements des dotations aux amortissements des immobilisations pour 8,910 M€, et le transfert au résultat des subventions d'équipement perçues pour 3,310 k€.

Enfin, les prévisions établies en début d'exercice pour la réalisation des dispositifs Skoazell, Desk et de l'aide à la mise en place des stages longs pour les demandeurs d'emploi entraînent une nécessaire modification technique de la répartition des autorisations d'engagement et crédits de paiement entre les chapitres 933 et 931 du programme 413 « *Développer les langues de Bretagne* », sans incidence sur leur volume global.

Le Président du Conseil régional propose d'inscrire un crédit de 1,920 M€ au titre des mouvements comptables « réels » ; d'enregistrer les mouvements comptables « d'ordre » qui s'équilibrent ; de procéder aux arbitrages techniques qui s'imposent dans le cadre du programme « développer les langues de Bretagne ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve l'abondement proposé en vue d'augmenter la provision pour gestion de la dette, afin de donner aux gestionnaires les moyens de poursuivre la gestion avisée contribuant à alléger les charges financières de la Région.

Les mouvements d'ordre et autres arbitrages techniques n'appellent pas de remarques particulières.

Le CESER prend note des pertes attendues à hauteur de 1,8 M€, après la mise en liquidation judiciaire de cinq entreprises ayant bénéficié d'avances de la Région. Il conviendrait de préciser la part relative des provisions constituées à ce titre par rapport à l'encours d'avances remboursables. Considérant les montants concernés et la situation économique encore fragile à laquelle les entreprises restent confrontées, le CESER souhaiterait être informé des principaux autres dossiers dont le recouvrement apparaîtrait compromis, avec les volumes correspondants.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité
Abstentions (5) : FO**

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

« L'ACTION DU CONSEIL REGIONAL EN FAVEUR D'UNE BRETAGNE SPORTIVE »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 8 JUIN 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2015

Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Rapporteurs : Mme Bénédicte LERIDÉE et M. Loïc FANOUILLE

<p style="text-align: center;">AVIS DU CESER SUR L'ACTION DU CONSEIL RÉGIONAL EN FAVEUR D'UNE BRETAGNE SPORTIVE</p>

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Rappelant que le sport est un atout pour la Bretagne, le Président du Conseil régional fait le bilan de la politique sportive de la Région. Celle-ci est à la fois transversale et sectorielle, tant en investissement qu'en fonctionnement.

L'action transversale se décline à travers les différentes politiques publiques du Conseil régional, à savoir : la formation initiale, la formation tout au long de la vie, la recherche et l'enseignement supérieur, l'aménagement et la cohésion des territoires, le tourisme, le développement économique, la culture et la communication.

Quant à la *politique sportive sectorielle*, elle se traduit, d'une part, en investissement par l'élaboration et le soutien à la mise en œuvre d'un schéma régional cohérent des équipements sportifs, d'autre part, en fonctionnement par l'aide au développement des pratiques sportives et à l'amélioration de leurs conditions, du « sport pour tous » au « sport de haut niveau ». La Région favorise enfin le rayonnement du sport en soutenant de nombreux événements sportifs, du niveau local à la dimension internationale.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER se félicite du caractère transversal de la politique sportive du Conseil régional, le sport étant au carrefour de nombreux enjeux régionaux et de multiples politiques publiques. Il note qu'un certain nombre d'enjeux et de recommandations émanant de son autosaisine de 2010 « *A vos marques prêts...bougez ! En avant pour une région active et sportive* » ont été prises en compte : rôle du sport dans la cohésion sociale et territoriale, multiples contributions au développement économique et territorial, enjeux liés à la formation, à l'enseignement supérieur et à la recherche...

Concernant ce dernier volet précisément, tout en soutenant l'orientation du Conseil régional concernant la mutualisation des équipements sportifs, avec comme objectif de développer les pratiques sportives pour tous, le CESER souhaiterait avoir des précisions sur le nombre et la qualité des projets de mutualisation avec les collectivités locales, conclus ou en cours, ainsi que le niveau de satisfaction des différents acteurs (lycéens, enseignants, pratiquants).

Le CESER rappelle, comme il l'a écrit dans ses avis sur les budgets primitifs 2014 et 2015, que le Conseil régional doit continuer d'être vigilant pour que les exigences pédagogiques liées à l'usage de ces équipements par les lycéens soient bien respectées.

Le CESER s'étonne toutefois que, parmi les politiques régionales énumérées dans la partie I relative à l'action transversale, ne figure pas expressément la politique du Conseil régional en faveur de la santé publique, bien que cet enjeu soit mentionné ailleurs dans le bordereau. Il en va de même pour les liens avec la politique environnementale (ex : éco-responsabilité sportive, urbanisme durable, sports de nature, schéma régional de cohérence écologique...), avec « Bretagne numérique » (ex : développement des technologies et usages numériques liés aux pratiques sportives individuelles ou collectives), avec la politique des transports (ex : accès aux équipements sportifs des populations résidant en milieu rural isolé) ainsi qu'avec les politiques transversales en faveur des jeunes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En outre, il reste un certain nombre de zones d'ombre, tant sur le plan de l'action en investissement que sur celle en fonctionnement, sur lesquelles le CESER aurait souhaité quelques informations chiffrées et factuelles complémentaires lui permettant d'avoir une vision plus précise de la réalité des résultats et des enjeux régionaux.

Si de lourds investissements sont faits en matière de création ou de rénovation d'équipements sportifs, le CESER note que la promotion du « sport pour tous » est quelque peu édulcorée. La démocratisation des pratiques sportives appelle notamment le soutien à la pérennisation et à la qualité de l'emploi des postes d'éducateurs sportifs, incluant ceux exerçant au sein des mouvements d'éducation populaire. En effet, ces derniers contribuent à la cohésion sociale lorsqu'ils pratiquent et transmettent les valeurs de l'éducation par le sport (respect, *fair-play*, éthique sportive, engagement, solidarité...), en compétition ou en dehors.

Pour ce qui concerne le développement équitable des territoires, force est de constater que les soutiens, soit directement par le Conseil régional ou par le biais des Pays, restent essentiellement centrés sur les grandes et moyennes agglomérations. Qu'en est-il des communes rurales dont les ressources financières sont précaires et pour lesquelles des équipements de qualité sont garants du maintien de la population et de l'attractivité de leur territoire ? Le CESER souhaite que le Conseil régional demeure vigilant, dans la mise en œuvre de sa politique sportive, à ne pas aggraver les inégalités sociales et territoriales d'accès à la pratique sportive.

Le CESER note également qu'en termes de santé publique, l'action du Conseil régional se concentre sur le suivi médical des sportifs. Il rappelle que, selon de nombreux travaux scientifiques, l'activité physique régulière et adaptée est un déterminant majeur de l'état de santé des individus à tous les âges de la vie. Cet enjeu avait été fortement mis en avant par le CESER dans son rapport de 2010

Au vu de ce rapport de 2010 et du bordereau présenté, plusieurs interrogations demeurent :

- Comment, au-delà du seul « Chèque sport », le Conseil régional compte-t-il stimuler l'activité physique quotidienne et la pratique sportive régulière des jeunes en Bretagne, en particulier celles des filles et des adolescentes ? Et comment le Conseil régional des jeunes et le Conseil du sport seront-ils associés à cette réflexion ?

- Quand sera-t-il contractualisé un partenariat entre la Région, le Rectorat et l'Agence régionale de santé en matière de promotion d'un mode de vie physiquement actif, en lien avec le Programme national nutrition santé, notamment auprès des lycéennes et lycéens ?
- Comment le Conseil régional pense-t-il agir simultanément, avec ses partenaires, sur les déterminants individuels, populationnels et environnementaux de l'activité physique et du sport aux fins de prévention et de promotion de la santé ?
- Comment la politique sportive du Conseil régional favorise-t-elle les activités physiques et sportives adaptées en direction des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ?
- Comment la politique sportive de la Région est-elle reliée à sa politique transversale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations ?
- La coordination de l'action publique en faveur du développement de « tous les sports pour tous » sera-t-elle prochainement inscrite à l'ordre du jour de la nouvelle Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) en Bretagne, présidée par le Conseil régional ?

Au final, le CESER se félicite de l'effort de transversalité réalisé par le Conseil régional dans la présentation et le contenu de son bordereau sur la politique sportive et l'encouragement à progresser en ce sens. Il aurait souhaité quelques éléments chiffrés, factuels et d'évaluation complémentaires pour lui permettre de se prononcer en meilleure connaissance de cause. Le CESER rappelle que de nombreux enjeux et préconisations de son rapport de 2010 « *A vos marques, prêts, bougez ! En avant pour une Bretagne active et sportive* » restent d'actualité et sont en attente d'une action publique mieux coordonnée et plus efficiente au niveau régional, en particulier sur le rôle sociétal du sport, ses contributions au bien-être et à la santé ainsi qu'au développement durable des territoires.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'inscription à l'ordre du jour de la CTAP de la coordination régionale de l'action publique en faveur du développement du sport pour tous en Bretagne.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de Mme Christine DIVAY (Union régionale CFTC de Bretagne)

L'UR CFTC de Bretagne se réjouit de voir les préconisations de l'auto saisine de 2010 « A vos marques prêts...bougez ! En avant pour une région active et sportive » et en particulier pour le rôle du sport dans la cohésion sociale et territoriale.

Nous voudrions attirer l'attention sur plusieurs points :

- Les emplois bien souvent associatifs et déclinés en temps partiels peuvent être remis en cause du fait de l'assèchement des finances publiques. Le monde associatif est à la peine dans le renouvellement de ses encadrants et des bénévoles. De nombreux postes sont actuellement sur la sellette faute de financement.
- La promotion du sport pour tous doit passer avant celle du sport de haut niveau. C'est de toute façon la pépinière des champions et l'accès au sport est structurant dans la compétition et en dehors.
- Il est peu fait question des zones plus rurales où les équipements sont vieillissants. Les ressources financières des collectivités au vu des sommes à engager pour les mises aux normes et l'entretien sont pas à la hauteur. Les équipements de qualité sont garants du maintien de la population et de l'attractivité de leur territoire comme le souligne l'avis.
- La CFTC souhaite que le Conseil régional veille à réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à la pratique sportive en proposant des dispositifs lisibles en ne reproduisant pas une superposition sans cohérence de textes et des financements qui au bout du parcours deviennent illisibles et non opérants. Des informations chiffrées seraient bienvenues.
- Enfin nous voulons mettre aussi l'accent sur le chèque sport qui reste une mesure intéressante sans condition de ressource et cumulable sur plusieurs activités mais qui reste encore trop confidentielle.

INTERVENTION de Mme Jacqueline PALIN (Comité régional olympique et sportif)

Je m'exprime au nom du Comité Régional Olympique et Sportif qui fédère ligues et comités régionaux représentant 9150 clubs et 920000 licenciés répartis sur tout le territoire breton.

Au moment où la Bretagne sportive subit pour l'année 2015 une baisse globale du CNDS de plus de 9 %, au moment où nos clubs, ligues, comités régionaux sont confrontés aux doutes sur le maintien de leurs salariés actuels en raison de ces baisses mais aussi des incertitudes sur le financement des collectivités territoriales, nous apprécions la collaboration que nous avons avec le Conseil régional.

En effet nous avons été étroitement associés à ce travail en faveur de cette Bretagne Sportive particulièrement en ce qui concerne la formation des jeunes, le poids économique et le schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs structurants

Enfin je rappelle l'importante contribution du mouvement sportif aux politiques publiques d'éducation, de cohésion sociale, du sport santé bien être, de formation à la citoyenneté, et au nom du mouvement sportif je revendique que les moyens consentis par la Région soient à la hauteur des enjeux actuels et permette la réussite de nouveaux projets de société.



INTERVENTION de Mme Marie Lou ROUDAUT (CFDT Bretagne)

La politique sportive sectorielle qui nous est présentée dans le rapport nous parle bien de l'aide au développement des pratiques sportives et à l'amélioration de leurs conditions, du « sport pour tous » au « sport de haut niveau ». Cependant, les actions déclinées s'adressent prioritairement à des publics ciblés ou visent à promouvoir l'excellence sportive.

La CFDT souhaite que la Région par son action soutienne plus visiblement l'accès au sport tout public prenant en compte toutes les générations.

En outre, depuis 2012, un Contrat d'Objectif Emploi Formation est engagé sur les métiers du sport. La CFDT en est partie prenante et souhaite que ce contrat aboutisse à terme à réduire la précarité de l'emploi dans ce secteur, à en améliorer la qualité (quotité de temps, conditions de travail et de rémunération) et permette d'offrir aux salariés de cette branche un déroulement de carrière plus sécurisant.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

« LA CREATION D'UNE OFFRE D'ACCUEIL SUPPLEMENTAIRE EN LYCEE PUBLIC EN REPONSE AUX EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES A L'HORIZON 2020 ET 2030 SUR LE PAYS DE RENNES – CHOIX DE LA LOCALISATION »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 8 JUIN 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2015

Commission « Formations, enseignement supérieur »

Rapporteur : M. Jean-Luc LE GUELLEC

**AVIS DU CESER SUR LA CREATION D'UNE OFFRE D'ACCUEIL
SUPPLEMENTAIRE EN LYCEE PUBLIC EN REPOSE AUX EVOLUTIONS
DEMOGRAPHIQUES A L'HORIZON 2020 ET 2030 SUR LE PAYS DE RENNES –
CHOIX DE LA LOCALISATION**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Sur la base d'études démographiques et de prévisions d'effectifs de lycéens dans le pays de Rennes à l'horizon 2019 et 2023, le Président du Conseil régional au regard d'une analyse rationnelle des propositions remises par les villes de Betton et de Liffré propose de retenir celle de Liffré afin d'engager dès à présent les démarches administratives et techniques pour la préparation et la réalisation de cette opération. Il propose de donner délégation à la commission permanente pour donner son avis sur la structure pédagogique qui sera arrêtée par le Recteur.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER a depuis plusieurs années alerté sur la nécessité de construction de nouveaux lycées publics pour répondre à la croissance constatée et prévisible de la démographie lycéenne en Bretagne et, en particulier, sur le Pays de Rennes. Le choix de la localisation à Liffré pour l'implantation d'un nouveau lycée dans le Nord-Est de Rennes constitue une accélération de la procédure. Le CESER en prend acte avec satisfaction tant il a déploré les retards pris dans ce dossier. Il regrette que l'échéance prévue pour l'ouverture de ce lycée soit la rentrée 2020 alors que dans le projet de BP 2015, la rentrée 2019 était envisagée.

Le document qui nous est soumis constitue, pour l'essentiel, une analyse comparée des propositions de localisation faites par les villes de Betton et de Liffré précédée toutefois d'un rappel des prévisions de la démographie lycéenne sur le Pays de Rennes ainsi que de l'ensemble des décisions déjà prises pour y répondre. Le document rappelle que la resectorisation engagée à la rentrée 2014 s'est accompagnée de travaux d'aménagement et de construction importants dans les lycées rennais, à Bain de Bretagne, à Monfort-sur-Meu et au Rheu et considère qu'en conséquence les capacités des lycées du secteur auront augmenté à l'horizon 2020 de 2 000 places. Cet accroissement des sites existants est considéré comme l'équivalent d'un nouveau lycée. En termes de capacité d'accueil, sans doute, mais le CESER tient à faire remarquer qu'un nouveau lycée aurait généré des équipements nouveaux (CDI, infirmerie, services administratifs...) améliorant l'offre de services aux futurs lycéens, ce qui n'est pas le cas avec ces restructurations. Il est sans doute exagéré de les assimiler à la construction d'un nouveau lycée.

Les prévisions d'effectifs qui justifient, à juste titre, la construction d'un nouveau lycée dans le nord-est de Rennes sont rappelées. Le document reconnaît que le solde migratoire n'est pas pris en compte dans ces prévisions. Par ailleurs, le partage des effectifs entre les réseaux publics et privés reste considéré comme constant. Le CESER considère toujours qu'il s'agit de deux points faibles des prévisions présentées qui ne sont pas sans incidence sur la détermination de l'échéance souhaitable pour la construction d'un second nouveau lycée public sur le bassin rennais. Pour un argumentaire plus étoffé, le CESER renvoie à l'avis qu'il a adopté sur ce dossier à la session de décembre 2014.

Après une analyse détaillée des propositions faites par les villes de Betton et de Liffré, le choix proposé s'arrête sur Liffré. Le CESER n'a évidemment aucun a priori sur le choix de localisation préférable, mais considère que le choix de Liffré est pertinent dans la mesure où l'argument principal tient à la rapidité plus grande dans le lancement et le déroulement des opérations. L'urgence des réponses à la croissance des effectifs des lycéens du bassin rennais est telle que le CESER approuve cette décision.

Les propositions de la ville de Betton étaient recevables car répondant, aussi, aux enjeux liés à la démographie lycéenne et avec l'objectif de créer un nouveau lycée dans le nord-est de Rennes. L'amélioration des temps de transport moyen des élèves équivaut à celle découlant de la proposition de Liffré. Par contre, la proposition de Liffré est plus aboutie car anticipée de longue date (1987), le PLU de cette ville ne nécessitant aucune modification. La qualité des équipements sportifs existants à Liffré est, par ailleurs, un atout complémentaire pour cette ville.

Si l'approbation du CESER sur le choix proposé est sans ambiguïté, elle n'empêche pas quelques remarques :

- Ne pouvons-nous craindre une fragilisation du lycée de Fougères si certains élèves de Saint Aubin du Cormier quittent ce lycée pour celui de Liffré ?
- Compte tenu de la pression actuelle de la démographie lycéenne sur le bassin rennais, il n'est pas exclu que les restructurations en cours dans certains lycées ne suffisent pas à faire face aux besoins d'ici la livraison du lycée de Liffré.
- Le choix de la grande taille (avec la possibilité d'extension du nouveau lycée de Liffré à 1 500 élèves) est performant du point de vue des économies d'échelle budgétaires mais ne l'est pas du point de vue de la pertinence pédagogique, un lycée à taille humaine ne doit pas excéder 1 000 élèves.
- La croissance du nombre de lycéens dans la décennie à venir peut être significativement supérieure aux prévisions présentées ici, la construction d'un second lycée public sur le bassin rennais ne peut pas être reportée à l'horizon 2026.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité
Abstentions (2) : Guylaine ROBERT,
Lionel LE BORGNE**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de Mme Claudine CORNIL (Comité régional CGT de Bretagne)

La CGT avait, lors de la session du 8 décembre 2014, fait une intervention pour saluer la décision du Conseil Régional de construire un nouveau lycée public dans l'agglomération rennaise.

Lors de cette session le CESER avait attiré l'attention du Conseil régional sur le risque de sous-estimation des besoins en capacité d'accueil des lycées publics à l'horizon 2020, 2030.

La CGT avait tenu à exprimer son accord avec cette préoccupation. A la croissance démographique naturelle, il convient manifestement d'anticiper sur un solde migratoire positif important dont la tendance se confirme d'année en année. La problématique de l'emploi dans certains secteurs géographiques en Bretagne semble en effet se traduire par l'arrivée dans l'agglomération rennaise de jeunes ménages appartenant à la tranche d'âge des 30 à 39 ans.

Le Conseil régional avoue ne pas pouvoir prendre en compte ces dynamiques nouvelles.

La CGT comprend bien que les projections sont difficiles. Les évolutions de la démographie scolaire sont effet loin d'être prévisibles et ne peuvent donner lieu à de simples extrapolations.

Pour la CGT, cela fait apparaître la nécessité d'avoir une vision systémique des problématiques liées au développement des services publics. Ceux-ci, en effet, ne peuvent être pensés isolément des activités économiques, des transports etc.

Aujourd'hui, le Président du Conseil régional propose, après examen d'une étude très documentée des propositions faites par les communes de Betton et de Liffré, de retenir la proposition faite par Liffré d'implanter le lycée sur sa commune.

Sans se prononcer sur le choix effectué, le CESER salue avec satisfaction cette décision qui va accélérer la procédure et souligne la pertinence des critères qui ont présidé au choix du Conseil Régional. La CGT exprime son accord avec une telle appréciation.

Tout comme le CESER, la CGT considère toutefois que le choix d'un lycée de grande taille (capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 1 500 lycéens), n'est pas pertinent d'un point de vue pédagogique. La CGT tient à ajouter que les établissements de grande capacité ne favorisent pas la qualité de vie et les conditions de travail des élèves et des personnels..... La CGT regrette que ces aspects soient de l'ordre de l'impensé social et ne soient jamais pris en compte dans les choix effectués par les pouvoirs publics en matière scolaire.

Sur les conditions de la cession de terrain de la commune de Liffré au Conseil régional, il est dit dans le rapport proposé à l'avis du CESER, que le dossier technique ne précise pas formellement les conditions de cession à la Région mais qu'il est établi qu'il s'agira d'une cession gratuite.

Le CESER n'émet pas d'avis sur cette question importante. La CGT aurait apprécié que ce point soit posé de manière explicite dans le rapport.

Elle exprime son souhait que ce futur lycée ne connaisse pas les déboires liés à l'implantation et au démarrage des travaux du lycée public de Ploërmel.

Alors que le Conseil Régional a pris en 2012 la décision de construction de ce lycée dont le besoin est exprimé par la population depuis 1990 et que la communauté de commune s'est prononcée pour, la question du lieu et des conditions de son implantation, n'est toujours pas réglée. Un Conseil Communautaire doit se tenir cette semaine pour en fixer les modalités.....

La CGT exprime sa stupéfaction et sa vive réprobation devant les pressions réitérées exercées par un lobby qui fait entrave à l'application d'une décision prise par les élus de la République et attendue par la population.

Outre la problématique d'accueil des futurs lycéens de ce secteur, il en va du respect du principe constitutionnel de laïcité. Il en va également du respect du fonctionnement démocratique de nos institutions républicaines.

INTERVENTION de Mme Nadia LAPORTE (Bureaux départementaux des fédérations des conseils des parents d'élèves des écoles publiques)

J'interviens au nom des Conseils Départementaux de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves FCPE sur la création d'une offre d'accueil supplémentaire en lycée public en réponse aux évolutions démographiques à l'horizon 2020-2030 sur le Pays de Rennes.

La FCPE approuve l'avis du CESER concernant la proposition de M. le Président du Conseil régional d'engager rapidement les démarches administratives et techniques en vue de la réalisation d'un nouveau lycée sur la zone nord-est de l'agglomération rennaise avec le choix d'une implantation sur la commune de LIFFRÉ. Cette construction est une réponse à la nécessité de désengorgement des lycées de l'agglomération et de la croissance importante prévisible des effectifs à l'horizon 2020-2025.

Trois arguments en faveur d'une localisation préférentielle à LIFFRÉ plutôt que BETTON prédominent à notre sens, étant donnée l'équivalence des deux propositions concernant l'allègement des effectifs des lycées rennais : d'une part, compte tenu de l'urgence de la situation, la possibilité d'engagement rapide des phases opérationnelles, grâce à la compatibilité des terrains proposés avec le Plan Local d'Urbanisme, d'autre part la cohérence avec les infrastructures de transport ainsi que la qualité des équipements sportifs de proximité existants.

Nous partageons les inquiétudes exprimées dans l'avis du CESER concernant la sous-estimation de la croissance démographique lycéenne bretonne et rennaise en particulier, du fait de l'absence de prise en compte du solde migratoire positif. Il nous paraît urgent de poursuivre la réflexion et d'engager rapidement les démarches administratives pour la construction d'un deuxième établissement sur le secteur sud-est de l'agglomération rennaise afin que ne se reproduisent pas les difficultés actuelles et les réponses imparfaites qui sont apportées : modifications de la sectorisation, travaux de réaménagement et restructuration coûteux, utilisation de bâtiments provisoires qui le sont de moins en moins.

La FCPE regrette également les atermoiements sur le choix d'un terrain et le retard pris sur le dossier de construction du lycée public de Ploërmel, décision d'implantation pourtant actée et inscrite au budget par le Conseil régional de Bretagne et validée par le Conseil communautaire de Ploërmel.

Ce projet est attendu par la population locale depuis de bien trop nombreuses années. Sa pertinence ne peut être remise en cause, compte tenu de la vitalité démographique bretonne et ploërmelaise et de la nécessaire mise en application des préceptes du Code de l'éducation. Il se doit en effet de garantir à chaque enfant ou jeune l'accès à un service public d'éducation gratuit et laïc, afin de contribuer à l'égalité des chances et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

Il est impensable qu'en 2015 un jeune ait plus de deux heures de trajets quotidiens pour être scolarisé dans son lycée de secteur. Où est ici l'égalité des chances ?

La FCPE exhorte toutes les bonnes volontés concernées ici à participer activement à la mise en œuvre de la solution la plus rapidement applicable pour faire avancer ce dossier dont les enjeux dépassent d'ailleurs largement le domaine de la politique éducative régionale mais font partie intégrante de la politique d'aménagement du territoire.



INTERVENTION de M. Gérard FERRE (UNSA Bretagne)

Le bordereau présenté par le Conseil régional de Bretagne en décembre 2014 mettait en évidence le déficit de places en lycée dans le secteur Nord-Est de l'agglomération rennaise.

Les restructurations des lycées publics Mendès France et Joliot Curie ; en partie en lycée général ; ainsi que celles des lycées privés St Martin/Ste Geneviève et St Vincent/Jean-Paul II ne permettent pas même à court terme de pallier le déficit global et repose la construction rapide d'un second lycée.

Les communes de Betton et Liffré ont été retenues pour analyse de leur proposition respective, en vue de la construction d'un nouveau lycée.

Pour l'UNSA, l'offre de Betton est trop proche de l'agglomération rennaise et ne répond donc, ni à la désaturation des établissements existants, ni à la problématique de la difficulté quotidienne des accès à la Métropole rennaise.

Par ailleurs pour l'UNSA, la décision de construire un nouveau lycée, à Liffré, hors de l'aire métropolitaine permettra d'équilibrer l'offre lycéenne sur le territoire de l'Ille et Vilaine.

L'UNSA aurait d'ailleurs souhaité ; pour une meilleure compréhension ; que les cartes d'implantation des lycées et collèges, tant publics que privés soient annexées au bordereau.

De plus, l'implantation d'un lycée à Liffré permettra d'éviter le problème de demande de dérogation de carte scolaire pour les parents travaillant à Rennes et souhaitant y déposer leurs enfants en lycée.

De manière pragmatique, l'offre de Liffré met en évidence la cohérence d'un complexe scolaire et sportif pré-existant que la construction du lycée viendra compléter sur la même aire géographique. Les installations sportives déjà existantes permettent donc d'envisager sereinement les emplois du temps à gérer avec l'organisation de l'EPS dans le futur établissement.

Enfin, la compatibilité des documents d'urbanisme et la maîtrise foncière par la collectivité des terrains nécessaires, permettent de répondre à l'urgence de cette construction, dont l'ouverture est annoncée pour la rentrée 2020.

Néanmoins, si la desserte en transports publics a été analysée, l'UNSA souhaite que le Conseil régional veille à une offre de transports scolaires à destination de ce futur lycée, suffisante et de manière transversale, avec une analyse concertée avec la ville de Liffré et Rennes Métropole.

L'UNSA votera l'avis du CESER.

Je vous remercie pour votre écoute.

INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (FSU Bretagne)

Choix du nouveau lycée sur le bassin rennais

La construction d'un nouveau lycée public est toujours pour la FSU un motif de grande satisfaction, le choix de l'implantation s'est donc porté sur la ville de Liffré, choix qui permet le lancement rapide des opérations. Pour autant, la FSU partage les remarques de l'avis du CESER tant sur les retards pris dans ce dossier que sur les inquiétudes relatives aux capacités d'accueil des nouveaux lycéens du bassin rennais d'ici la livraison du lycée de Liffré.

L'accumulation des retards finit par se payer cher, l'actualité des obstacles mis au lancement des opérations pour la construction du lycée public de Ploërmel en est un exemple. Alors que la décision est prise et le financement acté par le Conseil régional, quelques élus locaux, avec un esprit de guerre scolaire d'un autre âge, refusent d'attribuer un terrain qui permettrait d'engager rapidement les opérations de construction. Ce terrain est viabilisé, il est proche des installations sportives et appartient à la commune de Ploërmel. Le terrain qui sera, sans doute, proposé lors de la réunion de la communauté d'agglomération mercredi prochain a un coût plus élevé, appartient à des propriétaires privés et nécessitera une révision du PLU. Autant dire qu'il s'agit d'une manœuvre pour retarder la construction du lycée espérant qu'à terme cette perspective soit enterrée. La pression démographique de ce secteur déjà forte est appelée à s'amplifier dans les prochaines décennies, ce lycée est donc une nécessité pour l'avenir des jeunes. Il est, aussi, une nécessité pour permettre aux familles qui souhaitent scolariser leurs enfants dans le public d'en avoir effectivement la possibilité. Enfin il répond aux objectifs partagés d'élévation du niveau de qualification des jeunes dans un territoire qui reste fortement marqué par la faiblesse du nombre de diplômés. Les manifestants qui se sont réunis à Ploërmel samedi dernier avaient donc tout à fait raison de scander : pour le lycée public à Ploërmel, le bon moment, c'est maintenant !

Au-delà de cette actualité, la FSU Bretagne est porteuse d'une ambition large pour répondre d'une part à la croissance de la démographie scolaire régionale et, d'autre part, à l'exigence d'un aménagement équilibré du territoire breton. Pour mettre le service public, gratuit et laïque, d'éducation en capacité de répondre à ces défis, la FSU propose une programmation pluriannuelle de construction d'écoles, collèges et lycées publics en Bretagne. Pour finaliser ses propositions, notre fédération a engagé, en partenariat avec le laboratoire de géographie ESO de Rennes 2, un travail de recherche et de réflexion prospective sur la démographie scolaire en Bretagne. Une fois ce travail abouti nous en communiquerons bien entendu les résultats aux membres du CESER

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« POUR UNE POLITIQUE BRETONNE
CONTRACTUELLE ET RENOUVELEE PREPARANT
LES TERRITOIRES AUX ENJEUX D'AVENIR
CONTRATS DE PARTENARIAT
EUROPE / REGION / PAYS »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 8 JUIN 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2015

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur : Mme Marie-Pierre SINOU

**AVIS DU CESER SUR LE DOSSIER « POUR UNE POLITIQUE BRETONNE
CONTRACTUELLE ET RENOUVELEE PREPARANT LES TERRITOIRES AUX
ENJEUX D'AVENIR -
CONTRATS DE PARTENARIAT EUROPE / REGION / PAYS »**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans la continuité de la session d'avril 2015 lors de laquelle 11 premiers contrats de partenariat Europe/Région/Pays ont été adoptés, le Conseil régional de Bretagne finalise cette première phase de contractualisation en présentant les contrats concernant les Pays d'Auray, Dinan, Guingamp, Trégor-Goëlo, Lorient, Morlaix, Rennes, Saint-Brieuc et Vallons de Vilaine.

Les Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo, sous l'impulsion de la Région, ont souhaité dégager des points de convergence et des pistes de coopération et de mutualisation dans la mise en œuvre des Contrats de partenariat. C'est ainsi une forme inédite de contrat qui est proposée (un contrat de partenariat avec une enveloppe commune, et des conventions plus spécifiques à chaque pays ensuite).

Concernant les fonds européens, comme il s'y était engagé auprès de la Commission européenne, le Conseil régional a procédé à la sélection des candidatures LEADER et modulé les enveloppes entre les Pays en fonction de la qualité des candidatures et la fragilité des territoires. Le critère de péréquation défini en 2014 pour la répartition de l'enveloppe régionale des contrats de partenariat pour 2014-2016 a été actualisé et adapté aux territoires éligibles à LEADER.

Le Conseil régional a institué un comité en charge de la sélection des territoires habilités à porter un programme LEADER et de la répartition de l'enveloppe dédiée du FEADER. Ce comité de sélection a, dans un premier temps, donné son accord pour que les 21 Pays bretons puissent porter un programme LEADER. Pour la première fois, l'ensemble des territoires bretons y auront accès.

L'ensemble des 21 contrats fait apparaître des préoccupations communes aux différents territoires. L'agriculture et les industries agroalimentaires sont mises en avant : 15 Pays les inscrivent explicitement comme l'une des cibles prioritaires. Un nombre significatif de fiches actions soulève l'enjeu vital que représente le développement de nouvelles filières et de diversification des activités. Les Pays fondent aussi beaucoup d'espoir sur la mer, dans laquelle ils perçoivent un fort potentiel de développement économique.

C'est dans le même esprit de développement que les Pays se mobilisent en faveur du tourisme, chacun s'appuyant sur ses atouts : patrimoine littoral, rural, bâti ou naturel...

Les Pays investissent également dans la recherche et développement, dans le développement d'une économie de proximité, dans l'accessibilité des territoires pour désenclaver et apporter de nouveaux services toujours plus performants.

En matière d'énergie, les contrats de partenariat attestent combien les territoires bretons sont des lieux d'expérimentation et d'innovation. Tous les contrats font de l'habitat un objectif majeur concernant les économies d'énergie.

Les villes bretonnes connaissent des difficultés pour maintenir leur rôle d'équilibre et les centralités s'affaiblissent. L'axe « rééquilibrage territorial » mobilisé par 7 Pays offre un élément de réponse dans la mesure où il donne la possibilité de sanctuariser une partie de l'enveloppe financière du contrat en faveur de territoires fragilisés et le plus souvent en perte de centralité.

Parce qu'ils sont une condition essentielle à l'attractivité d'un territoire, le Conseil régional a voulu accompagner le maintien de services collectifs. Les Pays font part de leur préoccupation sur des thèmes tels que la santé, la place des jeunes dans la société, la petite enfance et les actions qui viseront à favoriser le lien entre les générations.

La jeunesse constitue, pour un certain nombre de Pays, une priorité. Les axes de travail privilégiés montrent, en effet, leur volonté de favoriser leur insertion et implication dans le territoire. Dans cette perspective, les ambitions portées par les Pays recouvrent les questions globales de formation, d'emploi, de services proposés aux jeunes et de leur lien avec leur territoire de vie, permettant ainsi d'appréhender globalement les problématiques liées à la jeunesse.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER a donné un avis sur les premiers contrats lors de sa session plénière de mars 2015 et invite à s'y référer.

Il regrette qu'un document synthétique présentant les priorités retenues par les Pays ne soit pas joint à ce dossier, comme il l'avait demandé lors de son précédent avis, car cela aurait permis d'avoir une synthèse des axes retenus, des fiches actions mises en place et des montants affectés aux différents axes.

Le CESER note que les priorités d'action portées par les contrats correspondent bien aux enjeux repérés lors des diagnostics effectués par les Pays.

Comme dans les précédents contrats, les projets de pôles d'échanges multimodaux (PEM) mobilisent une partie importante de l'enveloppe de ces dix nouveaux contrats. Le CESER rappelle son observation sur un financement spécifique qui serait à mettre en place pour ces projets.

Le CESER s'étonne que seuls 7 Pays sur les 21 aient inscrit dans leur contrat l'axe « rééquilibrage territorial », car les problèmes d'équilibre entre les territoires et notamment de revitalisation des centres villes et centres bourgs se posent sur tout le territoire breton.

La composition des Comités uniques de programmation est variable selon les Pays, certains précisent les organismes y siégeant, d'autres non. Le CESER note avec satisfaction l'implication dans tous les Pays des Conseils de développement au sein de ces comités. La démarche de la mise en place d'une charte pour les membres des Conseils de développement qui seront mandatés au Comité unique de programmation devrait permettre une coordination entre le Conseil de développement et le Comité de programmation.

Le Conseil régional a prévu de soutenir financièrement l'ingénierie des Conseils de développement. Il est important que ces sommes leurs soient versées rapidement et sans contraintes administratives pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre de ces contrats. Ce financement ne doit par ailleurs pas être un prétexte pour les Pays de réduire leur soutien au Conseil de développement.

De nombreux contrats prévoient l'association de la population et de la société civile à l'élaboration de projets. Le CESER approuve ces initiatives qui, il l'espère, ne resteront pas des intentions.

Certains contrats présentent des particularités. Ainsi, le contrat du Pays de Lorient s'appuie sur deux priorités ; le CESER s'interroge sur le fait que la deuxième priorité « Agir pour la richesse maritime du Pays de Lorient » ne se voit affecter aucun financement sur les crédits régionaux.

Le Conseil régional a souhaité impulser la signature d'un contrat commun entre les Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo. Deux priorités sont partagées par les deux Pays : l'accessibilité et l'axe Terre et Mer.

Concernant l'accessibilité, l'orientation « diffusion de la grande vitesse sur les Pays de Guingamp et le Pays du Trégor-Goëlo » sera financée par la même somme (1 000 000 €), ce qui représente 28 % de l'enveloppe totale du contrat pour Guingamp et 21 % pour le Trégor-Goëlo. Pour le CESER, il aurait été plus équilibré que le financement de chaque Pays soit fixé en fonction de l'enveloppe totale des contrats, en appliquant un pourcentage unifié.

L'axe Terre et Mer étant présenté dans les deux Pays par des fiches actions de nature différente, le CESER s'interroge sur l'opportunité de la signature d'un contrat commun et sur la cohérence entre les choix des projets qui seront faits par les Comités uniques de programmation.

Le CESER acte la cohérence et la volonté stratégique du Conseil régional dans l'adoption des mêmes modalités de répartition des crédits régionaux et européens territorialisés. Le Conseil régional est allé jusqu'au bout de la démarche en attribuant le maximum autorisé de 10 % des fonds FEADER territorialisés au programme LEADER.

Concernant la répartition des crédits LEADER, le CESER approuve la démarche du Conseil régional de tenir compte de la fragilité et du dynamisme des territoires.

Le CESER se félicite que les indicateurs de péréquation reposent sur :

- l'indice de développement humain breton (IDH B) ;
- l'indice de dynamisme du territoire ;
- l'indice de capacité des territoires.

Certains contrats pour l'utilisation des fonds FEAMP prévoient de ne pas rester prisonnier des limites administratives du Pays. Cela répond aux souhaits du CESER d'un travail entre Pays limitrophes et notamment ceux du littoral. Les procédures prévues pour l'affectation des fonds FEAMP rendent obligatoires une réflexion inter-pays et une association forte des professionnels de la mer dans l'analyse et la sélection des projets.

Le CESER regrette les deux années blanches dues au retard de l'adoption du règlement européen pour le FEAMP et par conséquent de la signature du programme opérationnel national français. La validation qui devrait intervenir en fin d'année, ne permettra un démarrage qu'au tout début 2016, ce qui pourrait poser le problème de la clause de revoyure initialement prévue en 2017.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la mise en œuvre du contrat de partenariat pour les Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo ;
- l'élaboration d'un document synthétique des priorités retenues dans les contrats ;
- la mise en œuvre concrète des contrats par un bilan annuel des actions financées qui pourrait être joint au RAP ;
- la mise en place de l'ingénierie pour les Conseils de développement.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de M. Jean-Edmond COATRIEUX (Comité régional CGT de Bretagne)

La CGT partage les réserves et interrogations exprimées par l'avis du CESER sur les propositions du conseil régional.

Dans la continuité des 11 premiers contrats de partenariats d'avril dernier, c'est donc désormais la totalité des pays qui vont finaliser cette première phase de contractualisation.

C'est dans une période d'incertitude, de réforme, de réorganisation territoriale et diminution des budgets publics que se concrétise cette première étape de contractualisation.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles de janvier 2014, les dispositions actuellement en discussion au Sénat sur la Loi Notre, le désengagement de la puissance publique dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire, viennent pour le moins perturber la démarche qui a contribué à l'élaboration des partenariats entre la région et les Pays.

Alors que toute la démarche de contractualisation, s'est construite autour d'un projet de territoire élaboré avec les acteurs du territoire au sein des Conseils de développement, la mise en place des pôles d'équilibres territoriaux et ruraux prévoit de nouveau l'élaboration d'un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le compose dans délai de 12 mois à compter de la date de mise en place du Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR).

Que ce soit au niveau des métropoles ou des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les conseils de développement voient leurs prérogatives renforcées et ceci d'autant plus que se créent en parallèles les comités unique de programmations pour les fonds européens dont les Conseil de développement sont également parties prenantes.

Cette situation mériterait une révision tant sur la composition, que sur les moyens à allouer à ces Conseils dans le cadre d'une réelle démocratie participative et surtout en terme de lieu de dialogue social territorial. En la matière nous sommes loin du compte, surtout quand certains élus envisagent de réduire leur financement au fonctionnement des Conseil de Développement dès lors que nous sommes passés à la phase de contractualisation.

Pour la CGT les moyens attribués aux Conseils de développement par les collectivités pour leur fonctionnement doivent demeurer une condition essentielle de l'engagement réciproque (Région-pays) en matière de contractualisation

Pour en revenir au bordereau de la Région, la CGT s'interroge sur le sens à donner au contrat de partenariat et de mutualisation entre la Région et les Pays de Guingamp et Trégor-Goëlo.

Ainsi le pôle d'échange multimodal de Guingamp serait structurant pour les deux pays. Que devient dans ce cas la situation de la gare de Plouaret qui a aussi cette vocation pour le Trégor ? La carte parue dans le télégramme de hier fait état d'un certain nombre de gares destinées à cette multi modalité et en effet la gare de Plouaret n'y figure pas.

Dans le même temps ou certains s'interroge sur le financement de l'aéroport de Lannion, le mettant en opposition avec le financement de la voie Ferrée Carhaix-Paimpol, faudra-t-il à nouveau relancer la bataille du rail sur Plouaret ?

Enfin, la Région, dans le cadre de sa politique de contractualisation a élaboré des indicateurs dont l'objectif vise à l'équité et la solidarité territoriale. Le centre Bretagne fait partie des territoires pointés en situation de fragilité par ces indicateurs.

Nous venons d'apprendre que l'Agence régionale de santé (ARS) envisage de réduire les dotations budgétaire du centre hospitalier psychiatrique de Plouguernevel de 1 million d'euros d'ici 2017. Bien évidemment ce ne sont pas les indicateurs de la Région qui ont été pris en compte pour un tel choix, mais le nombre d'habitants. Dans le même temps où celle-ci appelle à développer l'hospitalisation de jour, il est impensable de ne retenir, dans des indicateurs que celui de la population.

Dans ces conditions, le pire est à craindre concernant ce territoire déjà fortement impacté par la décision d'Intermarché de fermer sa plateforme logistique de Rostrenen.

Comment peut t'on espérer aménager durablement des territoires si chaque administration, chaque collectivité, l'Etat, les entreprises, poursuivent leurs stratégies de concentration et de réorganisation, sans tenir compte des territoires.

Cela nous ramène à la responsabilité sociale et territoriale des entreprises et services, sans laquelle, l'intervention régionale ne se limitera qu'à l'accompagnement de la désertification et la précarisation des territoires bretons.

INTERVENTION de M. Hervé LATIMIER (Kevre Breizh)

Merci, Monsieur le Président,

J'interviens pour Kevre Breizh, coordination associative culturelle bretonne.

Kevre Breizh avait été particulièrement sensible à l'intégration d'objectifs culturels dans la politique contractuelle (« agir pour le développement culturel breton » par la création des conditions d'une présence artistique, de ressources d'ingénierie culturelle, d'un soutien aux pratiques...) et de l'attention portée « au développement de la présence des langues régionales dans la vie sociale, culturelle » et au souhait de « favoriser leur transmission ».

Sauf erreur de lecture on ne trouve quasiment pas trace de ces objectifs dans les contrats signés ou en cours de signature.

On peut espérer que des ajustements en cours d'exécution permettront d'améliorer les choses.

La mise en place de l'observatoire des territoires permettra sans doute de mieux cerner ces aspects des « conditions de vie satisfaisantes » que le Conseil régional souhaite offrir aux Bretonnes et aux Bretons.

Un autre point avait été remarqué c'était la composition paritaire (élus/société civile) des « Comités uniques de Programmation ». Les membres seront issus d'une manière générale des conseils de développements.

Les postes occupés par le milieu associatif seront forcément en nombre limité alors que les champs couverts sont vastes. La question d'une coordination de la représentation des associations se pose donc si on ne veut pas que certains domaines soient ignorés. C'est bien sûr le problème des associations elles-mêmes et le Mouvement associatif de Bretagne se préoccupe de la question.

C'est aussi une affaire d'information car beaucoup de militants associatifs ignorent jusqu'à l'existence même des conseils de développement. Une campagne institutionnelle d'information et de sensibilisation ne serait-elle pas nécessaire ?

Merci de votre attention.

INTERVENTION de M. Jacques UGUEN (Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne)

Après la présentation des 11 premiers contrats de partenariat lors de la session d'avril, il nous est présenté à celle ci les 10 derniers.

Comme pour la première vague de contrats, la CFDT souligne la qualité de ceux ci et l'implication de la société civile dans leur élaboration, même si de nombreux conseils de développement auraient souhaité être encore mieux associés.

Comme dans les premiers contrats, parmi les préoccupations figurent l'agriculture et le secteur agro alimentaire, ainsi que le tourisme. Il y a là, pour la CFDT, matière, comme elle l'avait indiqué lors de la précédente session, à la création de filières pour anticiper et créer des emplois pérennes et de qualité.

Pour le suivi de ces contrats, la CFDT souhaite vivement qu'un document synthétique permettant une vision globale des priorités retenues par les Pays soit élaboré.

D'autre part la forme inédite de contrat proposé pour les Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo fait le pari de la coopération et de la mutualisation dans la mise en œuvre des contrats de partenariat entre deux pays. Pour la CFDT cette démarche, sans doute innovante, ne peut réussir que si l'ensemble des acteurs, d'abord les élus, mais également les acteurs civils porteurs de projets sont convaincus de la démarche, ce qui suppose un travail de pédagogie important en amont.

La CFDT, bien présente dans les conseils de développement, souligne leur mobilisation dans l'élaboration des contrats et sera vigilante dans les comités uniques de programmation sur la qualité des projets proposés et leur plus value sociale. Elle se félicite de l'implication du Conseil Régional dans l'ingénierie des conseils de développement. Pour autant elle s'inquiète du désengagement des structures Pays pour le fonctionnement de ceux ci, ce désengagement étant de nature à remettre en cause le fonctionnement de certains conseils, voire leur existence.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« PROJET DE DEVELOPPEMENT DU PORT DE
BREST – DECLARATION DE PROJET »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 8 JUIN 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2015

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur : M. Jean-François LE TALLEC

<p style="text-align: center;">AVIS DU CESER SUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DU PORT DE BREST - DECLARATION DE PROJET</p>

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose :

- de déclarer d'intérêt général le projet de développement du port de Brest, tel qu'il a été soumis à l'enquête publique du 3 novembre au 31 décembre 2014, et pour lequel un avis favorable sans réserve a été formulé par la commission d'enquête ;
- de l'autoriser à poursuivre les procédures nécessaires à la réalisation de l'opération, en particulier de demander à Monsieur le Préfet du Finistère d'autoriser la réalisation du projet ;
- de l'autoriser à signer au nom et pour le compte de la Région tout document relatif à l'exécution de ces décisions.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER partage les deux objectifs visés par le projet de développement du port de Brest, à savoir le maintien de la compétitivité du port par le développement des capacités d'accueil des navires d'une part et le développement d'un pôle industrialo-portuaire dédié aux activités EMR d'autre part.

Le CESER prend acte de l'intérêt socio-économique démontré par l'étude d'impact, en particulier la solidité de la rentabilité du projet et le potentiel d'emplois directs induit par l'activité EMR, de l'ordre de 500 à 800 emplois à terme, bénéfique pour l'ensemble de l'arrière-pays. De même, les études d'opportunité ont confirmé que le maintien de la compétitivité du port de Brest et du niveau actuel de trafic passait par un approfondissement des chenaux en adaptation à l'évolution de la taille de la flotte mondiale de navires.

Le CESER partage l'intérêt stratégique majeur que revêt le projet pour le territoire à l'aune des enjeux de sécurisation de l'approvisionnement électrique dans la péninsule bretonne et du développement de nouvelles activités économiques, notamment en tirant parti de la dynamique développée pour le secteur des énergies marines renouvelables.

Le CESER note que le déroulement et le bilan de l'enquête publique montrent que les sujets ont été abordés et que le projet retient l'adhésion du public et des acteurs. Aussi, le CESER se réjouit de sa validation à toutes les étapes de la concertation et en particulier de l'avis favorable formulé par la commission d'enquête ; il conclut également à son caractère d'intérêt général. Il apprécie l'engagement du Conseil régional de suivre les deux recommandations exprimées par la commission d'enquête.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**



INTERVENTION de M. Jean-Luc PELTIER (CGT Bretagne)

Si, du point de vue continental d'aucun ne peut contester la péninsularité et la périphicité de la Bretagne, en revanche, les choses sont bien différentes vu de l'océan. A ce titre, notre région tient une place stratégique enviable avec ses 13 ports de commerces et ses trois ports à vocation régionale.

Ainsi, le Port de Brest constitue une porte d'entrée incontournable du trafic maritime vers le continent. C'est pourquoi la CGT ne peut que soutenir le volet de ce dossier consacré au maintien et au développement de son trafic maritime via l'augmentation de sa capacité d'accueil. Pour la CGT, il est utile de rappeler que ce port dispose d'une plate-forme multimodale performante connectée au réseau ferroviaire. Il est regrettable qu'à ce jour aucun opérateur n'ait daigné s'intéresser à ces installations qui constituent un atout réel et indispensable pour le développement de l'hinterland du port de Brest. Assurément, renforcer sa position portuaire nécessiterait d'organiser son débouché terrestre et la situation actuelle est d'autant plus dommageable que les responsables portuaires ambitionnent une augmentation sensible du trafic de conteneurs avec la présence des trois principales compagnies maritimes internationales. Pour la CGT, le PRAL est un des moyens devant permettre de faire évoluer la place du ferroviaire au départ du port de Brest ce qui lui conférerait un avantage certain d'un point de vue environnemental.

A plusieurs reprises, la CGT s'est mobilisée pour faire émerger en Bretagne une véritable filière industrielle et scientifique dans le domaine des énergies marines. Pour la CGT, afin que le port de Brest devienne un site de référence pour la construction et l'assemblage et la maintenance des équipements " offshore ", telles les éoliennes posées puis flottantes, et des hydroliennes, Il est indispensable de fédérer les compétences et les potentiels industriels locaux. Pour la CGT, une articulation doit s'établir entre les activités navales civiles et celles liées aux énergies marines et notamment l'éolien flottant. A ce titre, le rôle et la place de l'entreprise nationale DCNS se doivent aussi d'être éclaircis. Il est urgent, tel que le réclame avec insistance la CGT, que les schémas industriels sortent des tiroirs et que les déclinaisons en emplois de qualité se déclinent. Cela nécessite de prendre en compte les besoins en formations initiales et professionnelles exprimés par les salariés et leurs représentants, tant en ce qui concerne la qualification des emplois, la sécurité que les conditions de travail, tout comme la mise en œuvre d'une véritable GPEC pour qu'une filière pérenne vers « des industries métalliques spécialisées dans les grands ouvrages » puisse émerger dans les années à venir et constitue une transition fiable à l'issue de la séquence EMR.

La CGT fait sienne la remarque de la commission d'enquête publique portant sur l'opportunité en matière d'activité industrielle et donc d'emplois que constitue l'émergence d'une véritable filière de déconstruction navale ainsi que le recyclage des bateaux de plaisance. Assurément, la CGT a été entendue par la commission d'enquête et reste force de proposition en la matière comme elle l'a démontré ces dernières années.

En ces temps de simplification tous azimuts, la CGT soutient vivement les points de vigilance repérés par l'autorité Environnementale portant notamment sur les équipements de protection

des intervenants sur les chantiers de dépollution. Pour la CGT, Il s'agit là d'une exigence que doivent respecter les entreprises intervenantes.

La CGT regrette le fait de différer la dépollution issue du stockage des résidus du naufrage de l'Amoco Cadiz car s'il s'agit là d'un volet complexe du dossier ; dans un souci de maîtrise des coûts et de valorisation du site, il aurait été plus opportun d'inclure l'ensemble des zones polluées y compris celles des déchets de l'Amoco Cadiz.

Enfin, la CGT soutient la proposition de la commission d'enquête publique relative à « l'importance d'un point d'étape en fin de première séquence », étape à laquelle les organisations de salariés représentatives doivent être associées.

INTERVENTION de M. Jean-Yves PIRIOU (Eau et Rivières de Bretagne)

J'interviens au nom des associations Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante. Si nos associations sont favorables à l'aménagement du polder pour la création d'une plate-forme dédiée aux assemblages d'hydroliennes et d'éoliennes en mer, elles restent plus réservées sur les conditions d'augmentation des capacités d'accueil de navires de très fort tirant d'eau. Les impacts sur le milieu marin lors des dragages peuvent s'avérer importants, aussi nous souhaitons que ceux-ci puissent être évalués en fin de première phase avant d'avaliser définitivement la seconde phase du projet. De même les études concernant le milieu marin pour l'extension éventuelle du polder ne sont pas encore complètes, notamment en ce qui concerne l'impact de la construction de la digue d'enclosure de 1 200 m de long ; leurs résultats doivent conditionner les prises de décision. Les associations de protection de l'environnement ont participé activement à l'amélioration du projet, en particulier vis-à-vis de la protection du milieu marin qu'est la rade de Brest, milieu porteur de nombreuses activités (pêche, nautisme, tourisme, culture avec Océanopolis entre autres...), et souhaite qu'une concertation de bon niveau puisse se développer.

Par ailleurs nos associations ainsi qu'AE2D sont intervenues récemment auprès de la Ministre de l'Ecologie pour demander une gestion globale du dossier, et notamment attirer son attention sur deux points non-résolus :

- d'une part 17 000 m³ de déchets pétroliers provenant de l'Amoco-Cadiz sont toujours entreposés dans le polder depuis 37 ans. L'Etat, propriétaire du port de Brest jusqu'en 2007, en est responsable. Un budget de 3 millions d'euros a été débloqué le 28 février 2000 par le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire pour diagnostiquer et trouver des solutions aux nombreux entrepôts de déchets pétroliers sur le littoral du Finistère et des Côtes d'Armor. A quoi a servi ce budget ? Peut-on en avoir un rapport ?

Le projet d'aménagement durable de cette zone du polder de Brest devait être l'occasion d'enlever ces déchets et de les traiter. Il semblerait qu'un projet récent soit à l'étude sur ce sujet entre l'Etat et la Région pour une réalisation en 2016. Les associations souhaiteraient en savoir plus et être associées aux études éventuelles en souhaitant vivement que ces résidus pétroliers soient définitivement enlevés de cette zone et traités ;

- d'autre part le projet prévoit de stocker 21 400 m³ de déchets divers sous un merlon paysager réalisé pour l'occasion. Le polder de Brest a en effet servi de décharge dans un terrain vague pendant de nombreuses années. Ont été notamment entreposés des huiles usagées, des sables de carénages, des vases polluées enlevées lors de la construction du port du château. Tous ces produits vont se retrouver stockés sous ce merlon en bord de mer. Certes des précautions sont prises pour confiner à court ou moyen terme ces produits (chaux, géotextile) et pour les surveiller (piézomètres). Mais à plus long terme, qu'en sera-t-il ? Les possibilités de ravinements, les terriers d'animaux, la pousse d'une végétation endémique, ainsi que les tassements différentiels attendus (jusqu'à un mètre) susceptibles d'endommager l'étanchéité du confinement, ne peuvent garantir dans le temps l'innocuité de ces entrepôts toxiques sur l'environnement ainsi que sur les humains puisque cet espace sera destiné à la promenade. Les associations de protection de l'environnement demandent donc à ce que ces produits toxiques ne soient pas stockés sous l'aménagement paysager dédié au public.



**INTERVENTION de M. David RIOU
(Union régionale interprofessionnelle de la CFDT
Bretagne)**

Développement du port de Brest-Déclaration de projet

Les infrastructures portuaires sont un maillon indispensable de la filière EMR. Les ports doivent être en capacité de stocker 25% des éoliennes d'un parc, ce qui nécessite une surface minimale de 15 hectares. Les espaces nécessaires à la construction des fondations ou des mâts d'éoliennes sont du même ordre. Pour accueillir ces nouvelles activités industrielles sur le territoire breton, la région Bretagne en tant que propriétaire du port de Brest mène un projet ambitieux de développement du port de commerce, avec l'aménagement d'environ 50ha dédié aux EMR (polder actuel de 36ha et poldérisation d'un nouvel espace de 14ha) pour un investissement de 220 M€. Comme le souligne l'enquête, le projet de développement du port de Brest présente un caractère d'intérêt général et considère que le développement des EMR représente un double enjeu stratégique. L'aménagement permettra la création de futurs emplois liés aux EMR.

La CFDT qui a encouragé et défendu le développement du port de Brest depuis toujours tient à saluer le travail des services de la région, maître d'ouvrage, qui a permis de mener à bien ce projet. L'avis favorable formulé par la commission d'enquête permet maintenant de réunir toutes les conditions pour faire de Brest et de son port un site d'accueil des Energies Marines Renouvelables. Pour la CFDT, il est maintenant urgent de concrétiser cet investissement par l'arrivée de projets créateurs d'emplois.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

« PORT DE SAINT-MALO – DECLARATION DE PROJET POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE MOUILLAGE ET CREATION D'UN TERRE-PLEIN POUR LES PECHEURS SUR LE PORT DE SAINT-MALO »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 8 JUIN 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2015

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur : M. Jean-François LE TALLEC

**AVIS DU CESER SUR LE DOSSIER
PORT DE SAINT-MALO – DECLARATION DE PROJET POUR
L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE MOUILLAGE
ET CREATION D'UN TERRE-PLEIN POUR LES PECHEURS**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose :

- de déclarer d'intérêt général le projet d'aménagement d'une zone de mouillage et de création d'un terre-plein sur le port de Saint-Malo, tel qu'il a été soumis à l'enquête publique du 16 février au 20 mars 2015, et pour lequel un avis favorable sans réserve a été formulé par le commissaire enquêteur ;
- de l'autoriser à poursuivre les procédures nécessaires à la réalisation des travaux envisagés ;
- de l'autoriser à signer au nom et pour le compte de la Région tout document relatif à l'exécution de ces décisions.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le port de Saint-Malo est caractérisé par une activité de pêche, notamment à la coquille Saint-Jacques, particulièrement réglementée en termes d'horaires. Pour s'affranchir des horaires de fonctionnement de l'écluse du Naye dépendants de la marée et de fait préjudiciables à leur activité, les professionnels de la pêche ont sollicité un aménagement permettant l'accueil et le stationnement des bateaux de pêche dans l'avant-port de Saint-Malo.

Face à cette demande légitime, le CESER accueille favorablement la décision du Conseil régional d'y donner suite en proposant un programme de travaux à un coût optimisé d'environ 5 millions d'euros, visant à créer d'une part une zone de mouillage dans l'avant-port permettant l'accueil et le stationnement de bateaux de pêche et d'autre part un nouveau terre-plein pour les pêcheurs dans le bassin Bouvet.

De surcroît, le CESER observe que si ces aménagements répondent effectivement à une demande initiale des pêcheurs, ils devraient pouvoir bénéficier à d'autres usagers. En effet, la zone de mouillage répond à une demande de stationnement à l'année qui peut varier suivant la saison, en fonction de l'activité commerciale de la pêche et du fonctionnement de l'écluse du Naye. Elle doit pouvoir servir à d'autres usages comme le positionnement de bateaux à passagers en période estivale par exemple. De même, le terre-plein sur le bassin Bouvet qui sera situé à proximité du futur centre mondial de recherche du groupe Roullier devrait pouvoir

bénéficier à d'autres activités que la pêche, ce qui renforce d'autant l'intérêt de cet investissement.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de M. Jean-Philippe DUPONT (Société nationale des chemins de fer (SNCF))

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Cette session est marquée par la présentation de deux délibérations importantes de modernisation de nos infrastructures portuaires sur les ports de Brest et de Saint-Malo. Ainsi l'occasion m'est donnée de rappeler l'attachement des acteurs économiques à ces investissements visant à conforter nos atouts stratégiques portuaires et maritimes.

En effet, la vocation maritime de la Bretagne est une évidence : première région maritime française, représentant un tiers du littoral français avec plus de 2.700 km de côte, la Bretagne est de prime abord souvent qualifiée par son rapport à la mer, au littoral et aux emplois qu'il sous-tend. Pêche, transport maritime, construction et réparation navale, nautisme, tourisme sont en effet autant de secteurs qui caractérisent notre région et qui contribuent à son développement économique. Une étude récente du CESER estimait que l'économie de la mer constitue environ 100 000 emplois en Bretagne, soit 10 % de l'emploi régional. Enfin, notre région ainsi que ses entreprises sont clairement engagés pour jouer un rôle de premier plan dans l'émergence des énergies marines renouvelables.

Nous tenons à souligner que le projet de développement du Port de Brest y contribue grandement. Outre ses enjeux de rééquilibre de l'investissement public dans notre région, nous saluons ce projet en ce qu'il va conforter les capacités et l'attractivité du port et incidemment la compétitivité des entreprises situées dans son hinterland et plus généralement de la Bretagne. Il convient de rappeler combien nos ports sont utiles à la compétitivité de nos entreprises en faisant baisser les coûts de transport grâce à la massification et qu'ils constituent un outil formidable pour leur internationalisation. De plus, le lancement du pôle dédié aux activités EMR est un signal fort en direction des entreprises du territoire mais aussi plus largement pour attirer les investisseurs susceptibles de choisir la Bretagne.

Dans ce contexte, nous nous réjouissons de la concertation exemplaire qui a été menée sur ce projet et rappelons plus globalement la nécessité de poursuivre la sensibilisation des habitants et des citoyens quant à la pertinence de ce type de projets, soucieux d'un équilibre sur les plans économique, social et environnemental. En l'espèce, nous saluons les avis favorables des enquêtes publiques qui ont validé l'attention des porteurs de projet visant à ce que les dragages et déroctages se fassent avec le maximum de garantie pour l'écosystème.

Par ailleurs, le soutien à l'activité de la pêche grâce aux aménagements sur l'avant-port de Saint-Malo recueille notre soutien actif. La création d'une zone de mouillage dans l'avant-port et d'un nouveau terre-plein pour les pêcheurs devrait rendre moins contraignante la pratique de leur activité déjà économiquement fragile dans un métier lui-même très difficile et dangereux. Cette zone de mouillage sera ainsi à la fois facteur de meilleures conditions de travail pour les pêcheurs et porteuse de valeur ajoutée pour cette filière clef de notre économie, qui concerne de nombreux emplois directs et indirects, notamment dans une autre filière traditionnelle de notre économie qu'est l'agroalimentaire.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Alain THOMAS (Bretagne Vivante - SEPNEB)

Déclaration de projet d'aménagement d'une zone de mouillage et de création d'un terre-plein pour les pêcheurs.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a préconisé la création d'un comité de suivi et de participation en y associant un représentant de chaque association ayant participé à l'enquête. Nous prenons acte de l'engagement en ce sens du Conseil régional. Intégré ou associé au Conseil portuaire selon des modalités à définir, ce lieu d'échange pourra permettre de réexaminer, par exemple, le bien fondé de propositions d'élargissement des mesures de monitoring du milieu marin proposées par Bretagne Vivante et écartées à ce jour. En lien avec la seconde recommandation du commissaire-enquêteur, nous reconnaissons le souci de transparence de la Région qui se propose de confier le suivi de la turbidité à un prestataire indépendant.

La concomitance des dossiers de projets d'aménagement des ports de commerce régionaux de Saint-Malo et de Brest nous conduit à formuler quelques considérations sur la question de l'utilisation des produits de dragage que vont générer ces deux chantiers. Dans la préparation de ces projets, il se dégage indéniablement une volonté d'évaluer les incidences potentielles des dragages sur le milieu marin sur les court et moyen termes comme le montrent au demeurant les récents ajustements pour le suivi des opérations de dragage à Brest.

Cette volonté de réduire les impacts s'affirme également au travers de la valorisation des sédiments par « *la création de nouvelles surfaces et d'actifs portuaires* » (*dixit le bordereau sur le développement du port de Brest*). On ne peut nier que cette méthode constitue un vrai progrès au regard de l'histoire chaotique de la constitution du polder 124 et des apports hétérogènes (euphémisme) dont il a bénéficié au fil des décennies. Si l'on se base également sur les meilleures techniques disponibles du moment, la réutilisation des sédiments dragués, pratiquement *in situ*, renvoie au principe de proximité prôné dans la gestion des déchets. Cela dit, il y a lieu de réfléchir ici à la notion de valorisation. En faisant justement référence aux déchets et à la hiérarchie des modes de gestion, il conviendrait alors de parler plus exactement d'*élimination* par enfouissement. Dans le cas présent, ce sont les surfaces, le support ainsi créés qui génèrent la valeur ajoutée.

Le terme de valorisation est aussi source de confusion lorsque ces sédiments sont en partie pollués et exigent pour leur confinement la mise en œuvre de dispositifs sophistiqués dont la pérennité n'est pas totalement assurée. Enfin, il est également ambigu quand, au final, le milieu marin s'en trouve par deux fois affecté: la première par creusement de chenaux avec perturbations biologiques et physico-chimiques en périphérie, la seconde par la disparition pure et simple de fonds marins et d'estran par la création de terre-pleins ou de polder.

Nous reconnaissons que nous en sommes dans une phase de transition. Le maître d'ouvrage, la Région, écarte les méthodes du clavage en mer ou l'utilisation opportuniste de déblais terrestres de diverses provenances. Il conviendrait cependant que l'approche proposée pour les aménagements des ports de Saint-Malo et de Brest ne soit pas la nouvelle martingale en la matière. Dans ces deux dossiers, la Région fait état de sa volonté de faire émerger rapidement

des filières durables de traitement et de destination des produits de dragage. Elle mentionne également son implication dans le projet européen SETARMS. Nous ne pouvons qu'appuyer cette orientation tout en rajoutant que notre région doit y voir un champ de recherche puis un futur gisement d'activité industrielle.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

« COMMUNICATION D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BRETAGNE SUR LA GESTION DE L'ASSOCIATION ESPACE DES SCIENCES AU COURS DES EXERCICES 2009 ET SUIVANTS »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 8 JUIN 2015

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de juin 2015

M. Martial WESLY
Rapporteur général du budget

**AVIS DU CESER SUR LA COMMUNICATION D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BRETAGNE SUR LA
GESTION DE L'ASSOCIATION ESPACE DES SCIENCES AU COURS DES
EXERCICES 2009 ET SUIVANTS**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En application de l'article L.243-5 du Code des juridictions financières, le Président du Conseil régional communique le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion de l'association Espace des Sciences au cours des exercices 2009 et suivants.

L'examen de la gestion de l'association Espace des sciences mené par la Chambre porte plus particulièrement sur son organisation, sur l'utilisation des locaux mis à disposition de l'association au sein des Champs Libres à Rennes, sur les partenariats, sur sa situation financière et sur la gestion des ressources humaines. Les observations sont complétées des éléments de réponse apportés par le Directeur de l'association, le Président de Rennes Métropole, le Président du Conseil départemental.

Installé au sein des Champs Libres à Rennes, avec près de 200 000 visiteurs par an, l'Espace des sciences touche un très large public, et se positionne ainsi comme le centre de sciences le plus fréquenté en région.

Le Président du Conseil régional nous demande de prendre acte de cette communication.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Comme toujours, le CESER apprécie que les observations de la Chambre régionale des comptes lui soient communiquées.

Le CESER relève un bilan positif en ce qui concerne l'activité déployée par l'association, dont la situation financière n'appelle pas d'observations de la Chambre, si ce n'est un appel à rester vigilante sur les charges eu égard à la dépendance vis-à-vis des aides publiques.

Afin de sécuriser son activité sous l'angle juridique, l'association est invitée à réviser et compléter ses règles internes et de fonctionnement des instances.

Même si la Région Bretagne participe à son financement avec trois Départements, l'Etat et de nombreux autres partenaires, notons d'une part que l'essentiel du subventionnement relève de Rennes Métropole, et d'autre part que les relations avec les Champs Libres sont très étroites.

Pour ces motifs, le CESER ne se prononce pas sur la gestion ou le fonctionnement de l'association, et donne acte de cette communication.

**Cet avis du CESER
a été adopté en séance plénière
à l'unanimité**